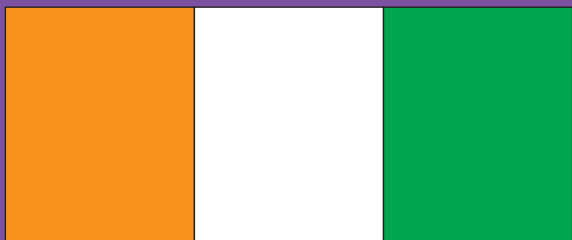
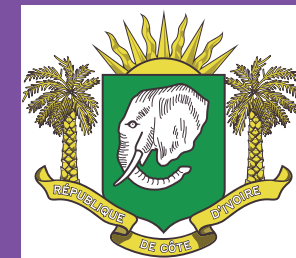


REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL



MINISTRE DES FINANCES ET DU BUDGET



PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT BUDGET DE L'ÉTAT POUR L'ANNÉE 2025

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2025-2027

**PROJET DE LOI DE FINANCES PORTANT
BUDGET DE L'ETAT POUR L'ANNEE 2025**

ANNEXE 13 : DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES 2025-2027

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	III
LISTE DES GRAPHIQUES.....	V
LISTE DES ENCADRES	V
INTRODUCTION	1
I. CADRE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES RISQUES BUDGETAIRES	2
I.1. Contexte de la déclaration sur les risques budgétaires en Côte d'Ivoire.....	2
I.2. Cadre d'analyse des risques budgétaires	3
II. RISQUES MACRO-ECONOMIQUES.....	6
II.1. Risque d'un niveau plus faible de la croissance du PIB réel	8
II.2. Risque de productivité plus faible du secteur privé.....	9
II.3. Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global.....	11
II.4. Risques liés aux fluctuations des cours et de la production de cacao.....	19
II.5. Risques liés à la hausse du prix du pétrole brut et du prix de l'électricité.....	26
II.6. Risques liés à la baisse des investissements publics.....	33
II.7. Risques liés au taux d'inflation	36
II.8. Risque d'un faible niveau de production énergétique.....	38
II.9. Risque de variation des prix des produits pétroliers (raffinés).....	42
III. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE	48
III.1. Risque de refinancement.....	49
III.2. Risque de taux d'intérêt.....	51
III.3. Risque de change	51
III.4. Risques liés à l'émission de garanties publiques.....	53
IV. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES	55
IV.1. Risques liés aux Entreprises Publiques.....	55
IV.2. Risques liés aux Institutions de Prévoyance Sociale.....	61
IV.3. Risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes	67

IV.4. Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux et structures assimilées	70
V. RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES	72
V.1. Risques liés à la mobilisation des recettes	72
V.2. Risques liés à la mobilisation des appuis extérieurs	76
VI. RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES	77
VI.1. Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures	77
VI.2. Risques liés aux projets financés sur ressources intérieures	79
VI.3. Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissement public.....	81
VI.4. Risques sur la masse salariale.....	82
VI.5. Risque lié à la constitution de passifs	83
VII. RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)	84
VII.1. Risques liés aux paiements publics des contrats avec les Producteurs Indépendants d'Electricité (PIE).....	85
VII.2. Risques liés aux paiements publics des contrats PPP (hors producteurs indépendants d'électricité).....	87
VII.3. Risques liés aux garanties	88
VII.4. Risques liés aux clauses de rétablissement de l'équilibre financier.....	88
VII.5. Autres risques budgétaires liés aux PPP.....	89
VII.6. Mesures de mitigation des risques budgétaires associés au ppp.....	94
VIII. AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES.....	95
VIII.1. Risques socio-politiques et sécuritaires.....	95
VIII.2. Risques liés au secteur financier	98
VIII.3. Risques liés au changement climatique.....	103
VIII.4. Risques liés aux ressources minières	112
VIII.5. Risques liés aux litiges	119
VIII.6. Risques sanitaires	121
IX. ANALYSE SYNTHETIQUE DES RISQUES BUDGETAIRES 2025-2027	122
IX.1. Synthèse des risques budgétaires	122
IX.2. Grille d'analyse des risques budgétaires 2025-2027	124
CONCLUSION	128
ANNEXE : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RISQUES BUDGÉTAIRES	129

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1a : Grille de quantification de l'impact budgétaire.....	4
Tableau 1b : Classification des risques selon les probabilités d'occurrence, l'impact budgétaire et le degré de criticité	5
Tableau 2 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence du risque de productivité plus faible du secteur privé.....	9
Tableau 3 : Impacts sur les recettes publiques du risque de productivité plus faible du secteur privé par rapport au scénario de référence.....	10
Tableau 4 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales	12
Tableau 5 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales	13
Tableau 6 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.....	15
Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence d'une baisse du prix du cacao	21
Tableau 8 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation	22
Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 30% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité	23
Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur la demande globale.....	23
Tableau 11 : Évaluation des pertes de recettes en lien avec la baisse de 10% de la production de cacao	24
Tableau 12 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix du pétrole	27
Tableau 13 : Impacts des risques liés à la hausse du prix du pétrole sur les variables des finances publiques	28
Tableau 14 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix de l'électricité.....	29
Tableau 15 : Impacts des risques liés à la hausse du prix de l'électricité sur les variables des finances publiques	30
Tableau 16 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la baisse des investissements publics.....	34
Tableau 17 : Impacts des risques liés à la baisse des investissements publics sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence	35
Tableau 18 : Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage	36
Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité	39
Tableau 20 : Évaluation des pertes de recettes liées au faible niveau de production énergétique	41
Tableau 21a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation des produits pétroliers	43
Tableau 21b : Evolution des taux de réalisation des objectifs de volume	43
Tableau 21c : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires.....	43
Tableau 22 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation.....	44
Tableau 23 : Récapitulatif de l'effet prix et volume des recettes pétrolières.....	46

Tableau 24 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2023 et sur la période 2024-2028	48
Tableau 25 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2025 à 2027	53
Tableau 26 : Niveau des droits compromis.....	75
Tableau 27 : Niveau des prévisions des droits compromis	75
Tableau 28 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires	90
Tableau 29 : Echelles des impacts des risques budgétaires	90
Tableau 30 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité)	91
Tableau 31 : Définition des classifications	91
Tableau 32 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2022 et 2023	93
Tableau 33a : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme	112
Tableau 33b : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme (suite).....	113
Tableau 34 : Récapitulatif de la production minière de 2020 à 2026	113
Tableau 35 : Les chiffres clés de l'économie du secteur minier en Côte d'Ivoire de 2012 à 2022	114
Tableau 36 : Récapitulatif des paiements des frais liés aux contentieux non fiscaux de 2014 à 2023	119
Tableau 37 : Evaluation et priorisation des risques liés aux litiges	120
Tableau 38 : Présentation synthétique des risques budgétaires	122

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 1 : SOURCES DES RISQUES BUDGÉTAIRES	3
GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION DES COURS, DE LA PRODUCTION ET DE LA VALEUR DU PÉTROLE BRUT.....	46
GRAPHIQUE 3 : PROFIL DES AMORTISSEMENTS DE LA DETTE SUR LA PÉRIODE 2025 À 2027.....	50
GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DE LA DETTE PUBLIQUE À FIN 2023 PAR DEVISE	52
GRAPHIQUE 6 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT EXTÉRIEUR DE 2015 À 2023.....	77
GRAPHIQUE 7 : TAUX D'EXÉCUTION DES INVESTISSEMENTS SUR FINANCEMENT TRÉSOR DE 2015 À 2023.....	79
GRAPHIQUE 8 : ESTIMATION DES PAIEMENTS PUBLICS (ACHATS D'ÉLECTRICITÉ) ENTRE 2023 ET 2027 PAR LES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS D'ÉLECTRICITÉ	86
GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION PAR OPÉRATEUR DES PAIEMENTS PUBLICS DES PROJETS PPP EN CÔTE D'IVOIRE ENTRE 2023 ET 2027 (HORS PIE)87	
GRAPHIQUE 10 : MATRICE DES RISQUES BUDGÉTAIRES.....	125

LISTE DES ENCADRES

ENCADRÉ 1 : PRÉSENTATION DU MODÈLE BUDGET ECO	7
ENCADRÉ 2 : MODÈLE MACRO ÉCONOMÉTRIQUE MECODIV 2	17
ENCADRÉ 3: RISQUE LIÉ À LA RÉGLEMENTATION DE L'UE RELATIVE À L'ENTRÉE DES MATIÈRES PREMIÈRES ET DES PRODUITS DÉRIVÉS SUR SON MARCHÉ	25
ENCADRÉ 4 : MATRICE DE COMPTABILITÉ SOCIALE (MCS) DE 2015	26
ENCADRÉ 5 : MODÈLE D'ÉQUILIBRE GÉNÉRAL CALCULABLE (MEGC).....	31
ENCADRÉ 6 : PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE DES PRIX DES PRODUITS PÉTROLIERS	42
ENCADRÉ 8 : SANTÉ FINANCIÈRE DES ENTREPRISES PUBLIQUES ET VIABILITÉ DE LA DETTE	60
ENCADRÉ 9 : MÉTHODOLOGIE D'ÉVALUATION DU RISQUE LIÉ À LA LIQUIDATION D'UNE BANQUE	100

INTRODUCTION

Depuis 2012, la Côte d'Ivoire connaît des progrès économiques remarquables grâce à un ensemble cohérent de mesures structurelles de grande ampleur visant, entre autres, à consolider le cadre macroéconomique, renforcer la gestion des finances publiques, poursuivre la modernisation de l'Administration Publique et l'amélioration du climat des affaires.

Cet ensemble de réformes inscrites dans les Plans Nationaux de Développement (PND) sur les périodes respectives de 2012 à 2015, de 2016 à 2020 et de 2021 à 2025, a permis d'asseoir un cadre macroéconomique solide et de renouer avec une croissance économique forte et soutenue. Ainsi, le taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) qui était négatif (-4,7%) en 2011, a atteint 10,7% en 2012 pour s'établir à 6,2% en 2022 et de 6,5% en 2023, en dépit de quelques chocs intervenus notamment en 2017 avec les revendications syndicales de fonctionnaires et des militaires, en plus de la baisse des cours internationaux du cacao. Cette dynamique répond à la vision du Gouvernement d'inscrire la Côte d'Ivoire dans les sentiers de l'émergence, avec une amélioration sensible des conditions de vie des populations et la transformation structurelle de l'économie.

Cependant, l'économie nationale a été marquée par des chocs tels que l'accélération de l'inflation sur la période 2021-2023 (4,2% en 2021, 5,2% en 2022 et 4,4% en 2023) et le durcissement des conditions financières sur les marchés monétaire et financier. Cette hausse généralisée des prix s'inscrit dans un contexte mondial et sous régional marqué respectivement par la crise russo-ukrainienne et l'instabilité socio-politique de la zone sahélienne qui ont occasionné l'augmentation des coûts de certains intrants et denrées alimentaires.

Dans un tel contexte, il est important d'identifier de façon exhaustive et d'assurer un suivi efficace des risques budgétaires, tout en renforçant la stratégie de communication transparente sur ces risques et leurs mesures d'atténuation. Ainsi, l'élaboration de la Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB), entreprise depuis 2019 et annexée à la Loi de Finances, est renforcée par une analyse plus complète des risques, avec un accent particulier porté sur les impacts de l'inflation et du changement climatique.

Le présent document vise à présenter et évaluer les principaux risques budgétaires sur la période 2025-2027, ainsi que les mesures de mitigation de leurs éventuelles incidences. Ces risques sont liés au cadre macroéconomique, à la dette publique, aux Entreprises Publiques, aux Institutions de Prévoyance Sociale, aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes, aux Etablissements Publics Nationaux (EPN), au recouvrement des ressources, aux Partenariats Public-Privé et à l'exécution des dépenses du budget ainsi qu'à d'autres risques spécifiques.

I. CADRE D'ANALYSE ET D'IDENTIFICATION DES RISQUES BUDGETAIRES

I.1. CONTEXTE DE LA DECLARATION SUR LES RISQUES BUDGETAIRES EN COTE D'IVOIRE

La gestion et le suivi des risques budgétaires en Côte d'Ivoire ont été suscités à la suite de deux missions du Fonds Monétaire International menées, l'une sur les risques liés aux Partenariats Public-Privé (PPP) menée en février 2017 et l'autre sur la gestion des risques budgétaires de façon générale en octobre 2017. Dans un contexte international marqué par la chute des cours du cacao ou de nombreux risques budgétaires pesaient sur les finances publiques, il était nécessaire, que la Côte d'Ivoire mette en œuvre un ensemble de recommandations. Afin d'assurer une identification exhaustive et un suivi attentif sur les risques budgétaires, les principales mesures prises sont les suivantes :

- i) élargir les missions du Comité d'élaboration du Document de Programmation Budgétaire Economique Pluriannuelle à la préparation de la Déclaration sur les Risques Budgétaires, à l'analyse et au suivi des risques budgétaires ;
- ii) élaborer la Déclaration sur les Risques Budgétaires ;
- iii) établir une cartographie des risques budgétaires qui identifie les principaux risques budgétaires en fonction de leur degré d'importance ;
- iv) adopter un outil d'analyse des risques budgétaires dénommé « Fiscal Risk Assessment Tool », en abrégé FRAT;
- v) adopter l'outil d'évaluation des risques budgétaires liés aux Partenariats Public-Privé.

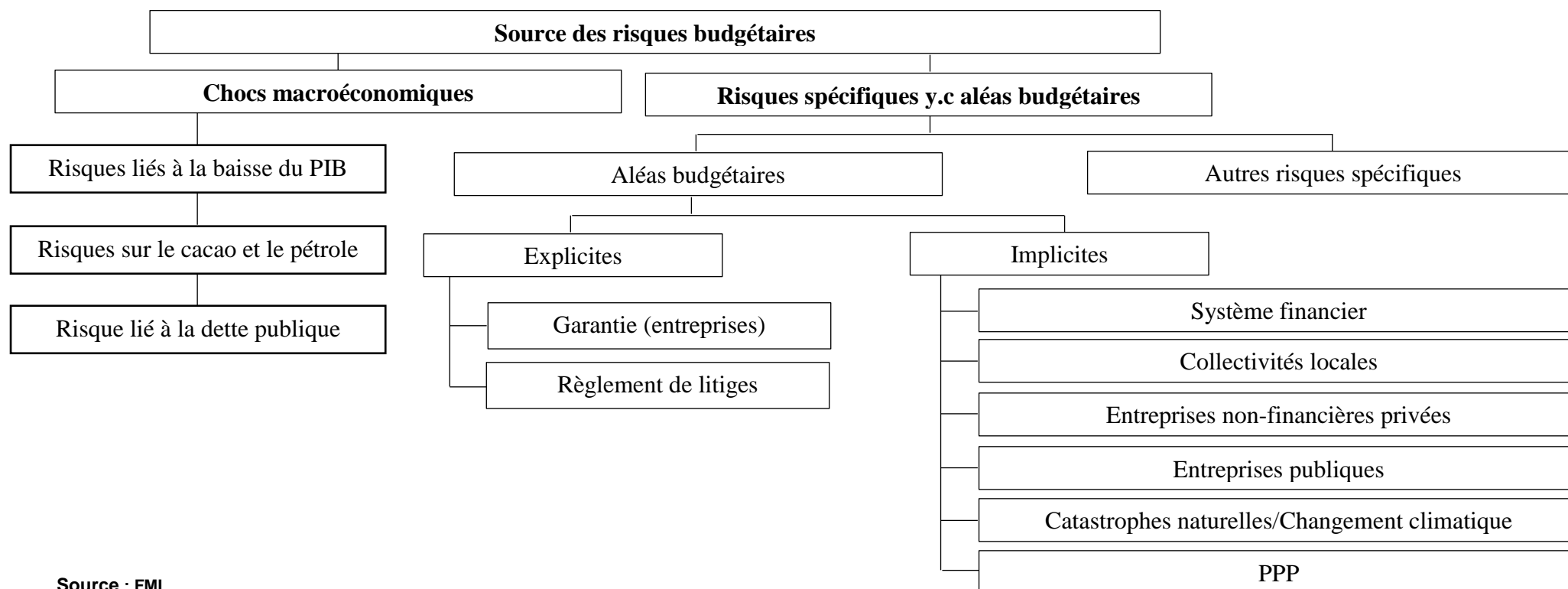
La Déclaration sur les Risques Budgétaires a pour but de déterminer et d'examiner les risques budgétaires tout en assurant leur suivi. Ces risques budgétaires, définis comme étant des facteurs susceptibles de générer des écarts entre les réalisations et les prévisions budgétaires, peuvent engendrer des incertitudes au niveau des finances publiques.

Le cadre d'identification et d'analyse des risques budgétaires permet donc à l'Etat de mieux comprendre les facteurs qui pourraient influencer ses finances et prendre des mesures proactives pour faire face à ces risques. En faisant preuve de diligence et de flexibilité dans la gestion, le Gouvernement peut réduire au minimum l'impact défavorable des risques budgétaires et accroître sa stabilité financière.

L'identification des risques budgétaires vise à répertorier les facteurs qui pourraient impacter les finances publiques d'un pays. En Côte d'Ivoire, cette identification repose sur un cadre formel préconisé par le Fonds Monétaire International. Ce dispositif permet de classer les sources des risques budgétaires en deux grandes catégories, comme illustré dans la figure ci-après :

I.2. CADRE D'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES

Graphique 1 : Sources des risques budgétaires



Source : FMI

La figure ci-dessus permet de différencier d'une part, les chocs ou risques macroéconomiques qui se traduisent par des modifications imprévues des variables macroéconomiques, et d'autre part, les risques budgétaires spécifiques qui correspondent aux engagements auxquels l'État pourrait être confronté, sous réserve de la survenance d'événements incertains.

Les risques budgétaires spécifiques comprennent les risques institutionnels, politiques ou sécuritaires ainsi que les aléas budgétaires ou passifs contingents qui peuvent être explicites ou implicites. Les passifs explicites comprennent les garanties liées aux entreprises publiques et aux Partenariats Public-Privé de même que les règlements de litiges opposant l'État et les autres personnes physiques ou morales. Les passifs implicites quant à eux comprennent les appuis exceptionnels aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes, les entreprises

publiques, les entreprises non-financières privées, les institutions de prévoyance sociale, les Partenariats Public-Privé ainsi que les interventions en cas de catastrophes naturelles ou de survenance de risques sanitaires.

Chaque année, au regard du contexte général et du cadre formel, l'avis des différentes structures chargées de la gestion des risques budgétaires est recueilli sur les éléments nouveaux de risques à introduire et le retrait des risques qui ont été maîtrisés.

Ainsi, sur la base de cette approche innovante et en combinant les critères de probabilité d'occurrence et de coût budgétaire potentiel en cas de survenance du risque, plusieurs risques budgétaires pouvant entacher les perspectives de la Côte d'Ivoire en termes de cibles macro-budgétaires ont été répertoriés.

La probabilité d'occurrence d'un risque se définit comme étant le nombre d'apparition du risque rapporté à la période correspondante. Elle est déterminée suivant la formule ci-après : $Pr = \frac{Nr}{N}$

où **Pr** représente la probabilité d'occurrence du risque *r* ;

Nr est le nombre d'occurrences du risque *r*, c'est-à-dire le nombre d'observations situées hors de la bande $(\bar{x} \pm \sigma)$ avec \bar{x} , la moyenne et σ l'écart-type de la variable d'intérêt.

N est le nombre de périodes d'observation.

Le calcul des probabilités de survenance varie d'un risque à un autre. La grille d'appréciation est uniformisée.

- ✓ Une probabilité sur un an est considérée comme faible lorsqu'elle est inférieure à 10%.
- ✓ Elle est moyenne lorsqu'elle est comprise entre 10% et 30%.
- ✓ Elle est forte lorsqu'elle est strictement supérieure à 30%

Tableau 1a : Grille de quantification de l'impact budgétaire

	<u>En % du budget</u>	<u>En % des recettes totales</u>	<u>En % du PIB</u>
Faible	<0,1% du budget	<3%	<0,5%
Moyen	Compris entre 0,1 et 1%	Compris entre 3 et 5%	Compris entre 0,5 et 1%
Élevé	>1%	>5%	>1%

Source : MFB/DGBF/DPSB

Tableau 1b : Classification des risques selon les probabilités d'occurrence, l'impact budgétaire et le degré de criticité

Probabilité d'occurrence	Seuil de critère pour la probabilité d'occurrence	Impact budgétaire	Degré de criticité	Mesure de mitigation
$Pr = Nr/N$ Nr : Nombre d'occurrence du risque sur la période considérée N : Nombre d'observations Les chocs à simuler doivent se trouver hors de l'intervalle de confiance $(\bar{x} \pm \sigma)$	Faible : $P < 10\%$ Moyenne : $10\% < P < 30\%$ Elevée : $P > 30\%$	Faible : $IB < 0,1\%$ du budget Moyen : $0,1\%$ du budget $< IB < 1\%$ du budget Elevé : $IB > 1\%$	= Probabilité d'occurrence*impact budgétaire	Une fois les risques classés par niveau de criticité en termes de risque budgétaire, des mesures de gestion des risques peuvent être mises en place pour réduire l'impact potentiel et la probabilité d'occurrence des risques les plus critiques

Source : MFB/DGBF/DPSB

II. RISQUES MACRO-ECONOMIQUES

La Côte d'Ivoire a connu une dynamique économique remarquable ces dernières années, la plaçant parmi les économies les plus performantes du monde depuis 2012. Avec le rebasage et le passage au Système de Comptabilité Nationale de 2008 (SCN 2008), le taux de croissance annuel moyen du PIB sur la période 2012-2019 est ressorti à 8,1%.

En 2020, la propagation de la pandémie de la Covid-19 a constitué une crise sanitaire qui s'est muée en une crise économique. L'ampleur de la pandémie et les mesures prises pour la contenir ont eu des conséquences négatives et importantes sur l'économie. Ainsi, le taux de croissance du PIB est ressorti à 0,7% contre une prévision initiale de 7,2%.

En 2021, les effets de la crise de la pandémie de la COVID-19 ont entraîné une insuffisance de l'offre mondiale par rapport à la demande se traduisant par un niveau élevé de l'inflation, une hausse des cours mondiaux du pétrole. Toutefois, la poursuite du plan de soutien économique, social et humanitaire et du plan de riposte sanitaire a contribué à consolider la reprise économique malgré les perturbations dues à l'insuffisance de l'offre d'électricité consécutive à des niveaux d'eau bas des barrages hydroélectriques et à une panne sur l'installation d'une centrale thermique dans la période d'avril à juin 2021. Ainsi, la croissance économique a connu un rebond significatif avec un taux de 7,1% en 2021 contre 0,7% en 2020.

L'année 2022 a été marquée par la crise russo-ukrainienne avec pour conséquence le renchérissement des prix des denrées alimentaires telles que le blé et d'autres produits comme les engrais et le pétrole. Grâce à la poursuite des réformes nécessaires à l'accompagnement efficace de l'économie et à la bonne exécution du PND, la croissance économique s'est établie à 6,2% en 2022.

Ce dynamisme se poursuivrait en 2023 et en 2024 avec des taux de croissance respectifs de 6,5% et 6,1%. A moyen terme, il est attendu un taux de croissance moyen annuel de 6,7% sur la période 2025-2027.

Cependant, des facteurs de risques peuvent entraver cette marche et contrarier les hypothèses de croissance, avec des conséquences sur la gestion des finances publiques.

Pour évaluer l'ampleur de l'impact sur les finances publiques de la réalisation du risque relatif à un niveau plus faible que prévu du PIB réel, des simulations de chocs sont effectuées sur les principaux indicateurs macroéconomiques suivants :

- ✓ la croissance du PIB réel ;
- ✓ la productivité du secteur privé ;
- ✓ l'investissement global :
 - les investissements publics ;
 - les investissements privés ;
- ✓ le taux d'exécution des dépenses d'investissement ;

- ✓ les cours et la production du cacao ;
- ✓ les cours et la production du pétrole ;
- ✓ le taux d'inflation ;
- ✓ la production de l'électricité ;
- ✓ les prix des produits pétroliers.

L'évaluation de ces risques macroéconomiques est effectuée principalement en utilisant le modèle de prévision économique BUDGET ECO

Encadré 1 : Présentation du modèle Budget ECO

Le modèle des Budgets Economiques est de la famille des modèles Input Output. Ce type de modèle repose sur l'approche structurelle de l'économie développée par Wassily Leontief dans les années 30 et qui lui a valu le prix Nobel d'économie en 1973. L'idée de base est que les produits issus de certaines branches d'activités sont les consommations intermédiaires d'autres branches et que ces interrelations peuvent être résumées à l'aide d'une matrice (le tableau entrée sortie ou TES).

Le modèle "Budget-Eco" est un modèle statique car l'investissement est une composante exogène de la demande finale.

Il s'articule autour de deux tableaux principaux de la comptabilité nationale :

- le TEE (Tableau Economique d'Ensemble) fait la synthèse des comptes économiques depuis la production en passant par la répartition primaire jusqu'au compte de capital des différents secteurs ou agents institutionnels (SQS, Ménages, Administrations, Institutions financières, Reste du monde) ;
- le TES (Tableau Entrée Sortie) constitue le cœur de l'analyse de Leontief. Il présente les comptes de production et d'exploitation par branche d'activités et les différents équilibres par produit.

Pour chaque produit i , l'Equilibre Ressources Emplois (ERE) est donné par la formule suivante :

$$(1) \quad C_i + D_i = Y_i + M_i$$

où C_i désigne la consommation intermédiaire totale de l'économie en produit i , D_i la demande finale en produit i , Y_i la production de la branche i et M_i les importations de produit i .

En colonne, la production se décompose en consommation intermédiaire et en valeur ajoutée :

$$(2) \quad Y_i = \sum_{j=1}^n C_{ji} + \sum_{k=1}^p V_{ki}$$

où C_{ji} désigne la consommation intermédiaire en produit j de la branche i et V_{ki} , le facteur de production k utilisé par la branche i .

L'hypothèse fondamentale du modèle de Leontief stipule qu'à court terme **la structure de production reste constante**.

A l'instar des coefficients techniques, on retient également que **la structure de distribution de la valeur ajoutée entre les facteurs de production est constante à court terme**.

Ces hypothèses permettent après transformation des équations (1) et (2) d'aboutir aux équations qui suivent.

Les composantes de la demande finale, les exportations (X_i), les investissements (I_i) et les variations de stock (S_i) sont exogènes. La consommation finale (C_{fi}) est endogène. Elle est soit obtenue par solde (cas des branches exogènes), soit en fonction du revenu des ménages (cas des branches endogènes).

$$(3) \quad C_{fi} = (Y_i + M_i) - \left(\sum_{j=1}^n a_{ij} Y_j + X_i + I_i + S_i \right) \quad \text{branche exogène}$$

$$(4) \quad C_{fi} = f(R) \quad \text{branche endogène (où } R \text{ est le revenu des ménages)}$$

Le revenu des ménages est la somme de l'excédent brut d'exploitation des entrepreneurs individuels (EBEI) et des salaires versés aux ménages (W).

$$(5) \quad R = f(EBEI, W)$$

Les importations M_i sont fonction de la production du bien i :

$$(6) \quad M_i = f(Y_i)$$

Les prix sont pour la plupart exogènes. La valeur est obtenue en multipliant chacun des postes précédents par l'indice des prix correspondant.

II.1. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DE LA CROISSANCE DU PIB REEL

La Côte d'Ivoire, bien qu'ayant enregistré des performances économiques récentes, reste soumise à des chocs macro-économiques pouvant entraîner une baisse de l'activité économique.

L'incidence budgétaire des chocs de croissance s'opère essentiellement à travers un manque à gagner sur les recettes fiscales, dont les projections sont généralement très sensibles au taux de croissance.

De tels manques à gagner sur les recettes pourraient causer une accumulation d'arriérés de paiement si des ajustements adéquats ne sont pas opérés sur les dépenses. Dans le même temps, des ajustements de dépenses (notamment d'investissement) à la suite d'un choc de croissance pourraient également avoir en retour des effets négatifs sur la croissance.

La croissance étant endogène, un choc sur la production agricole pouvant entraîner une baisse de 1% de la croissance a été privilégié.

A titre d'illustration, l'impact de la baisse de la croissance, induite par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation, entraîne mécaniquement la baisse des exportations avec l'hypothèse qu'il n'y ait pas de constitution de stocks.

Les exportations de produits agricoles représentent environ 51% du total de la production des biens d'exportation. Ainsi, un recul de la production agricole de 4,1% entraîne la baisse de 2,9% des exportations de produits ; ce qui conduit à une perte de 1 point de croissance.

Sur les finances publiques, toute chose étant égale par ailleurs, cette perte de croissance se traduit par la dégradation du solde primaire de base de 0,14%.

Scenario : baisse de la croissance de 1 point induit par la baisse de la production de l'agriculture d'exportation				
	<u>Exportation AGRIE*</u>		<u>Baisse production AGRIE</u>	<u>Baisse exportation</u>
		Pond		
	Simulation 1	100%	5,0%	5,0%
Poids en 2016	Simulation 2	71%	4,1%	2,9%
	Note : Poids AGRIE dans le total des exportations ; poids AGRIE 2016 (source : cadrage)			
		Production	Exportation	Taux de croissance
Résultat		-4,1%	-2,9%	-1,00%

(*) AGRIE : produits de l'agriculture d'exportation

II.2. RISQUE DE PRODUCTIVITE PLUS FAIBLE DU SECTEUR PRIVE

Dans cet exercice, il est simulé trois (03) scénarii de sensibilité au Produit Intérieur Brut (PIB) :

- Scénario 1 : choc négatif de 5% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 5% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 2 : choc négatif de 2% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 2% de la production du secteur privé) ;
- Scénario 3 : choc négatif de 1% sur l'offre agrégée du secteur privé (diminution de 1% de la production du secteur privé).

La variable de simulation est la Productivité Totale des Facteurs (PTF) du secteur privé qui correspond à la part de la croissance économique qui n'est pas expliquée par l'augmentation du volume de capital et du volume de travail. Elle mesure l'efficacité de la combinaison productive. L'élément principal de ce paramètre d'échelle est le progrès technique qui, avec la même combinaison de facteurs de production (capital, travail) permet de créer plus de richesse. Mais, l'augmentation de la PTF peut aussi résulter d'une modification de la structure de production (on fabrique plus un certain type de biens ou services nécessitant moins de capital et de travail), de son organisation (à fabrication égale, on combine mieux le capital et le travail, de sorte qu'à niveau de facteur constant, la richesse créée soit plus grande) ou de l'effet multiplicateur de l'environnement socioéconomique et politique.

II.2.1. Impact macroéconomique

Il ressort de ces simulations qu'en Côte d'Ivoire, un choc négatif sur la productivité totale des facteurs (PTF) a un effet négatif sur la croissance économique et sur les finances publiques à Court Terme (CT) dans les mêmes proportions que le choc. L'impact serait moins prononcé pour les ménages. Par ailleurs, les investissements qui en résulteraient affichent une baisse importante par rapport à la situation de référence. A Moyen Terme (MT), les effets devraient persister mais s'atténuer avec le temps.

Tableau 2 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence du risque de productivité plus faible du secteur privé

Agrégats	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence (à politique inchangée)					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		Scénario 2 (diminution de 2% de la production du secteur privé)		Scénario 3 (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	*CT	*MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-5,0%	-0,3%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	-0,1%
Recettes budgétaires	-5,2%	-0,2%	-2,0%	-0,1%	-1,0%	0,0%
Chiffre d'affaires des entreprises	-7,0%	-0,5%	-2,8%	-0,2%	-1,4%	-0,1%
Revenus des ménages	-3,5%	-0,3%	-1,4%	-0,1%	-0,7%	-0,1%
Indice des prix à la consommation (IPC)	5,1%	0,0%	1,9%	0,0%	0,9%	0,0%
Dépenses d'investissement privé	-23,6%	-0,9%	-9,2%	-0,4%	-4,5%	-0,2%
Investissement total	-19,5%	-0,8%	-7,6%	-0,3%	-3,8%	-0,2%

(*) CT : Court Terme ; MT : Moyen Terme

Source : MEPD/DGE/DPPSE

II.2.2. Impact sur les finances publiques

Une analyse de la baisse de la production du secteur privé sur la typologie des revenus de l'Etat (tableau 3) affiche une baisse plus prononcée des recettes provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production. Ce constat est lié notamment à la forte dépendance des recettes budgétaires au droit unique de sortie (DUS) liquidé par les entreprises du secteur café-cacao (représentant environ 8,0% des recettes totales de l'Etat pour l'année 2024) et à la fiscalité indirecte (TVA, impôt intérieur, fiscalité de porte).

Tableau 3 : Impacts sur les recettes publiques du risque de productivité plus faible du secteur privé par rapport au scénario de référence

Types de recettes	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	Scénario 1 (diminution de 5% de la production du secteur privé)		Scénario 2 (diminution de 2% de la production du secteur privé)		Scénario 3 (diminution de 1% de la production du secteur privé)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
Recettes issues des taxes indirectes	-9,8%	-0,4%	-3,8%	-0,2%	-1,9%	-0,1%
Recettes issues des droits de douane	-3,9%	-0,1%	-1,5%	0,0%	-0,7%	0,0%
Recettes issues des taxes à la production	-7,7%	-0,2%	-3,1%	-0,1%	-1,5%	0,0%
Recettes issues des taxes sur les produits	-7,0%	-0,2%	-2,7%	-0,1%	-1,4%	0,0%
Recettes issues des taxes à l'exportation	-7,8%	0,0%	-3,0%	0,0%	-1,5%	0,0%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

II.2.3. Mesures d'atténuation des risques

Une politique budgétaire plus adéquate de relance de l'économie par une hausse des investissements publics en cas de ralentissement de celle-ci devrait permettre d'atténuer les effets du choc. Il faudrait également communiquer pour rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence, si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire ou socio-politique.

II.2.4. Analyse du degré d'occurrence

La Productivité Totale des Facteurs (PTF) est un paramètre structurel. Un écart sensible par rapport à la situation de référence devrait avoir peu de chance d'intervenir à court terme. Ainsi, le degré d'occurrence de ce risque est moyen sur la période.

II.3. RISQUE D'UN NIVEAU PLUS FAIBLE DU TAUX D'INVESTISSEMENT GLOBAL

La Côte d'Ivoire a impulsé son développement par une augmentation substantielle des investissements tant publics que privés au cours de cette dernière décennie. Le taux d'investissement global s'est situé à 21,7% en moyenne sur la période 2015-2021. L'investissement est donc un ressort essentiel à la réalisation des forts taux de croissance du PIB enregistrés sur cette même période, qui se situe en moyenne à 6,2% par an. Un taux d'investissement global élevé semble bien être corrélé à un fort taux de croissance.

L'apparition de choc exogène affectant le taux d'investissement peut donc impacter négativement le taux de croissance du PIB. C'est pourquoi, dans un contexte de persistance des chocs induits par la crise entre la Russie et l'Ukraine et les crises politiques et sécuritaires dans la sous-région affectant l'investissement de façon globale, l'on peut s'attendre à une perte de croissance.

Dans cette partie, il a été procédé à des simulations suivantes :

- ✓ baisse de 10% des investissements globaux (scenario 1) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements publics (scénario 2) ;
- ✓ baisse de 10% des investissements privés (scenario 3).

Tableau 4 : Impacts sur l'activité économique d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales

	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur prévision initiale		Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur prévision initiale		Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privés par rapport à leur prévision initiale	
	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-1.40%	-1.40	-0.83%	-0.83	-0.57%	-0.57
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Élevage et pêche	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-2,68%	-0,67	-1,88%	-0,47	-0,81%	-0,20
Industries extractives	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,33%	-0,03	-0,76%	-0,02	-0,57%	-0,01
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
EGE	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
BTP	-9,18%	-0,41	-7,94%	-0,36	-1,25%	-0,06
Raffineries	-1,07%	-0,04	-0,51%	-0,02	-0,56%	-0,02
Autres industries manufacturières	-4,73%	-0,19	-1,92%	-0,08	-2,80%	-0,11
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,80%	-0,62	-0,76%	-0,26	-1,04%	-0,36
Commerce	-2,90%	-0,26	-0,64%	-0,06	-2,26%	-0,20
Transport	-1,37%	-0,03	-0,64%	-0,01	-0,73%	-0,01
Télécommunication	-1,37%	-0,06	-0,75%	-0,03	-0,63%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,80%	-0,03	-0,46%	-0,02	-0,34%	-0,01
Services aux entreprises	-1,78%	-0,13	-1,14%	-0,08	-0,64%	-0,05
Autres services	-1,39%	-0,11	-0,74%	-0,06	-0,65%	-0,05
Branches non marchandes	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Services d'intermédiation financière indirectement	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,54%	-0,02	-1,02%	-0,04	0,48%	0,02
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-1,57%	-0,09	-0,99%	-0,06	-0,58%	-0,03
Subventions sur les produits	-1,08%	0,00	-0,51%	0,00	-0,56%	0,00
PIB	-1,40%	-1,40	-0,83%	-0,83	-0,57%	-0,57
Consommation finale	-1,20%	-0,95	-0,68%	-0,54	-0,52%	-0,41
Consommation des ménages	-1,46%	-0,96	-0,83%	-0,55	-0,63%	-0,42
FBCF	-9,90%	-2,15	-3,81%	-0,83	-6,09%	-1,32
publique	-10,00%	-0,83	-10,00%	-0,83	0,00%	0,00
privée	-9,83%	-1,32	0,00%	0,00	-9,83%	-1,32
Exportations	0,10%	0,03	0,05%	0,02	0,05%	0,02
Importations	-3,90%	1,26	-0,91%	0,29	-2,99%	0,96
Variations de stocks		0,41		0,23		0,18

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Tableau 5 : Impacts sur les finances publiques d'une réduction de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales

	Scenario 1 : réduction de 10% des investissements globaux par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 2 : réduction de 10% des investissements publics par rapport à leur niveau initial (Variation)	Scenario 3 : réduction de 10% des investissements privé par rapport à leur niveau initial (Variation)
Total des dépenses	-3,03%	-3,03%	
Dépenses courantes	0,00%	0,00%	
Dépenses d'investissement	-10,00%	-10,00%	
Total des recettes	-0,94%	-0,76%	-0,18%
Recettes courantes	-0,73%	-0,54%	-0,19%
Recettes fiscales	-0,71%	-0,55%	-0,16%
Recettes non fiscales	-0,84%	-0,46%	-0,39%
Dons	-4,09%	-4,09%	0,00%
Solde budgétaire de base (Ecart)	0,35	0,41	-0,05
Recettes fiscales sur PIB (Ecart)	0,11	0,04	0,06

Source : MEPD/DGE/DPPSE

L'analyse des impacts des différents scénarii donne les résultats suivants :

- une baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,73% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,54% des recettes courantes ;
- une baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales entraîne une baisse de 0,19% des recettes courantes.

➤ **Baisse de 10% des investissements globaux par rapport aux prévisions initiales**

Une baisse de 10% des investissements par rapport aux prévisions initiales devrait conduire à une perte de croissance du PIB de 1,4 point, principalement liée à la contraction des activités des branches secondaire et tertiaire respectivement de 0,67 et 0,62 point de croissance.

➤ **Baisse de 10% des investissements publics par rapport aux prévisions initiales**

Le taux d'investissement public se situe en moyenne à 5,6% du PIB sur la période 2015-2023 pour un taux de croissance de 6,2% en moyenne annuelle, traduisant la volonté du Gouvernement de maintenir une forte croissance économique à travers un niveau élevé des dépenses d'investissement. En 2024, le taux d'investissement est prévu à 7,1% et en moyenne annuelle à 7,4% sur la période 2024-2027.

Cependant, plusieurs facteurs peuvent engendrer une baisse des investissements publics. Parmi ces facteurs figurent l'obligation d'honorer les échéances de plus en plus importantes de la dette publique à court et moyen terme, les difficultés de mobilisation des ressources sur les marchés monétaire et financier, l'évolution défavorable des cours des matières premières avec une incidence négative sur la mobilisation des recettes y afférentes, ainsi que les crises sociopolitiques et les catastrophes naturelles.

Un scénario de la baisse des investissements publics de 10% en valeur par rapport aux prévisions initiales fait ressortir les effets suivants sur la croissance et partant, sur les finances publiques :

- un ralentissement de la croissance économique de près de 0,83 point, principalement dans les secteurs secondaire et tertiaire ;
- une réduction de 0,55 point du volume initial de la consommation des ménages ;
- des manques à gagner de recettes fiscales d'environ 0,55% par rapport aux prévisions initiales, particulièrement au niveau des droits et taxes à l'importation et beaucoup plus accentués au niveau des impôts indirects intérieurs.

Dans une telle situation, il importe de mettre en place des mesures efficaces afin d'atténuer les incidences sur le niveau de la croissance économique, ainsi que des recettes publiques.

➤ **Baisse de 10% des investissements privés par rapport aux prévisions initiales**

Bien que le taux d'investissement privé ne soit pas volatile, même en période de crise, en raison du lien étroit entre l'investissement privé et la croissance du PIB, le taux d'investissement privé est passé de 16,5% en 2018 à 14,9% en 2020 et à 18,8% en 2023.

Par ailleurs, un choc sur l'activité économique par rapport aux prévisions initiales pourrait induire une baisse des investissements privés. Ainsi :

- une baisse de 5% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,6% par rapport à son niveau précédent ;
- une baisse de 10% du niveau des investissements privés par rapport à leur niveau initial correspond à une variation du stock de capital privé de 3,3% par rapport à son niveau précédent.

Si de tels scénarii se produisaient en 2024 et en 2025 par rapport aux prévisions initiales, cela devrait conduire à une révision à la baisse du taux de croissance du PIB de 1,1 point.

Tableau 6 : Résultats des simulations d'un niveau plus faible des dépenses d'investissements privés.

Scénario	Investissement privé	Utilisation du stock de capital privé	PIB	Croissance
	%var It	%var Kt	%var PIB	point de croissance
Scénario pessimiste	-10%	3,3%	5,3%	-1,1
Scénario de base	-5%	3,6%	5,9%	-0,6
Situation de référence	0%	4,0%	6,5%	0

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Les simulations sur l'investissement privé ont été effectuées à l'aide du modèle économétrique MECODIV2 (voir encadré 2)

II.3.1 Impact macroéconomique

A l'aide du modèle macro économétrique précité¹, deux équations ont été mises en évidence (équation sous la forme géométrique et celle sous la forme de modèle à correction d'erreur):

Au niveau du modèle géométrique, la variable endogène (PIB) retardée est apparue non significative. Ce qui ne permet pas de capter la relation de long terme entre le stock de capital privé et le PIB. En revanche, à court terme, une diminution du stock de capital privé de 1% entraîne une baisse du PIB de 1,6%. Il n'est pas mis en évidence dans ce modèle un effet significatif de l'utilisation du stock de capital public et du capital humain.

Avec le modèle à correction d'erreur, on retrouve un signe négatif du coefficient associé à la variable endogène (PIB) retardée mais ce terme n'étant pas significatif, le modèle à correction d'erreur n'a donc pas été retenu pour l'analyse des résultats.

¹ Modèle MECOVID2

La simulation réalisée à l'aide des équations économétriques spécifiées dans le modèle macro économétrique conduit aux résultats suivants :

- selon le scénario central, la baisse de 5% du niveau des investissements privés conduit, toute chose étant égale par ailleurs, à une perte de croissance de 0,57 point par rapport à la situation de référence ;
- quant au scénario pessimiste (baisse de 10% du niveau des investissements privés), il ressort une perte de 1,13 point de croissance par rapport à la situation de référence.

II.3.2 Impact sur les finances publiques

La perte de croissance induite par la baisse de l'investissement privé, agit sur les finances publiques par le biais de la fiscalité indirecte et sur les recettes publiques tirées des importations. Le modèle macro économétrique permet d'établir les relations entre ces deux types de recettes et leurs assiettes respectives. Il ressort de l'estimation de ces équations qu'une perte d'un point de croissance au niveau de l'absorption (consommation et investissement) fait perdre 0,79 point de croissance au niveau de la fiscalité indirecte.

Il ressort également qu'une perte d'un point de croissance au niveau des importations fait perdre 0,04 point de croissance au niveau des recettes publiques tirées des importations.

Encadré 2 : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Le modèle macro économétrique MECODIV2 prend en compte les effets des politiques sectorielles sur l'économie en s'appuyant sur les données du Tableau Ressources-Emplois afin de projeter les agrégats macroéconomiques au niveau de chaque branche d'activités. La modélisation du secteur réel est basée à la fois sur les équations d'offre (production, investissement des branches), sur les équations de comportement (consommation, investissement, exportation, importation) et sur les équations de prix.

Pour chaque équation, trois types de spécification ont été adoptées : la forme tendancielle, la forme géométrique et la forme à correction d'erreur. En effet, La forme tendancielle s'appuie sur une équation linéaire, avec un polynôme de degré 1. En plus, cette forme permet de capter le taux de croissance moyen de la grandeur étudiée. Ensuite, la forme géométrique est la spécification de Koyck (1954), et permet de déterminer les élasticités de court terme et de long terme. Enfin, la forme à correction d'erreur est une spécification à la Hendry (1995) permettant de déterminer les gains ou les pertes de croissance à court terme et les élasticités de long terme.

▪ **Les équations d'offre**

Modélisation de la fonction de production

L'équation de production (PIB) s'appuie sur la fonction de Cobb-Douglas, et une distinction est faite sur la nature du stock de capital (privé ou public). La prise en compte de certains secteurs spécifiques de production tels que les services non marchands, les bâtiments et les travaux publics, l'énergie, le transport et les télécommunications permet de refléter la nécessaire complémentarité de ces secteurs dans le processus de production des autres branches d'activités.

Sous forme mathématique, l'équation géométrique s'écrit comme suit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{i=1}^5 \alpha_{i+4} PIB_{Fi}$$

J : les branches de l'économie autre que les branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5)

K_j^P : utilisation du stock de capital privé

K_j^G : utilisation du stock de capital public

L_j : utilisation du stock de capital humain

Pour chacune des branches F_i , on écrit :

$$\text{Log}(PIB_j) = \alpha_0 + \alpha_1 \text{Log}(K_j^P) + \alpha_2 \text{Log}(K_j^G) + \alpha_3 \text{Log}(L_j) + \sum_{\substack{i=1 \\ i \neq j}}^4 \alpha_{i+4} PIB_{Fi}$$

$j = 1, \dots, 4$ et j : branches services non marchands (F1), bâtiments et les travaux publics (F2), énergie (F3), transport (F4) et télécommunications (F5).

Modélisation de la fonction d'investissement

Dans ce modèle, l'investissement des branches est une fonction d'offre pour tenir compte de l'impact de l'investissement réalisé dans un secteur sur les autres. Cet effet d'entraînement de l'investissement d'un secteur vise notamment à capter notamment les effets des politiques d'investissement du Gouvernement ou du secteur privé sur l'ensemble de l'économie.

L'investissement d'une branche est modélisé en fonction de la demande espérée, de l'excès de demande, du stock de capital passé et des sources de financement (le financement intérieur à travers les crédits à moyen et long terme et le financement extérieur à travers les IDE ou les investissements de portefeuille).

Encadré 2 (suite) : Modèle Macro économétrique MECODIV 2

Modélisation de la fonction d'emploi

L'emploi est dérivé de la production intérieure comme une fonction de demande pour le travail.

▪ **Les équations de demande**

Modélisation de la fonction de consommation

La demande de consommation des ménages est modélisée selon l'approche du revenu permanent (Milton Friedman, 1957). Cette approche permet de tenir compte des revenus passé, présent et futur des ménages dans leur décision de consommation.

Modélisation de la fonction de demande d'investissement

La demande d'investissement en produit i est la somme des biens i demandés à l'ensemble de l'économie par le secteur. Ces biens représentent une part fixe de l'ensemble des biens d'investissement du secteur donné.

Modélisation de la fonction d'importation

Les importations de biens et services sont modélisées en tenant compte du revenu national disponible et des prix relatifs (prix à l'importation par rapport au prix domestique).

Modélisation de la fonction d'exportation

Les exportations de biens et services sont modélisées en fonction de la demande mondiale et du prix relatif (prix à l'exportation par rapport au prix domestique) qui est un indicateur de compétitivité.

▪ **Les équations de prix**

Modélisation des prix à la production

Le prix à la production d'une branche est modélisé en prenant en compte l'ensemble des coûts ayant permis de produire. Il s'agit des coûts liés à l'utilisation du stock de capital (public, privé et humain) et ceux liés à l'acquisition de consommations intermédiaires.

Modélisation des prix de la demande

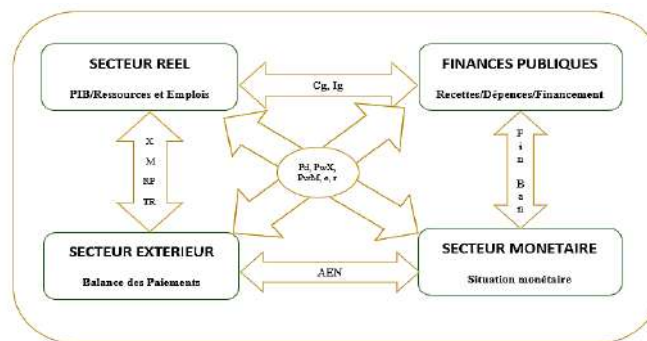
Le prix de la demande totale a été modélisé à partir des ressources, en tenant compte de l'équilibre ressources-emplois. Une fois, le prix à la production connu, le prix de la demande totale est fonction du prix à l'importation. On a rajouté le facteur pression de la demande car c'est un facteur qui affecte les prix à la consommation.

Modélisation des coûts salariaux

Les coûts salariaux sont affectés à la fois par l'effectif qui est la quantité et par le prix de la demande totale

Toutes ces équations sont estimées économétriquement. Les élasticités qui en ressortent permettent d'effectuer des projections sur le court, moyen et long terme.

Les autres secteurs de l'économie (secteur des administrations publiques, secteur extérieur, secteur monétaire) sont également pris en compte dans le modèle macro économétrique.



II.4. RISQUES LIÉS AUX FLUCTUATIONS DES COURS ET DE LA PRODUCTION DE CACAO

II.4.1. Risques liés aux fluctuations des cours du cacao

L'économie ivoirienne demeure relativement vulnérable face aux fluctuations des prix du cacao, principal produit d'exportation du pays. En termes de finances publiques, ces fluctuations se traduisent par un impact sur les recettes liées à cette spéculation, notamment les droits d'enregistrements et les taxes à l'exportation du cacao. Par ailleurs, l'instabilité des cours du cacao avec ses effets indirects sur la croissance économique aurait également des incidences sur les autres recettes fiscales directes et indirectes.

Une simulation de l'impact de ces cours mondiaux de cacao, suivant les trois scénarii ci-après, montre les résultats suivants sur l'activité économique et les finances publiques.

➤ Risque d'une baisse du prix du cacao à l'international

- Scénario 1 : baisse de 10% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 2 : baisse de 25% du prix du cacao à l'international ;
- Scénario 3 : baisse de 30% du prix du cacao à l'international.

L'analyse dynamique des résultats des différentes simulations montre qu'une baisse de 10% du prix international du cacao entraîne, respectivement à court et moyen terme, une contraction de la croissance de 0,2 point de pourcentage et 0,4 point de pourcentage.

En effet, la baisse de 10% du prix international du cacao entraîne à court terme un manque à gagner sur le revenu des ménages de 1,7 point par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Le manque à gagner sur le revenu des ménages augmente très vite à moyen terme si des mesures adéquates ne sont pas prises ; ce qui a pour conséquence la baisse des investissements de 4,4 points de croissance et de la consommation des ménages (0,5 point de croissance).

L'impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 2,1 points de pourcentage. Cette baisse serait de 2,2 points de pourcentage à moyen terme. La baisse des recettes budgétaires est principalement liée aux taxes à l'exportation.

De même, une baisse de 25% du prix international du cacao entraîne, respectivement à court et moyen terme, un fléchissement de la croissance de 0,4 point de pourcentage et 0,8 point de pourcentage.

Au demeurant, la baisse de 25% du prix international du cacao entraîne à court terme une baisse sur le revenu des ménages de 3,6 points de croissance par rapport à sa valeur de référence dès la première année. Ce manque à gagner va entraîner une baisse de la consommation (-3,6 points de croissance) des ménages, de l'épargne. Ce qui provoquera une baisse des investissements respectivement de 8,8 points de croissance à court terme et 11,2 points de croissance à long terme.

L'impact à court terme sur le budget se traduit par la baisse des recettes budgétaires de 4,3 points de pourcentage. Cette baisse serait de 5,6 points de pourcentage à moyen terme.

Cette simulation indique aussi qu'une baisse du prix international du cacao de 30% conduit à une réduction du PIB de 0,6 point de croissance à court terme et 1,3 point de croissance à long terme.

S'agissant des recettes fiscales, elles enregistrent une contraction respectivement de 6,4 points de croissance à court terme et 6,7 points de croissance à moyen terme.

A propos du revenu des ménages, il fléchirait respectivement de 3,6 points de croissance à court terme et 4,5 points de croissance à moyen terme.

Tableau 7 : Impacts macroéconomiques par rapport au scénario de référence d'une baisse du prix du cacao

Libellés	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence					
	scénario 1 (baisse de 10%)		scénario 2 (baisse de 25%)		scénario 3 (baisse de 30%)	
	CT	MT	CT	MT	CT	MT
PIB réel (PIB)	-0,20%	-0,42%	-0,43%	-0,84%	-0,61%	-1,26%
Recettes fiscales	-2,14%	-2,24%	-4,30%	-5,6%	-6,42%	-6,72%
Chiffre d'affaires des entreprises	-0,70%	-0,91%	-1,5%	-2,7%	-2,11%	-2,73%
Revenus des ménages	-1,70%	-1,79%	-3,6%	-4,5%	-5,10%	-5,37%
Consommation des ménages	-0,48%	-0,60%	-1,0%	-1,5%	-1,44%	-1,80%
Investissement total	-4,37%	-4,77%	-8,8%	-11,2%	-13,11%	-14,31%
Exportations	-0,48%	-0,74%	-0,98%	-1,8%	-1,44%	-2,22%
Importation	-1,91%	-2,02%	-3,87%	-5,0%	-5,73%	-6,06%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Certaines mesures peuvent permettre de réduire ces risques. Il s'agit, entre autres, de :

- la maîtrise de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ;
- l'accélération de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif ;
- la mise en œuvre effective de l'accord de partenariat entre la Côte d'Ivoire et le Ghana (industrialisation, promotion de la consommation, lutte contre les maladies virales, l'harmonisation des politiques commerciales entre la Côte d'Ivoire et le Ghana) ;
- la fiabilisation des acteurs de la filière sur toute la chaîne des valeurs : acheteurs, exportateurs, transformateurs et contreparties internationales ;
- la mise en place d'entreprises spécialisées dans la transformation de la matière première de manière à capter localement une partie de la valeur ajoutée générée par l'industrie mondiale du chocolat ;
- le renforcement de la capacité de stockage des principaux pays producteurs en vue de réguler les volumes à mettre sur le marché dans une situation de baisse des cours.

II.4.2. Risques liés à la variation de la production de cacao

La production de cacao demeure conditionnée par plusieurs facteurs dont les aléas climatiques qui découlent de la mauvaise pluviométrie et de la pluviosité (mauvaise répartition des pluies). Ainsi, la sécheresse de 2016 a eu pour conséquence une baisse de la production de cacao de 10,5%. Sur la période 2020-2027, la production de cacao pourrait enregistrer des baisses se situant entre 0,2% et 5,8% sur la base des hypothèses du cadrage macroéconomique. La production de cacao a enregistré une baisse de 5,8% en 2022 par rapport à la production de 2021. Un scénario de 10% de baisse de la production de cacao entraîne, toute chose égale par ailleurs, la baisse de 3,4% du taux de croissance de l'agriculture d'exportation.

Tableau 8 : Résultat de la simulation de la baisse de la production du cacao sur la croissance de l'agriculture d'exportation

Produits (en milliers de tonnes)	2023	2024	2024 Simulation (Baisse de 10% de la production de cacao par rapport à 2023)	2024 Simulation (Baisse de 30% de la production de cacao par rapport à 2023)
Café	46,9	80,0	46,9	80,0
Cacao	1822,3	2 000	1822,3	1400
Bananes	513,3	534,7	513,3	534,7
Ananas	76,6	81,9	76,6	81,9
Coton graine	236,2	404,7	236,2	404,7
Huiles de palme	613,9	631,7	613,9	631,7
Sucre	193,6	197,5	193,6	197,5
Caoutchouc	1 624,8	1 754,8	1 624,8	1 754,8
Anacarde	1 225,9	1 250,0	1 225,9	1 250,0
Taux de croissance Agriculture d'exportation		13,7%	13,7%	-5,4%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Le risque lié à la variation de la production est évalué à partir de la simulation de l'impact d'une baisse de 10% de production de cacao sur la croissance et les recettes de l'Etat.

Un choc de baisse de 30% de la production de cacao entraîne, toute chose étant égale par ailleurs, une réduction de la croissance économique de 1,3 point de pourcentage à moyen terme.

Tableau 9 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 30% de volume de production de cacao sur l'offre des branches d'activité

Agrégats	Croissance sectorielle (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
PIB	-1,26%	-1,26
Valeur ajoutée du primaire	-2,23%	-0,42
Valeur ajoutée du secondaire	-0,29%	-0,06
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-0,84%	-0,36
Branches non marchandes	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	-0,56%	-0,01
Impôts sur les exportations	0,00%	0,00
Autres impôts sur les produits	-0,51%	-0,02
Subventions sur les produits	-0,68%	0,00

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Du côté de la demande, la consommation des ménages reculerait d'environ 0,90% par rapport à son niveau initial et devrait faire perdre 0,59 de point de croissance du PIB (tableau 10).

Tableau 10 : Résultat de la simulation d'un choc de baisse de 10% de volume de production de cacao sur la demande globale

Agrégats	Croissance sectorielle* (en pourcentage)	Contribution à la croissance (en point de croissance)
Consommation finale	-0,74%	-0,55
Consommation des ménages	-0,90%	-0,59
FBCF	-0,15%	-0,03
Exportations	0,07%	0,02
Importations	-0,39%	-0,10
Variations de stocks	-106 777	-0,41

Source : MEPD/DGE/DPPSE

* Variation absolue pour les variations de stocks

Par ailleurs, à variables constantes (y compris le prix CAF du cacao) et à politique fiscale inchangée, une baisse de 10% du volume de production de cacao entraîne une baisse de 0,48% des recettes fiscales.

Au final, le risque de baisse de la production de cacao présente une probabilité d'occurrence moyenne avec un impact faible sur le budget de l'Etat.

Tableau 11 : Évaluation des pertes de recettes en lien avec la baisse de 10% de la production de cacao

Type de recettes	Variation de perte de recettes
Total des recettes	-0,41%
Recettes courantes	-0,45%
Recettes fiscales	-0,48%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Le risque de baisse de la production peut être mitigé par les mesures suivantes :

- consolider la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ;
- lutter contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui sont sources de destruction de plantations ;
- lutter contre le trafic de cacao vers les pays limitrophes ;
- poursuivre la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao et le CNRA d'une part, et entre Conseil Café-Cacao et le FIRCA d'autre part en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.

Encadré 3: Risque lié à la réglementation de l'UE relative à l'entrée des matières premières et des produits dérivés sur son marché

A compter du 29 décembre 2024, l'UE mettra en place un mécanisme pour contrôler l'entrée de matières premières et leurs produits dérivés (cacao, café, bœuf, huile de palme, hévéa, bois, soja) sur son marché.

Il aura donc un risque d'interdiction d'entrée sur le territoire de l'UE sur la base d'une déclaration de diligence raisonnée relative à la :

- **Traçabilité** des produits, notamment leur géolocalisation au moment de la production.
- **Durabilité** du produit, en prouvant que ledit produit ne provient pas d'une parcelle déforestée avant la date butoir du **31 décembre 2020**.
- **Légalité** du produit, qui prouve qu'il a été produit dans le respect de la législation nationale pertinente en vigueur et dans le respect des droits humains internationaux.

La Commission Européenne mettra en place un système de classification des pays par niveau de risque. Aux trois niveaux de classification définis : *faible, standard, élevé*, seront attribués des contrôles plus ou moins significatifs.

Les principaux indicateurs d'identification des niveaux de risques sont :

- Le taux de déforestation dans un pays donnée
- Le taux d'expansion des terres agricoles
- Ou encore la tendance de productions des produits de base.

Le Règlement envisage que jusqu'à 9% des produits issus de pays considérés « risque élevé » soient contrôlés, pour 1% pour les pays identifiés « risque faible ».

Mesures de mitigation du risque :

Pour faire face à ce risque, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est doté d'une stratégie visant à garantir la durabilité de la filière cacao qui se décline en un programme triennal (2023-2025). De façon spécifique, cette stratégie se décline en trois (3) axes d'interventions :

- L'amélioration des revenus des producteurs de cacao et leur bien-être : système unifié de traçabilité et de certification du cacao durable en Côte d'Ivoire ;
- La lutte contre la déforestation : système de surveillance des forêts et d'alertes précoce de la déforestation incluant l'élaboration de la carte d'occupation des sols ;
- La lutte contre le travail des enfants : Système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire.

Au niveau du CCC, le recensement des producteurs et la géolocalisation de leur plantation permettra d'assurer la traçabilité de la production nationale. Une norme a été créée dite Norme Africaine du cacao durable qui permettra de garantir que la production nationale est issue des zones non protégées et non produite dans les conditions de pire exploitation du travail des enfants.

II.5. RISQUES LIES A LA HAUSSE DU PRIX DU PETROLE BRUT ET DU PRIX DE L'ELECTRICITE

II.5.1. Méthodologie

La démarche méthodologique utilisée est basée sur l'utilisation du Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) dynamique micro simulé de la Côte d'Ivoire pour mesurer l'impact de la fluctuation des cours du pétrole sur l'économie ivoirienne. Le MEGC permet de comprendre les effets des différents changements qui interviennent dans l'économie, en partant du marché qui est à l'origine de ces changements et en examinant leurs répercussions sur tous les marchés. Le modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC) dynamique micro simulé de la Côte d'Ivoire s'appuie sur la Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015.

Encadré 4 : Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015

La Matrice de Comptabilité Sociale (MCS) de 2015 qui présente l'économie ivoirienne avec **cent-quarante-cinq (145) comptes** regroupés en **six (6) grandes catégories** interdépendantes à savoir : les facteurs de production (3), les unités institutionnelles (5), les branches ou secteurs de production (46), les produits (46), les exportations (38) et les comptes d'accumulation (2).

Les facteurs de production utilisés pour la construction de la MCS sont le travail et le capital. Ils sont utilisés dans toutes les branches de production de l'économie. Les facteurs de production émanent des ménages et reçoivent les revenus provenant de la vente de leurs services aux activités de production. Ces revenus sont perçus sous forme de salaire et de loyer du capital, et sont ensuite distribués aux ménages.

Les unités institutionnelles sont représentées par les ménages, les entreprises, le gouvernement et le reste du monde.

Les branches de production, au nombre de quarante-six (46) comptes, produisent chacune un produit. La MCS présente donc **quarante-six (46) produits**. Les branches tirent leurs revenus de la vente des produits dans l'économie et à l'extérieur au travers des exportations.

Les produits sont achetés par les ménages et par les branches de production. C'est par exemple l'eau, des produits de l'industrie agroalimentaire, de la restauration, et des transports et communication pour ne citer que ceux-là qui sont demandés par toutes les autres branches.

Les comptes d'exportations concernent trente-huit (38) comptes. Ils interagissent avec le reste du monde et les produits.

Le compte d'accumulation est constitué de deux (2) comptes à savoir le compte d'investissement et le compte des variations de stocks. Les revenus d'investissement proviennent des épargnes des (9) neuf catégories de ménages, des firmes, du gouvernement et du reste du monde.

II.5.2. Résultats liés à la hausse du prix du pétrole brut

1. Simulation et points d'entrée du choc

Le point d'entrée du choc est le prix mondial du prix du baril du pétrole. Les chocs de hausse des cours du baril du pétrole ont été simulés à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique sur un horizon de 3 ans. En effet, le choc est fait sur la première année et les prix restent inchangés aux deuxième et troisième années. Les effets de très court terme (1 an) et de court terme (3 ans) sont observés.

Les différentes simulations sont les suivantes :

- ✓ une hausse de 5% du prix du baril de pétrole ;
- ✓ une hausse de 10% du prix du baril de pétrole ;
- ✓ une hausse de 20% du prix du baril de pétrole.

2. Présentation des résultats

Les résultats sont présentés selon l'impact macroéconomique et l'impact sur les finances publiques.

Tableau 12 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix du pétrole

Agrégats	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 20%	
	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)
PIB Réel	-0,02%	-0,01%	-0,05%	-0,02%	-0,08%	-0,04%
PIB Courant	0,28%	0,08%	0,58%	0,18%	1,12%	0,32%
Déflateur	0,30%	0,09%	0,63%	0,20%	1,20%	0,36%
Indice Harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	1,08%	0,32%
Prix mondial du baril de pétrole	5%	1,47%	10,00%	3,13%	20,00%	5,88%
Revenu du gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,14%	0,88%	0,24%
Revenu des Firmes	0,27%	0,08%	0,56%	0,18%	1,08%	0,32%
Revenu des ménages	0,29%	0,09%	0,60%	0,19%	1,16%	0,36%
Revenu du reste du monde	0,82%	0,24%	1,71%	0,53%	3,28%	0,96%
Consommation finale des ménages	0,27%	0,08%	0,55%	0,17%	1,08%	0,32%
Épargne des ménages	0,30%	0,09%	0,62%	0,19%	1,20%	0,36%
Épargne des firmes	0,27%	0,08%	0,57%	0,18%	1,08%	0,32%
Épargne du gouvernement	0,53%	0,16%	1,10%	0,34%	2,12%	0,64%
Investissement total	0,25%	0,07%	0,52%	0,16%	1,00%	0,28%
Investissements Privés	0,25%	0,07%	0,51%	0,16%	1,00%	0,28%
Investissements publics	0,19%	0,06%	0,40%	0,13%	0,76%	0,24%
Importations des biens	1,22%	0,36%	2,52%	0,79%	4,88%	1,44%
Exportations de biens	0,76%	0,22%	1,56%	0,49%	3,04%	0,88%
Demande internationale totale	0,39%	0,11%	0,81%	0,25%	1,56%	0,44%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Tableau 13 : Impacts des risques liés à la hausse du prix du pétrole sur les variables des finances publiques

TYPE DE RECETTES	Augmentation de 5%		Augmentation de 10%		Augmentation de 20%	
	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme
Recettes totales du Gouvernement provenant des impôts sur le revenu des ménages (TDHT)	0,37%	0,11%	0,76%	0,22%	1,48%	0,44%
Recette publique totale des impôts indirects sur les produits de base (TICT)	0,05%	0,01%	0,19%	0,05%	0,20%	0,04%
Recettes totales du Gouvernement provenant des droits d'importation (TIMT)	0,60%	0,17%	1,24%	0,35%	2,40%	0,68%
Recettes totales du Gouvernement	0,22%	0,06%	0,45%	0,13%	0,88%	0,24%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

En conclusion, il ressort qu'à court terme, une hausse des cours du baril de pétrole de 5% réduit la croissance de seulement 0,02 point et provoque une augmentation du taux d'inflation de 0,27 point. Les effets de court terme sont plus importants sur l'inflation que sur la croissance. Ce qui favorise l'augmentation des recettes de l'Etat comme indiqué dans le tableau 13. Les effets d'une hausse de baril de 5% finissent par s'estomper à la troisième année.

Toutefois, la persistance de l'inflation aura des conséquences plus graves sur la croissance et ainsi nuire notamment, à l'augmentation des recettes de l'Etat.

II.5.3. Résultats liés à la hausse du prix de l'électricité

1. SIMULATION ET POINTS D'ENTRÉE DU CHOC

Le point d'entrée du choc est le prix mondial du prix du baril du pétrole. Les chocs de hausse des cours du baril du pétrole sont simulés à l'aide d'un Modèle d'Equilibre Général Calculable dynamique sur un horizon de 3 ans. En effet, le choc est fait sur la première année et les prix restent inchangés à la deuxième et troisième année. Les effets de très court terme (1 an) et de court terme (3 ans) sont observés. Les différentes simulations sont les suivantes :

- ✓ une hausse de 10% du prix de l'électricité ;
- ✓ une hausse de 15% du prix de l'électricité.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Les résultats sont présentés selon l'impact macroéconomique et l'impact sur les finances publiques.

Tableau 14 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la hausse du prix de l'électricité

Agrégats	Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)	Très court terme (1 an)	Court terme (3 ans)
PIB Réel	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Indices Harmonisé des prix à la consommation (IHPC)	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%
Revenu du gouvernement	0,05%	0,00%	0,08%	0,00%
Revenu des Firmes	0,01%	0,00%	0,01%	0,00%
Revenu disponible des ménages ruraux	0,00%	0,00%	-0,01%	0,00%
Revenu disponible des ménages urbains	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Valeur ajoutée des branches	-0,20%	0,00%	-0,30%	0,00%
Consommation finale des ménages	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Investissement total	0,06%	0,00%	0,09%	0,00%
Investissements Privés	0,07%	0,00%	0,10%	0,00%
Investissements public	0,01%	0,00%	0,02%	0,00%

Sources : MEPD/DGE/DPPSE

Tableau 15 : Impacts des risques liés à la hausse du prix de l'électricité sur les variables des finances publiques

Agrégats	Augmentation de 10%		Augmentation de 15%	
	Très court terme	Court terme	Très court terme	Court terme
Recette sur la taxe indirecte totale	0,45%	0,00%	0,68%	0,00%
Recette provenant des taxes firme totale	-0,01%	0,00%	-0,01%	0,00%
Recette provenant des taxes sur la production des biens	0,37%	0,00%	0,56%	0,00%
Recettes totales du Gouvernement provenant des droits d'importation (TIMT)	-0,01%	0,00%	-0,02%	0,00%
Recettes totales du Gouvernement	0,05%	0,00%	0,08%	0,00%

Sources : MEPD/DGE/DPPSE

En conclusion, il découle qu'à très court terme, si une hausse du prix de l'électricité atteint 10%, cela réduit la croissance de seulement 0,01 point contre une augmentation du taux d'inflation de 0,01 point. Les effets de très court terme sont plus importants sur l'inflation que sur la croissance. Ce qui favorise l'augmentation des recettes de l'Etat comme indiqué dans le tableau 15. Les effets d'une hausse du prix de l'électricité de 10% et voir de 15% n'ont pas de réel impact à partir de la seconde et troisième année sur l'économie car ils finissent par s'estomper.

Toutefois, la persistance de l'inflation induit par d'autres effets autre que l'électricité pourrait avoir des conséquences plus graves sur la croissance et ainsi nuire notamment, à l'augmentation des recettes de l'Etat.

Pour faire face au risque de hausse du prix de l'électricité, les mesures suivantes peuvent être envisagées :

- ✓ diversifier les sources de production d'électricité notamment avec les investissements dans les énergies renouvelables ;
- ✓ continuer d'accroître les capacités de production d'électricité ;
- ✓ assurer la maintenance préventive des installations existantes.

Encadré 5 : Modèle d'Equilibre Général Calculable (MEGC)

Le modèle d'Equilibre Général Calculable s'appuie sur une matrice de comptabilité sociale qui décrit :

- les facteurs de production fournis par les agents économiques ;
- les transferts des agents économiques, les impôts directs payés par ceux-ci, leur consommation finale, leurs exportations (reste du monde) et leurs investissements ;
- la demande de capital de la branche d'activité j, la taxe sur la production payée par la branche j, la consommation intermédiaire en produit i de la branche j ;
- les produits i qui sont importés par le reste du monde, sur lesquels sont prélevés des taxes et qui sont utilisés en tant que consommations intermédiaires par la branche d'activité ;
- les produits x qui sont exportés par la branche d'activités et sur lesquels il est prélevé des taxes à l'exportation ;
- les investissements en produits i et autres investissements, les variations de stocks en produit i.

Le modèle vise à observer les changements qui interviennent dans la matrice de comptabilité sociale en cas de choc. C'est pourquoi le modèle met en évidence les formes fonctionnelles entre les différents agrégats. A titre d'illustration, quelques équations qui décrivent le fonctionnement de l'économie sont présentées.

▪ **Bloc facteurs de production**

Pour dégager de la marge, le producteur fait la demande de facteurs de production que sont le capital et le travail suivant la combinaison qui lui sied.

$VA=f_1(LD, KD)$ et $LD=f_2(KD)$.

▪ **Bloc production**

En plus des facteurs de production utilisés pour produire, le producteur a recours aux biens intermédiaires. Les consommations intermédiaires utilisées sont donc fonction de la demande de biens intermédiaires.

$CI = f_3(DIT)$ et $XST = f_4(VA, CI)$

▪ **Bloc Revenu et Epargne**

Les revenus proviennent des revenus issus de la rémunération des facteurs de production (travail et capital) et de ceux issus des transferts inter agents. Chaque catégorie de ménages reçoit une part fixe de la masse salariale totale payée pour chaque catégorie de travailleurs pour chacun des marchés d'emploi. De même, les ménages, les entreprises et le reste du monde reçoivent une part des revenus du capital. Enfin, les ménages, les entreprises et le gouvernement reçoivent des transferts des autres agents. Le reste du monde reçoit également les revenus issus des importations effectués par les autres agents.

L'épargne est soit une fonction linéaire (dans le cas des ménages et des entreprises) ou un résidu (dans le cas du gouvernement) du revenu disponible, revenu obtenu en déduisant les taxes payées et éventuellement les transferts versés.

▪ **Bloc demande**

Dans le modèle, les ménages fixent leur budget de consommation pour maximiser leur bien-être en fonction de leurs préférences individuelles plutôt que de conjecturer que les parts budgétaires du panier de consommation du ménage sont constantes. Cette hypothèse est prise dans le but de maximiser une fonction d'utilité de type « Stone-Geary ». Il est également postulé l'hypothèse que la répartition des biens d'investissement dans le budget total d'investissement se fait en maintenant des parts budgétaires fixes. Il est également fait cette hypothèse pour déterminer le comportement de dépenses de l'État.

- **Bloc Prix**

Différents prix sont pris en compte dans le modèle, notamment le prix des facteurs de production, les prix à la production, les prix des composantes de la demande intérieure, le prix mondial à l'exportation et à l'importation.

Comme VA et CI sont endogènes dans l'équation qui les lie à la production, le prix à la production est déduit à partir du prix de la valeur ajoutée et du coût des consommations intermédiaires. Ce principe est utilisé lorsqu'une grandeur est spécifiée en fonction d'autres grandeurs dans le modèle comme la consommation et la valeur ajoutée : $XST = f_4(VA, CI)$: coefficient de pondération = $(VA/XST, CI/XST)$, $PC = f_5(IM, DD)$: coefficients de pondération = $(IM/Q, D/Q)$, $VA = f_1(LD, KD)$: coefficients de pondération = $(LD/VA, KD/VA)$

Le prix des consommations intermédiaires est une moyenne des prix des demandes intermédiaires de la branche.

Les prix à l'exportation et à l'importation sont linéaires par rapport au prix mondial à l'exportation ou à l'importation.

Divers indices de prix sont également pris en compte dans le modèle : déflateur du PIB, indice du prix à la consommation, indice du prix des biens d'investissement et indice des prix de la consommation publique

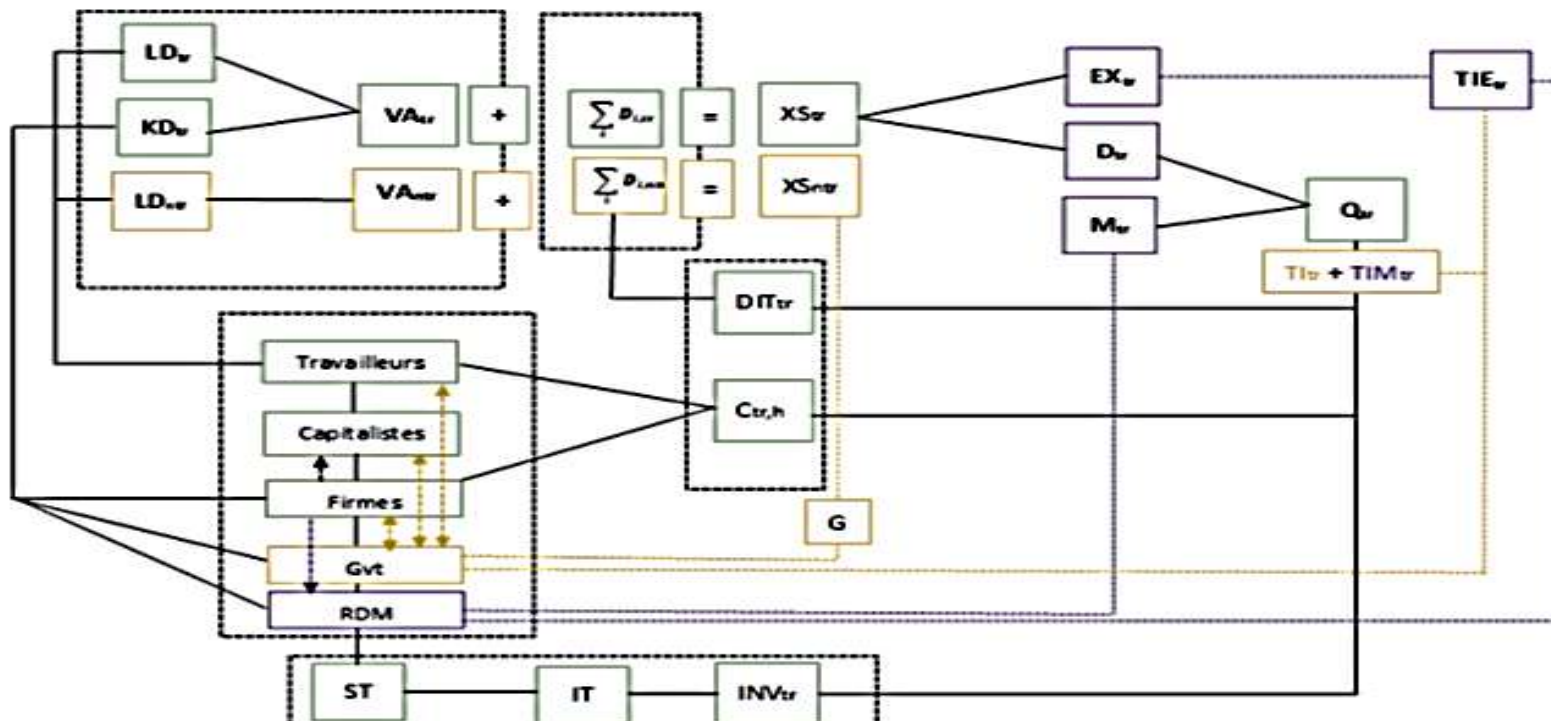
- **Equilibre**

L'équilibre se fait à la fois sur les différents marchés à savoir le marché des produits, du travail et du capital mais en appliquant le principe de Walras.

- **Bouclage et fermeture**

Le bouclage, ou fermeture du modèle, indique les différentes hypothèses macroéconomiques retenues.

SCHEMA DU MODELE



II.6. RISQUES LIES A LA BAISSSE DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

Dans un contexte mondial marqué par un retour progressif de la croissance économique suite aux effets néfastes de la pandémie à coronavirus, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et surtout de la guerre en Ukraine, de nombreuses incertitudes pourraient apparaître sur le financement des économies.

En effet, il convient de noter que la guerre en Ukraine a provoqué un resserrement massif des politiques monétaires des banques centrales afin d'endiguer l'inflation.

Cependant, force est de constater que ce durcissement brutal des conditions financières mondiales, pourrait avoir des répercussions sur les conditions de crédit et des finances publiques dans les pays émergents et en développement.

En tenant compte de l'évolution du risque de crédit, ou du risque de taux d'intérêt ainsi que la réduction de l'espace budgétaire, une baisse de l'investissement public en Côte d'Ivoire sur la période 2025-2027 pourrait être envisagée en dépit de la forte croissance économique.

En perspective, les tensions du secteur financier pourraient s'amplifier et créer un phénomène de contagion, ce qui affaiblirait l'économie réelle à cause d'une forte détérioration des conditions de financement et obligerait les banques centrales à revoir encore leurs orientations. Dans la plupart des cas, cette situation provoquerait une augmentation des coûts de l'emprunt, le ralentissement de la croissance, les situations de surendettement et de baisse des investissements.

Il s'agit de simuler un scénario de sensibilité au Produit intérieur Brut (PIB).

- Scénario1 : Choc négatif de 20% sur les investissements publics
- Scénario2 : Choc négatif de 50% sur les investissements publics

Dans le scénario de référence, qui suppose que les récentes tensions du secteur financier seront maîtrisées, contre des scénarios alternatifs où la variable simulée à savoir, l'investissement public connaîtra une baisse significative à cause de la politique monétaire restrictive. Cette simulation permettra de quantifier l'effet d'une baisse de l'investissement de 20% et de 50% sur les variables telles que la production, l'inflation, la consommation publique, et bien autres variables.

Impact macroéconomique des risques liés à la baisse des investissements publics

Les résultats des simulations des risques liés à la baisse des investissements publics montrent un effet plus prononcé pour une baisse de 50% de l'investissement public sur le revenu des ménages, et la consommation publique. De même, on constate que la croissance réelle de l'économie connaît une baisse de 1,5 point de pourcentage pour une baisse de l'investissement public. De plus, une baisse de l'investissement public de 50% entrainerait une baisse de la croissance économique de 3,72 points de pourcentage.

Tableau 16 : Impact macroéconomique des différentes simulations des risques liés à la baisse des investissements publics

Variables	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence	
	Scénario de baisse de 20% des Investissements publics	Scénario de baisse de 50% des Investissements publics
	Court Terme	Court Terme
Dépenses d'investissement public	-20%	-50%
Inflation	-0,8%	-1,75%
Revenu des ménages	-1,4%	-3,45%
Revenu du gouvernement	0,35%	0,93%
Consommation publique	-15,8%	-41,59%
PIB réel	-1,5%	-3,72%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Impact sur les finances publiques

Comme l'indique le tableau ci-dessus, l'impact de la baisse des investissements publics serait plus prononcé, relativement au choc, au niveau des recettes publiques provenant des taxes indirectes, des taxes à l'exportation et des taxes à la production.

Tableau 17 : Impacts des risques liés à la baisse des investissements publics sur les recettes publiques par rapport au scénario de référence

Variables	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence	Impact au choc (%) par rapport au scénario de référence
	Scénario de baisse de 20%	Scénario de baisse de 50%
Taxe directe sur les firmes	-1,12%	-3,06%
Recettes publiques totales provenant des taxes directes des ménages	-1,40%	-3,53%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Mesures d'atténuation des risques

Afin de réduire le risque lié à la baisse des investissements publics, des mesures d'ajustement pourraient être effectuées à court, moyen et long termes. Il s'agira de :

- mener des actions afin de favoriser l'appropriation des acteurs aux procédures de marchés publics ;
- permettre aux acteurs de s'approprier les procédures concernant les marchés avec les bailleurs ;
- mettre en œuvre les mesures d'optimisation fiscale ;
- anticiper sur la mobilisation des financements des projets.

II.7. RISQUES LIES AU TAUX D'INFLATION

Sur la période de 2012 à 2019, la Côte d'Ivoire a enregistré un taux d'inflation moyen de 1,0% (inférieur à la norme communautaire UEMOA de 3%). Cependant, depuis 2020 le taux d'inflation observe une tendance haussière passant de 2,4% en 2020 à 4,4 % en 2021, 5,2% en 2023 du fait des conséquences de la crise de la COVID-19, et de la guerre en Ukraine.

Les prévisions de l'inflation sur la base des données à fin juin 2024 devraient ressortir à 4,0% à fin décembre 2024 contre une prévision initiale de 3,4%. Sur la période 2025-2027 les prévisions de l'inflation devrait ressortir en moyenne annuelle à 3,4% par an. Cette hausse des prix se justifierait par le renchérissement des prix des produits comestibles (+5,7%) et pour les produits non-comestibles (2,8%). En effet, s'agissant des produits comestibles cette évolution concerne notamment les poissons (+9,2%), les céréales transformées (+8,5%) et les tubercules (+5,5%). Concernant les produits non-comestibles, les loyers (+6,4%), « l'électricité, le gaz et les autres combustibles » (+10,5%), le transport (+4,6%). Toutefois, la mise en œuvre de la mesure de la hausse des prix des factures d'électricité pourrait significativement relever le niveau de l'IHPC dans une perspective de court et moyen terme.

Une inflation trop élevée a un impact négatif sur la croissance par le canal de la baisse de la demande globale ou de la faiblesse de l'épargne. Ce qui conduirait à une baisse des recettes fiscales.

Pour évaluer le choc de l'augmentation de l'inflation sur le budget de l'Etat, il est simulé l'impact d'un changement à la hausse du taux d'inflation de 2 points de croissance.

Tableau 18 : Impact de court terme d'une hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage

Rubrique	Taux de croissance
PIB	-0,96%
Consommation finale	-2,51%
Consommation des ménages	-2,99%
FBCF	-0,74%
Exportations	0,13%
Importations	-1,01%
Variations de stocks	152 826

Source : MEPD/DGE/DPPSE

Toute déviation à la hausse de l'inflation de 2 points de pourcentage a pour conséquence une baisse de la croissance économique. Cependant, l'effet combiné de l'augmentation du prix à la consommation et de la baisse de l'activité économique n'aura un impact négatif sur les recettes fiscales que si le taux d'épargne baisse de plus de 1,12 point de pourcentage. Dans un tel cas, le taux de croissance économique baisserait de près de 0,96 point, en raison notamment des baisses de la consommation des ménages (2,99 points de croissance en moins) et de la formation brute de capital fixe de près de 0,74 point de croissance. Pour une augmentation de l'inflation de 2 points de croissance, il est donc possible de déterminer les pertes de recettes fiscales en fonction de la déviation de plus de 1,12 point de pourcentage du taux d'épargne.

Enfin, il ressort que le risque de pertes de recettes fiscales est d'autant plus élevé que la déviation à la hausse du taux d'inflation est élevée. En effet, une forte variation à la baisse du taux d'épargne sera probablement observée si l'inflation est d'autant plus élevée.

II.7.1. Mesures de mitigation

A court terme :

- mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ;
- mettre en œuvre un dispositif efficace et répressif pour contrôler de façon optimale le niveau des prix.

A moyen et long terme :

- investir dans la diversification des sources de production d'énergie ;
- lutter contre la corruption et mettre en place des infrastructures pour l'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires ;
- mener des politiques de transformation et de production des biens manufacturiers ;
- accroître les rendements agricoles ;
- mettre en œuvre des politiques d'autosuffisance alimentaire (le riz, le manioc, le maïs, la banane plantain).

II.8. RISQUE D'UN FAIBLE NIVEAU DE PRODUCTION ENERGETIQUE

Le système de production énergétique de la Côte d'Ivoire est soumis à des risques suivants :

- ✓ insuffisance de l'offre de gaz naturel qui limiterait la production thermique d'électricité ;
- ✓ pannes sur des ouvrages de production thermiques et de fourniture de gaz naturel ;
- ✓ baisse du niveau de l'eau dans les barrages hydroélectriques qui rendrait insuffisant le niveau de production d'électricité ;
- ✓ retards sur les plans d'investissements.

Cette situation a engendré en 2021 une perte de production de 432 GWH, soit une baisse d'environ 3% par rapport au niveau du plan de production initial qui était estimé à 12 811,1 GWH.

Au regard de l'importance que revêt l'utilisation de l'électricité pour les agents économiques (ménages, entreprises, administration), la baisse de la production de l'électricité devrait avoir un effet négatif sur le PIB et par ricochet sur les finances publiques.

Pour ce faire, un scénario d'une baisse de 3% de la production de l'électricité a été simulé. Les résultats sur le cadre macroéconomique et les finances publiques sont présentés ci-après.

II.8.1. Impact macroéconomique

La baisse de 3% de la production de l'électricité a conduit à une perte de croissance de 0,5 point de pourcentage en 2021. Le taux de croissance final s'établit à 6% contre 6,5% initialement.

Au niveau de l'offre, les secteurs les plus affectés sont le BTP (-1,67%), l'industrie alimentaire (-1,32%), les autres industries manufacturières (-1,24%), les services aux entreprises (-1,10%) et les services de télécommunications (-1,58%). S'agissant de la demande, la composante la plus affectée est l'investissement (-2,43%).

Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité

Rubrique	Taux de croissance	Contribution à la croissance
PIB	-0,5%	-1,26
OFFRE		
Valeur ajoutée du primaire	0,00%	0,00
Agriculture vivrière	0,00%	0,00
Agriculture d'exportation	0,00%	0,00
Elevage et pêche	0,00%	0,00
Sylviculture	0,00%	0,00
Valeur ajoutée du secondaire	-1,40%	-0,28
Industries extractives	0,00%	0,00
Industries alimentaires (hors transformation)	-1,32%	-0,06
Industries de transformation (cacao, café, etc.)	0,00%	0,00
EGE	-6,10%	-0,05
BTP	-1,67%	-0,07
Raffineries	-0,42%	-0,003
Autres industries manufacturières	-1,24%	-0,05
Valeur ajoutée du tertiaire marchand	-1,12%	-0,47
Commerce	-1,08%	-0,15
Transport	-1,15%	-0,10
Télécommunication	-1,58%	-0,03
Services financiers et assurance	-0,84%	-0,01
Services aux entreprises	-1,10%	-0,04
Autres services	-1,19%	-0,12
Branches non marchandes	0,00%	0,00
SIFIM	0,00%	0,00
Impôts sur les importations	0,15%	-0,004
Subventions sur les produits	-0,50%	0,00

Tableau 19 : Résultat de la simulation d'un choc négatif de l'offre de l'électricité sur l'offre et la demande des branches d'activité (suite)

DEMANDE		
Rubrique	Taux de croissance	Contribution à la croissance
Consommation finale	-0,07%	0,00
Consommation des ménages	-0,36%	0,00
FBCF	-2,43%	-0,02
Publique	-1,87%	-0,01
Privée	-3,23%	-0,03
Exportations	-0,58%	0,00
Importations	-0,88%	0,00
Variations de stocks		0,04

Source : MEPD/DGE/DPPSE

II.8.2. Impact sur les finances publiques

La baisse du volume de production d'électricité a un impact sur le niveau des recettes liées à la consommation (consommation intermédiaire des entreprises et consommation finale des ménages et des administrations) et à l'exportation de l'électricité. En effet, les recettes tirées découlent du volume et du prix moyen calculé. Ainsi, il est attendu une baisse des recettes fiscales de 0,82% par rapport aux prévisions initiales.

La baisse de la production d'électricité affecte tous les secteurs stratégiques à savoir les industries, le transport, les télécommunications. En outre, la baisse de la production industrielle aura pour conséquence une diminution de la production des biens et services.

Cette baisse de l'activité dans le secteur secondaire impacte négativement l'ensemble des composantes du secteur tertiaire. En effet, il faut noter que la baisse de la valeur ajoutée des différentes branches d'activités influence fortement la mobilisation des ressources publiques. Il faut signaler que toute perte de plus-value entraîne un manque à gagner dans le processus de mobilisation des recettes car la baisse des différents types d'impôts érode l'assiette fiscale voire le niveau des recettes publiques.

Au demeurant, une baisse de la production d'électricité entraîne d'une part la baisse de la valeur ajoutée dans plusieurs branches d'activités et d'autre part elle ralentit la politique de l'élargissement de l'assiette fiscale car la baisse de la production de l'électricité va induire le ralentissement de plusieurs unités de productions.

Tableau 20 : Évaluation des pertes de recettes liées au faible niveau de production énergétique

Type de recettes	Variation de perte de recette
Total des recettes	-0,77%
Recettes courantes	-0,71%
Recettes fiscales	-0,82%
Recettes non fiscales	-0,37%

Source : MEPD/DGE/DPPSE

II.8.3. Mesures de mitigation

Afin de réduire la probabilité de survenance de la crise énergétique, il faut mettre en place un ensemble de mesure à savoir :

- ✓ à court terme, accélérer la mise en œuvre des plans d'investissement dans le secteur d'électricité (Production-Transport-Distribution) afin d'assurer la continuité de la fourniture de l'électricité et d'assurer la dynamique de l'activité économique, notamment industrielle dans les années à venir
- ✓ à moyen et long terme, encourager le développement des énergies renouvelables.

II.9. RISQUE DE VARIATION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS (RAFFINES)

La variation des prix des produits pétroliers aussi bien que des volumes peuvent constituer des risques budgétaires en cas de non atteinte des objectifs étant donné que l'Etat tire une partie des recettes budgétaires de la taxation sur ces produits.

En effet, la non-application plus stricte du mécanisme automatique des prix suite à la crise ukrainienne a généré un manque à gagner de 380 milliards de FCFA au niveau des recettes de l'Etat sur les prévisions de la période avril-décembre 2022.

L'encadré 6 présente la structure des prix des produits pétroliers et la méthode d'évaluation des risques budgétaires liés à la variation de ces prix.

Encadré 6 : Présentation de la structure des prix des produits pétroliers

Structure des prix des produits pétroliers

La structure des prix des produits pétroliers en Côte d'Ivoire est un système de Prix Parité Importation (PPI), qui simule le prix de revient qu'un importateur de produits pétroliers en Côte d'Ivoire aurait supporté, s'il n'y avait pas de raffinerie. Partant de ce principe, le prix à la pompe des produits pétroliers résulte de la somme de trois agrégats à savoir, le Prix Maximum de Cession (PMC), les Droits et Taxes au cordon douanier et la marge de distribution.

Le PMC (prix ex sir) est calculé à partir de données (cotation) du marché de référence et représente le prix maximum auquel le fournisseur agréé cède le produit ex-Import ou ex-Usine pour la distribution sur le marché national terre.

Les Droits et Taxes au cordon douanier sont constitués des droits de douanes, de la redevance statistique, de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) applicables aux produits pétroliers et des accises (Taxe spécifique unique).

La marge de distribution est la somme de la péréquation transport, de la redevance portuaire, de la redevance stock de sécurité, des autres charges et rémunération et de la marge des détaillants.

Le cumul de ces différents agrégats détermine le prix des produits pétroliers affichés à la pompe.

Le détail de chacune des lignes est retracé par le projet d'arrêté portant Structure des Prix Maxima à la Pompe des produits pétroliers, Marché national Terre.

Méthodologie d'évaluation du risque

Pour évaluer le risque, les historiques des réalisations et des objectifs assignés sur la période de 2012 à 2023 en termes de volume et de taxation ont été utilisés.

L'analyse de l'historique permettra de dégager les taux de réalisation des objectifs. Ainsi le seuil maximal de non réalisation est déterminé.

Cette méthodologie, paraît appropriée compte tenu de l'absence de donnée sur les prévisions des cours sur les produits pétroliers à court terme. Elle résulte aussi du mécanisme d'administration de la structure de taxation des prix qui n'est pas aussi linéaire (automatique).

Sur la base de l'historique du taux de réalisation des objectifs de taxation et des objectifs de volume, trois scénarii peuvent être distingués :

- ✓ **Scénario 1** : la réalisation à 92% des volumes sur le gasoil et à 88% pour le super carburant. 89% de risques de non réalisation sur la taxation du gasoil et 87% de risques de non réalisation pour le super carburant ;
- ✓ **Scénario 2** : la réalisation de la taxation et la non réalisation des volumes ;
- ✓ **Scénario 3** : la réalisation des volumes sur le super carburant et le gasoil. La non réalisation de la taxation sur le gasoil et le sur le super carburant.

Tableau 21a : Evolution des taux de réalisation des objectifs de taxation des produits pétroliers

	2020	2021	2022	2023
Gasoil	102,64%	100,72%	108,06%	92,03%
Super Carburant	104,06%	100,24%	94,67%	88,48%

Source : MFB/DGD/DSEE

Tableau 21b : Evolution des taux de réalisation des objectifs de volume

	2020	2021	2022	2023
Gasoil	113,67%	100,00%	10,53%	67,51%
Super Carburant	108,78%	100,00%	13,31%	108,92%

Source : MFB/DGD/DSEE

Tableau 21c : Impact des scénarios sur les recettes budgétaires

	En milliards de FCFA)		
	Impact 2025	Impact 2026	Impact 2027
Scénario 1	-529,45	-634,43	-817,02
Scénario 2	-59,63	-70,89	-90,83
Scénario 3	-522,16	-625,79	-805,97

Source : MFB/DGD/DSEE

En cas de survenance du scénario1, la perte de recettes sera estimée à 529,5 milliards de FCFA en 2025, à 634,4 milliards de FCFA en 2026 et à 817,0 milliards de FCFA en 2027.

II.9.1. Mesures de mitigation

Afin de réduire les effets des risques liés à la fluctuation des prix des produits pétroliers, il faut :

- accroître la capacité de stockage de la SIR ;
- accroître la part des investissements de l'Etat à travers le financement des recherches pétrolières ;
- appliquer strictement le mécanisme automatique des prix des produits pétroliers à la pompe.

II.10. RISQUES LIES AUX RESSOURCES PETROLIERES ET GAZIERES

Les revenus pétroliers et gaziers de l'Etat proviennent de la vente de sa part dans la production de pétrole brut et de gaz naturel. Le partage se fait selon une clé de répartition contenue dans le Contrat de Partage de Production (CPP), qui lie l'Etat et le Contracteur. La prise en compte de ces revenus dans les prévisions budgétaires de l'Etat n'est pas sans risques. Peuvent être identifiés entre autres, les risques liés aux fluctuations des cours, à la baisse de la production et à la fiabilité des informations transmises à l'Etat.

Tableau 22 : Parts de l'Etat dans la production et leur valorisation

PERIODE	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT ET DE GAZ NATUREL		PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DE PETROLE BRUT			PART DE L'ETAT DANS LA PRODUCTION DU GAZ NATUREL		
	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARILS)=a	PRODUCTION TOTALE DE GAZ NATUREL (MMBTU)=b	QTE (BARIL)=c	PROPORTION (%)=c/a	VALEUR (USD)	QTE (MMBTU)=d	PROPORTION (%)=d/b	VALEUR (USD)
2017	12 440 504	76 086 924	1 033 311	8,31	55 967 472	28 363 026	37,28	112 308 552
2018	11 748 642	69 091 227	1 115 701	9,50	78 285 149	26 366 955	38,16	118 957 796
2019	13 194 133	73 790 603	1 733 226	13,14	112 238 437	17 457 252	23,66	100 224 242
2020	10 642 392	76 369 439	823 637	7,74	33 113 423	27 341 145	35,80	135 335 596
2021	8 773 263	83 814 254	746 639	8,51	50 523 042	20 635 058	24,62	90 086 334
2022	9 300 556	90 320 092	1 730 504	18,6	175 135 730	22 438 014	24,84	120 100 011
2023	10 752 196	93 685 808	1 900 944	17,68	157 359 399	38 127 805	40,70	256 359 653
2024*	15 817 130	94 208 224	1 851 870	11,71	150 001 470	35 389 944	37,57	211 277 966

Source : MMPE/DGH

* Estimation 2024

II.10.1. Risques liés aux fluctuations des cours et de la production du pétrole brut

L'effet combiné des fluctuations des cours et de la production du pétrole brut constitue un risque de variabilité de la valeur de la production.

Les cours et la production du pétrole (part de l'Etat) avaient connu des baisses, affichant respectivement 66,4 USD le baril et 823 637 barils en 2020 entraînant ainsi une baisse significative des recettes du pétrole. Cette situation était inhérente à la crise de la COVID-19. Cette conjoncture défavorable a entraîné un impact négatif sur la valorisation de la part de l'Etat dans la production et, partant sur le budget de l'Etat. Cependant de 2021 à 2024, on observe une amélioration des revenus pétroliers et gaziers (de 50 523 042 USD à 150 001 470 USD) entraînée par l'augmentation combinée des cours du pétrole et du volume de production (part de l'Etat).

Aussi, au cours de la vie du champ pétrolier, certaines situations peuvent subvenir, et entraîner une baisse du rythme de la production ou un arrêt de la production :

Sur le volet technique :

- défaillances des équipements de production et de transport, notamment les compresseurs, les générateurs électriques, les séparateurs, les stations de traitement et les pipelines,
- arrêts non planifiés des installations de production (shutdown).

Sur le volet Géologique :

- déplétion² des champs et venues de sables dans les puits de production,
- déclin du puits.

Ces situations entraînent une baisse des parts de l'Etat dans la production de pétrole brut durant la période et, partant la réduction des revenus pétroliers et gaziers de l'Etat.

Selon l'analyse réalisée avec les indices de volume et de prix, l'effet volume impacte plus significativement les revenus tirés du pétrole brut que l'effet des prix qui reste toutefois variable. En effet, depuis 2016, hormis le contexte de crise induit par la covid 19 entraînant une baisse

² la déplétion : baisse naturelle de la pression dans le réservoir, entraînant une faible remontée du pétrole brut. Pour y remédier il faut de nouveaux investissements (injection d'eau ou de gaz) ;

de la production de pétrole, la hausse des recettes du pétrole a toujours été influencée significativement par la production et non par l'augmentation des prix du pétrole.

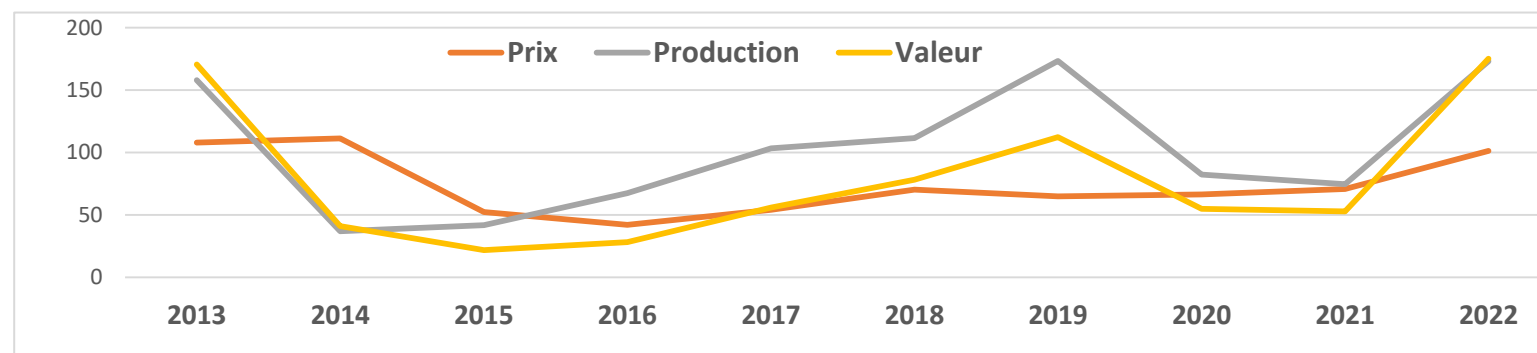
Tableau 23 : Récapitulatif de l'effet prix et volume des recettes pétrolières

PERIODE	COURS DU PETROLE BRUT (USD)	PRODUCTION TOTALE DE PETROLE BRUT (BARIL)	VALEUR DE LA PRODUCTION DE PETROLE (USD)	INDICE DES PRIX LASPEYRES (%)	INDICE DE VOLUME LASPEYRES (%)
2016	41,9	673 197	28 240 614	100	100
2017	54,2	1 033 311	55 967 472	129,1	153,5
2018	70,2	1 115 701	78 285 149	167,3	165,7
2019	64,8	1 733 226	112 238 437	154,4	257,5
2020	66,4	823 637	33 113 423	158,4	122,3
2021	70,7	746 639	50 523 042	168,6	110,9
2022	101,20	1 730 504	175 135 730	241,5	257
2023	82,78	1 900 944	157 359 399	197,6	282,3
2024*	81,00	1 851 870	150 001 470	193,3	275,1

Source : MMPE/DGH

L'évolution des recettes liées au pétrole est fortement corrélée à la production comme en témoigne le graphique ci-dessous. Ainsi, le risque principal lié aux revenus du pétrole est essentiellement lié à la production.

Graphique 2 : Evolution des cours, de la production et de la valeur du pétrole brut



Source : MMPE/DGH

II.10.4. Mesures de mitigation

Afin de réduire les risques liés aux ressources pétrolières et gazières, les mesures suivantes doivent être mises en œuvre :

Sur le volet administratif et technique :

- mettre en œuvre des programmes de maintenance par les opérateurs responsables des infrastructures de production ;
- suivre lesdits programmes de maintenance des opérateurs ;
- faire la promotion du bassin sédimentaire de la Côte d'Ivoire pour attirer plus d'investisseurs ;
- surveiller continuellement les paramètres environnementaux en liaison avec les structures étatiques (CIAPOL, ANDE, DGAMP, Ministère de la Défense, ...) ;
- communiquer avec les opérateurs pétroliers pour les rassurer sur l'enjeu des investissements nouveaux afin d'améliorer la production ;
- rappeler aux opérateurs le respect strict des termes des CPP sur la fiabilité des informations à transmettre à l'administration en charge du pétrole ;
- effectuer des missions régulières sur les plates-formes pétrolières pour en assurer un contrôle constant de la production ;
- établir un cadre de dialogue permanent entre les parties prenantes pour la surveillance des préoccupations des travailleurs sur les plates-formes de production.

Sur le volet Géologique :

- réaliser des travaux de workover (la maintenance périodique de l'outil de production permet d'améliorer la productivité du pétrole brut et du gaz naturel et le remplacement du système de captage du brut "sands screen") ;
- prévoir la récupération assistée sur les champs matures ;
- mettre en œuvre de nouvelles phases de développement. (accroître les investissements pour de nouveaux forages et l'entretien des forages existants).

III. RISQUES SUR LA DETTE PUBLIQUE

La gestion de la dette publique de l'Etat de Côte d'Ivoire s'est considérablement améliorée ces dix dernières années. L'Etat de Côte d'Ivoire, à la faveur des allègements et annulations de dettes intervenues au point d'achèvement de l'initiative PPTTE, en juin 2012, s'est inscrit dans une dynamique d'endettement prudent et de gestion active de la dette publique à travers des actions pertinentes mises en œuvre par le Gouvernement. Le retour de la Côte d'Ivoire sur le marché des capitaux induit une relative hausse progressive du stock de la dette publique totale en lien avec les investissements réalisés au niveau des différents secteurs économiques.

Ainsi, le stock de la dette est passé de 4 679,6 milliards de FCFA en 2012, après le point d'achèvement de l'initiative PPTTE, à 27.782,6 milliards de FCFA à fin 2023, soit 58,1% du PIB. Il ressortirait à 30.409,8 milliards de FCFA à fin 2024, représentant 58,5 % du PIB. Les principaux risques budgétaires qui peuvent être identifiés relativement à la dette publique se résument au risque de refinancement, au risque de taux d'intérêt et au risque de taux de change.

Tableau 24 : Coûts et éléments de risques du portefeuille de la dette publique à fin 2023 et sur la période 2024-2028

Indicateurs de risque		2023	A fin 2028
Dette nominale (en % du PIB)		58,1	49,6
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)		54,3	45,2
Paiement d'intérêt (en % du PIB)		2,3	1,7
Taux d'intérêt moyen pondéré		4,6	3,1
Risque de refinancement	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du total)	11,1	10,6
	Dette arrivant à maturité dans un an (en % du PIB)	6,5	5,3
	Maturité moyenne de la dette extérieure (en années)	8,8	7,4
	Maturité moyenne de la dette intérieure (en années)	4,3	4,4
	Maturité moyenne du portefeuille (en années)	7,1	6,2
Risque de taux d'intérêt	Durée moyenne jusqu'à révision du taux (en années)	6,4	5,7
	Dette à réviser dans 1 an (en % du total)	20,2	18,2
	Dette à taux fixe (en % du total)	89,8	90,7
Risque de change	Dette Devises étrangères (en % du total)	61,7	58,5
	Service de la dette (en % des réserves)	10,7	13,6

Source : MFB/DGF

III.1. RISQUE DE REFINANCEMENT

Le risque de refinancement peut se définir comme étant le risque selon lequel la dette venant à échéance devra être financée à un coût plus élevé, ou l'incapacité de l'Etat à refinancer sa dette.

Le risque de refinancement s'apprécie comme suit :

- au titre de la dette intérieure, le volume du remboursement à honorer est important en 2025 et en 2026. A court-terme, la concentration des échéances de la dette intérieure constitue une vulnérabilité du portefeuille en moyenne 62,3% du service total. Ce service est dominé par les échéances de titres publics. En 2025, le service des titres publics représente 82,3% du service de la dette intérieure totale. À moyen terme, le remboursement des échéances des obligations (OAT&TPCI) pourraient également entraîner des pressions de refinancement ;
- au niveau de la dette extérieure et s'agissant essentiellement de la dette libellée en devises, certaines tombées d'échéances de remboursement de dette pourraient être honorées à des coûts élevés, en particulier concernant les prêts à taux variables.

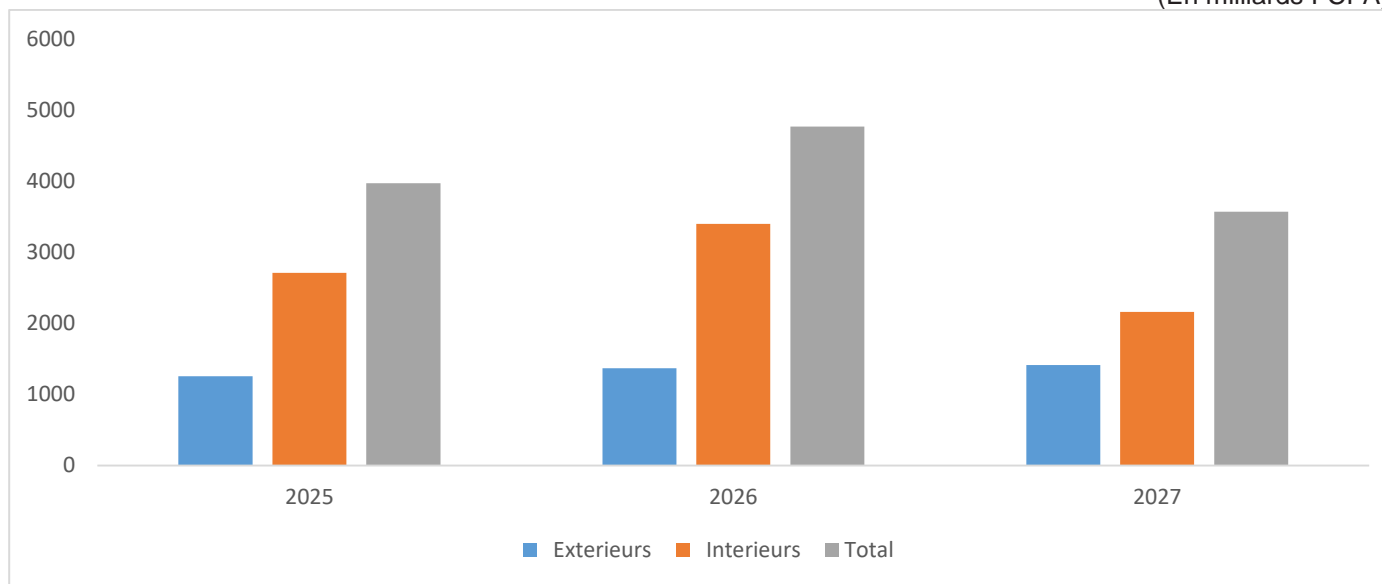
Il convient de retenir que (i) le risque de refinancement de la dette extérieure est faible comparativement à celui de la dette intérieure à court terme en raison des maturités longues de la dette extérieure, (ii) de l'absence de pics de refinancement significatif à court terme, et (iii) d'un meilleur profil d'amortissement de la dette publique.

En janvier 2024, l'opération de gestion de passifs réalisée au niveau extérieur a permis de remplacer la dette existante plus chère par une nouvelle dette de maturité plus longue et à coût faible. Le risque de refinancement est atténué par le biais d'opérations de gestion de passifs, à la fois sur le marché régional de l'UEMOA et sur le marché international concernant les titres Eurobonds et les prêts bancaires.

Il ressort donc que le risque de refinancement sur la période 2025-2027 demeure moyen au regard des conditions actuelles de marché.

Graphique 3 : Profil des amortissements de la dette sur la période 2025 à 2027

(En milliards FCFA)



Source : MFB/DGF

III.2. RISQUE DE TAUX D'INTERET

Le risque de taux d'intérêt est le risque lié aux variations de taux d'intérêt sur le coût du service de la dette, ou l'augmentation potentielle des charges d'intérêts par rapport au montant budgétisé. Il concerne donc l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette ressort à 3,1% à fin 2028. La dette publique (89,8%) à fin 2023 est à taux d'intérêt fixe permettant ainsi de limiter l'exposition au risque de taux. Au cas où les financements, tels que les crédits acheteurs, s'accroissent, le risque lié aux variations à la hausse de taux flottants (Euribor, Libor) pourrait avoir un impact considérable sur le service de la dette. Même si depuis 2012, la structure des taux d'intérêts de la dette n'a pas évolué et s'explique par la préférence pour l'endettement à taux fixe par rapport à l'endettement à taux variable, il n'en demeure pas moins qu'une faible proportion des prêts commerciaux indexés à des taux variables qui ont connu une hausse ces dernières années pourraient avoir un impact sur les intérêts de la dette.

Il ressort donc que le risque de taux d'intérêt sur la période 2025-2027 demeure élevé au regard des conditions actuelles de marché.

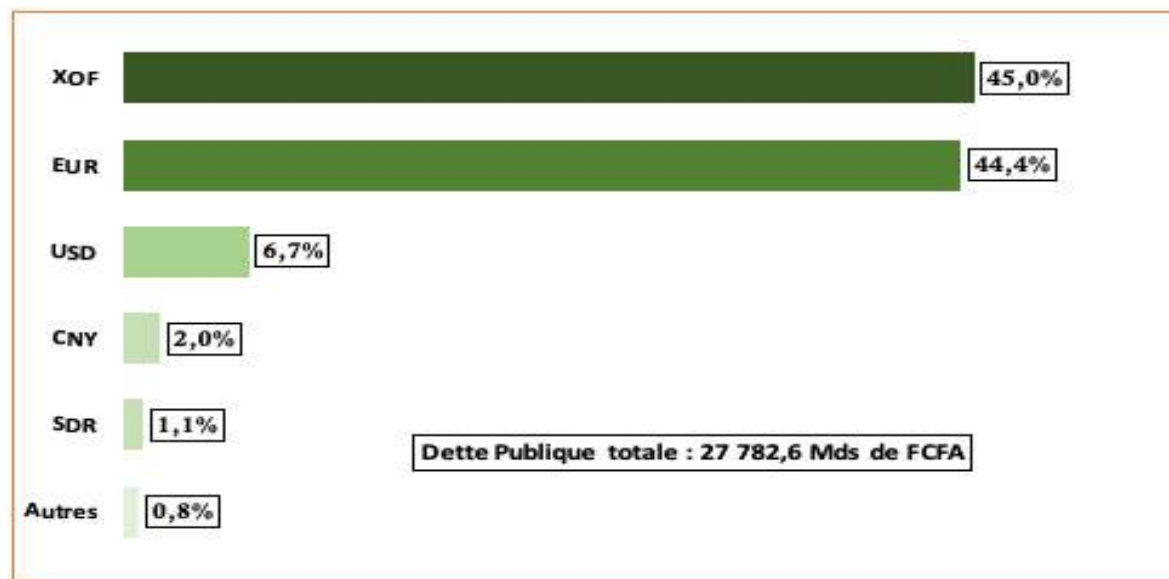
III.3. RISQUE DE CHANGE

Le risque de change peut se définir comme l'augmentation potentielle du service de la dette par rapport au montant budgétisé du fait des variations de taux de change. Il fait référence à la vulnérabilité du portefeuille de la dette et au coût de la dette publique à une dépréciation de la monnaie nationale.

A fin 2023, la part de la dette en devises est de 55,0% et comprend 44,4% d'Euros. Ainsi, l'Euro demeure la principale devise d'endettement extérieure de la Côte d'Ivoire, suivi du Dollar US (6,7%). Cette configuration traduit la volonté du Gouvernement de limiter l'exposition du portefeuille de la dette publique au risque de change. La dette exposée aux fluctuations de taux de change représente 10,6% du portefeuille de la dette totale à fin 2023 contre 16,4% en 2022 et 15,5% en 2021. Au regard de la relative importance des instruments en dollar, les fluctuations entre le dollar et le franc CFA constituent un facteur de vulnérabilité.

Le risque de change est géré de façon proactive à travers (i) le recours aux nouvelles sources d'endettement extérieures en Euro et (ii) la mise en œuvre des opérations de couverture de change. Ainsi, une part significative du service de la dette à moyen-terme libellée en dollar a été convertie en Euro suite à des opérations de couverture de change, notamment le service associé aux Eurobonds en dollar et certains prêts bilatéraux.

Graphique 4 : Répartition de la dette publique à fin 2023 par devise



Source : MFB/DGF

➤ Quantification de l'impact de la survenance des risques

Risque de taux de change

La méthodologie a consisté à évaluer le coût additionnel induit par la survenance du risque de change sur les dépenses budgétaires ou le déficit budgétaire (en supposant inchangées les ressources budgétaires), à travers le calcul du coût généré par une hausse du rapport FCFA/USD, comparativement à celui qui a servi à la projection du service de la dette extérieure inscrit au cadrage budgétaire de 2024 (608,3 FCFA/USD).

Scénario de base (données du cadrage)

Le service de la dette en dollar US à payer de 2025, 2026 et 2027 est respectivement de 11,3%, 16,2% et 16,3% du service de la dette extérieure.

Ainsi, le service à payer s'élèverait à 241,7 milliards de FCFA en 2025 dans le scénario de base avec un taux FCFA/USD de 612,3. La réalisation du risque du taux de change suppose un accroissement de la parité FCFA/USD.

Scénario pessimiste (réalisation du risque)

En cas de survenance de risque de change, en supposant un taux de change FCFA/USD de 625,1 le service de la dette extérieure libellé en dollar US passerait à 246,8 milliards de FCFA d'où un accroissement de 5,1 milliards de FCFA qui va impacter le budget.

Tableau 25 : Récapitulatif de la quantification des risques de 2025 à 2027

(en milliards de FCFA)

LIBELLE	Taux de change	2025	2026	2027
Scénario de base (cadrage budgétaire)	612,3	241,7	372,3	382,8
Scénario pessimiste (survenance du risque)	625,1	246,8	380,1	390,8
Impact sur le budget de l'Etat		5,1	7,8	8,0

Source : MFB/DGF

III.4. RISQUES LIES A L'EMISSION DE GARANTIES PUBLIQUES

L'émission de garanties par l'Etat constitue une source de risque budgétaire, en ce sens qu'elle appelle d'éventuelles interventions budgétaires, notamment pour le remboursement des prêts adossés aux garanties ayant fait l'objet d'appel.

A fin décembre 2023, le montant net des garanties est de 485,9 milliards de FCFA (1,0% du PIB).

Par ailleurs, l'appel en 2015 d'une garantie émise par l'Etat dans le cadre du contrat PPP relatif au troisième pont d'Abidjan, pour cause de trafic insuffisant par rapport aux hypothèses de départ, a occasionné un coût budgétaire annuel d'environ 0,07% du PIB. Au regard du fort recours aux PPP attendu dans le cadre de la mise en œuvre du PND, les garanties y afférentes devraient également connaître une augmentation dans les prochaines années.

En conséquence, des mesures sont prises pour atténuer l'incidence budgétaire de ces garanties, notamment par la mise en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques et le renforcement des capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement.

Il ressort donc que le risque lié à l'émission de garanties publiques sur la période 2025-2027 présente une probabilité d'apparition faible.

➤ Mesures de mitigation des risques

Afin de mitiger les risques liés à la dette publique, l'Etat devra continuer de :

- négocier les meilleures conditions de financement tout en privilégiant les financements concessionnels et semi-concessionnels au détriment des financements commerciaux ;
- mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit primaire, notamment à travers l'augmentation des recettes budgétaires ;
- suivre les projets prévus dans le cadre du Programme des Investissements Publics et du plan d'emprunt annuel.

Au titre des autres mesures, le Gouvernement devra veiller à :

- poursuivre les opérations de couverture (hedge) du risque de change EUR/USD ;
- limiter (réduire) le recours aux financements en USD ;
- privilégier les financements à taux fixe ;
- poursuivre les opérations de gestion active de la dette (rachat, conversion de titre, reprofilage, ...) ;
- poursuivre la mise en œuvre des mesures recommandées pour l'amélioration de la notation financière de la Côte d'Ivoire ;
- poursuivre les efforts de diversification de la base d'investisseurs de la Côte d'Ivoire.

Encadré 7 : Focus sur la couverture de change

Afin de minimiser l'exposition en devise, une opération de couverture du risque de change EUR/USD sur 1,4 milliard de dollars EU de service de la dette extérieure jusqu'en 2022 a été réalisée en septembre 2018. L'opération a permis de couvrir un montant principal de 372 millions de dollars US de l'Eurobond 2032, soit 2,1% de la dette publique totale.

En 2019, le pays a également procédé à une opération de gestion des passifs Eurobond 2024, 2025 et 2032. L'opération a permis le rachat d'un montant nominal total de 1,3 millions d'Euro au travers des séries existantes USD 2024, EUR 2025, USD 2032, entraînant une réduction significative des risques de refinancement et de change associés au portefeuille de la dette publique, ainsi qu'une augmentation substantielle de la marge de manœuvre vis-à-vis des ratios d'analyse de viabilité de la dette du Fonds Monétaire International.

Le 23 janvier 2024, la Côte d'Ivoire a émis un Eurobond de 2,6 milliards de dollars US swappé en EURO, marquant la réouverture des marchés obligataires internationaux pour les souverains africains depuis avril 2022. La majorité du produit des obligations a été affectée à un exercice de gestion de passif visant à améliorer davantage le profil d'amortissement de la dette publique.

IV. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE, AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

IV.1. RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES

Les entreprises publiques³ se définissent comme des entreprises sur lesquelles l'Etat peut exercer directement ou indirectement une influence du fait de la propriété, de la participation financière ou des règles qui les régissent. Elles sont soumises aux lois n°2020-626 du 14 août 2020 relative aux sociétés d'Etat et n°2020-886 du 21 octobre 2020 relative aux sociétés à participation financière publique.

A fin 2023, l'effectif des entreprises publiques ayant fonctionné se chiffre à cinquante-deux (52) dont vingt-huit (28) Sociétés d'Etat, dix-neuf (19) Sociétés à Participation Financière Publique Majoritaire et cinq (5) Sociétés à Participation Financière Publique Minoritaire Contrôlées par l'Etat.

Dans la mise en œuvre des services et missions d'intérêt public qu'elles portent, vingt-cinq (25) entreprises publiques ont bénéficié de subventions d'exploitation et/ou d'investissement de l'Etat, pour un montant global estimé à 62,3 milliards de FCFA en 2023 contre 67,5 milliards de FCFA en 2022.⁴

Par ailleurs, les entreprises publiques participent au financement du budget de l'Etat par le versement de dividendes et le paiement d'impôts et taxes.

Ainsi, les implications de ces entreprises dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et social du Gouvernement, requièrent une surveillance des risques sur le budget de l'Etat.

Les risques relatifs aux entreprises publiques proviennent principalement de la contre-performance de celles-ci. Ils peuvent conduire à des manques à gagner de recettes non fiscales notamment par un versement moindre de dividendes, le non-paiement des impôts et taxes, la constitution d'arriérés de dettes sociales, les restructurations financières impliquant l'Etat et enfin l'accroissement des subventions liées à l'augmentation des dépenses publiques. Ces risques peuvent se résumer comme suit :

³ La liste des entreprises publiques en activité au cours de l'exercice 2022 avait fait l'objet de l'Arrêté n°0378/MBPE/DGPE du 17 Juin 2022 portant liste des entreprises publiques.

⁴ Subventions aux entreprises publiques uniquement. N'inclut ni les subventions accordées par l'Etat à la SOCOPRIM pour la couverture de baisses de trafic sur le pont à péage HKB, ni les transferts aux entreprises publiques pour la réalisation de projets pour le compte de l'Etat tels que la construction de routes par l'AGEROUTE.

IV.1.1. Risque lié à la contre-performance opérationnelle des Entreprises Publiques⁵

Au titre des risques liés aux entreprises publiques, le principal risque concerne **celui lié à la contre-performance opérationnelle**. Il se traduit par une accumulation de déficits d'exploitation entraînant des besoins additionnels en subventions et autres concours financiers de l'Etat principalement pour leur restructuration.

A l'analyse des comptes des entreprises publiques (hors secteur bancaire), à fin 2023, douze (12) sociétés (SGMT, CNRA, SNPECI, ADCI, CML, AGEF, INS, I2T, VITIB SA, PCI, AIR CI, et CI-ENGINEERING) ont une situation marquée par la dégradation de leurs capitaux propres. En effet, le ratio « fonds propres/capital social (FP/CS) » de ces sociétés est resté inférieur à la norme réglementaire⁶ qui est de 0,5. La proportion de ces entreprises publiques en difficulté est de **25%** sur un total de 48 entreprises publiques non bancaires.

Il est prévu la mise en œuvre de mesures spécifiques à travers des plans de restructuration pour la restauration de la situation bilancielle de ces entreprises et contribuer ainsi à améliorer la valeur patrimoniale du portefeuille de l'Etat. L'on note entre autres mesures :

- s'agissant de la **Poste Côte d'Ivoire (PCI)**, sa situation découle d'un sous-dimensionnement de la flotte logistique et une inadaptation de l'activité postale aux changements technologiques survenus en Côte d'Ivoire. En conséquence, son activité est marquée par un déficit structurel de l'exploitation depuis plusieurs années et une dégradation continue de sa situation de trésorerie. Pour y remédier, il importe de procéder à la validation du plan de transformation dont elle doit faire l'objet (Plan estimé à 24,4 milliards de FCFA) et d'accélérer la mise en œuvre des recommandations de l'étude portant mise en œuvre du Service Postal Universel. Comme autre alternative, un plan de restructuration du réseau postal pourrait être adopté, couplé à une convention de service public avec l'Etat pour la couverture budgétaire des charges d'exploitation des agences non rentables mais maintenues en activité en guise de service public ;
- pour ce qui est du **Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)**, sa situation est également marquée par un déficit structurel de l'exploitation, en raison d'une part, de sa mission principale qui est une activité recherche, et d'autre part, un niveau non-optimal des produits d'exploitation en raison d'une faible compétitivité face à la concurrence de structures internationales sur le marché des semences agricoles (ex : graines germées). Pour y remédier, un plan de restructuration a été adopté par le Gouvernement en date du 30 mai 2018 incluant diverses mesures telles que la séparation de l'activité de recherche (par la création du CNRA

⁵ Le périmètre a été circonscrit aux entreprises publiques, hors secteur bancaire en raison du cadre réglementaire spécifique applicable aux banques.

⁶ Il s'agit de l'article 664 de l'Acte Uniforme de l'OHADA qui stipule que les fonds propres doivent être supérieurs à la moitié du capital social.

Recherche) de l'activité de production agricole (création de CNRA Production), etc. Toutefois, la mise en œuvre effective dudit plan de restructuration enregistre un faible niveau de réalisation ;

- au sujet de **Air Côte d'Ivoire**, la mise en œuvre du plan de compétitivité à l'effet de sa restructuration n'est toujours pas effective, nonobstant son approbation par le Gouvernement. Ledit plan devait permettre à la Compagnie de faire une économie d'environ 10 milliards FCFA par an et contribuer à contenir les effets de la concurrence accrue (entrée de compagnies telles qu'Air Sénégal, RwandAir et Sky Mali) ;
- concernant la **Société Nouvelle de Presse et d'Édition de Côte d'Ivoire (SNPECI)**, elle fait face à un déficit structurel d'exploitation malgré la mise en œuvre du plan de restructuration et les efforts mis en œuvre pour l'amélioration de l'outil de production face aux nouvelles technologies de l'information qui ouvrent la voie à des substituants gratuits aux produits de presse. En vue de restaurer la situation bilancielle, il est impératif de repenser et finaliser un nouveau plan stratégique (avec un nouveau modèle économique) prenant en compte les évolutions structurelles de l'environnement des médias.

D'une manière générale, et pour être conforme à la norme réglementaire, le besoin en recapitalisation des douze (12) entreprises susmentionnées est de **42,8** milliards de F CFA, dont **25,1** milliards de F CFA de contribution de l'Etat.

La probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne (25%) et son impact sur le budget de l'Etat est moyen (0,18%).

IV.1.2. Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les Entreprises Publiques

L'accès préférentiel au crédit, grâce aux concours et garanties de l'Etat, est un risque qui peut entraîner un recours excessif à l'endettement et des problèmes de surendettement. Cette situation s'observe aussi bien au niveau des garanties que du service de la dette.

✓ Au niveau des garanties

Pour encadrer et assurer un suivi de l'endettement des entreprises publiques, des dispositions ont été prises pour fixer le seuil d'emprunts et de garanties des sociétés d'Etat et sociétés à participation financière publique majoritaire (Cf. arrêté n°225/SEPMBPE/DGPE du 8 Avril 2019 et arrêté n°0037/MBPE/DGPE du 25 février 2022). Ces dispositions ont été rappelées par la prise de la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat ainsi que la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maîtrise de la dette des entreprises publiques.

De plus, il convient de noter qu'au cours des trois (3) dernières années, aucune garantie n'a été appelée par les créanciers, d'où un niveau faible d'occurrence de l'appel des garanties. Il en résulte que son impact sur le budget de l'Etat est faible.

✓ **Au niveau du service de la dette**

L'accès préférentiel aux crédits présente également un risque de défaut de paiement du service de la dette.

En effet, vingt-six (26) entreprises publiques sont tenues par des engagements financiers vis-à-vis des institutions financières nationales et internationales, affichant 2 754 milliards de FCFA de stock de dette estimé à fin 2023.

Par ailleurs, un dispositif d'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques a été mis en place. A cet effet, des études ont été menées, conduisant ainsi, à la détermination des profils (théoriques) d'amortissement de la dette des entreprises CI ENERGIES, PAA, SIR, SOGEDI, FER, Air CI, qui cumulent plus de 95% du stock de la dette globale des entreprises publiques à fin 2023.

Au regard des résultats des études réalisées sur lesdites entreprises et en particulier le cas de CI-ENERGIES, une série de mesures visant à rétablir l'équilibre financier durable de la société, a été proposée par une note de synthèse soumise aux plus hautes autorités, notamment le Premier Ministre, le Vice-Président de la République et le Président de la République. Suite à la saisine des autorités, la formalisation d'une convention entre l'Etat et CI-ENERGIES est en cours d'examen. Ladite convention prévoit entre autres, l'abandon du service de la dette rétrocedée liée au réseau et la refonte du cadre de financement des investissements dans le réseau électrique pour la période 2024-2030.

En ce qui concerne les cinq (5) autres entreprises sus-indiquées, le risque sur la période 2024-2027 est maîtrisé.

Ainsi, la probabilité d'occurrence du risque de défaut de paiement du service de la dette ressort faible et l'intensité de l'impact sur le budget de l'Etat est faible (0,84%).

IV.1.3. Risque lié à la baisse des revenus provenant des entreprises du portefeuille

Ce risque est relatif à la baisse des recettes provenant des entreprises publiques et collectées par l'Etat, notamment la variation des recettes non fiscales et des dividendes.

Les dividendes à percevoir par l'Etat, en 2024, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des entreprises du portefeuille de l'Etat se chiffrent à **63,6** milliards de FCFA⁷. Ces dividendes à percevoir par l'Etat sont nettement plus élevés que l'objectif inscrit au TOFE qui est de 31,1 milliards de FCFA.

En somme, les dividendes devraient maintenir une dynamique globalement croissante sur la période 2025-2027 au regard des perspectives favorables du portefeuille de l'Etat. En effet, l'amélioration de la situation financière de certaines entreprises du portefeuille de l'Etat et des sociétés minières qui rentrent en pleine production, présentent des prévisions de dividendes de plus en plus croissants.

Par conséquent, le risque lié à la baisse de ces recettes dans le budget de l'État à une probabilité d'occurrence faible avec un impact moyen sur le budget de l'État (0,23%).

Au regard de tout ce qui précède, les entreprises publiques restent confrontées à des risques pouvant nécessiter l'intervention de l'Etat. Par conséquent, les mesures de mitigation suivantes sont proposées :

- **Mesures non financières**

Il s'agira d'interpeller les dirigeants des sociétés en difficulté structurelle, en vue de proposer diligemment ou d'accélérer la mise en œuvre de plans de restructuration n'incluant pas d'appuis budgétaires directs de l'Etat. Ces plans consisteront à :

- diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires ;
- porter une attention particulière sur l'analyse de la viabilité de leur dette, en amont des levées de fonds tout en se conformant aux dispositions réglementaires d'encadrement de la dette des entreprises publiques ;
- conduire des analyses des modèles économiques des sociétés du portefeuille et proposer des mesures d'amélioration ou d'optimisation de leur équilibre financier.

- **Mesures financières**

Elles consistent en la mise en place d'un plan stratégique et à la contractualisation des objectifs au moyen de contrats de performance avec l'Etat. Les différents plans d'affaires contenus dans ces contrats devront présenter le coût de la restructuration de ces sociétés.

⁷ Données provisoires, avec vingt (20) Entreprises ayant statué sur la distribution de dividendes. Ce chiffre pourrait s'améliorer avec les possibles dividendes complémentaires au fur et à mesure que les entreprises du portefeuille de l'Etat tiennent leurs Assemblées Générales.

Encadré 8 : Santé financière des entreprises publiques et viabilité de la dette

La mise en place d'un dispositif d'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques a consisté en deux (2) chantiers majeurs, à savoir (i) l'analyse de la viabilité de la dette des entreprises publiques et (ii) l'analyse de la santé financière des entreprises publiques en vue de mieux orienter les leviers d'intervention de l'Etat.

Concernant le premier chantier, le dispositif d'encadrement de l'endettement financier des entreprises publiques a été rappelée, par la prise de (i) la circulaire du Premier Ministre n°001 du 24 mars 2023 relative au renforcement du dispositif de suivi et de maîtrise de la dette des entreprises publiques et (ii) la circulaire n°0001 du 31 mars 2023 relative aux conditions de recours par les sociétés d'Etat et les sociétés à participation financière publique aux prêts garantis par l'Etat.

A ce titre, les sociétés CI-ENERGIES, PAA, FER, SIR, Air CI et SOGEDI ont fait l'objet d'une attention particulière car cumulant environ 95% du stock de dette des entreprises publiques.

Au niveau de la société CI-ENERGIES, qui pour rappel affiche le stock de dette le plus important du portefeuille, les travaux ont mis en exergue des insuffisances dans l'adéquation entre ses ressources et ses obligations financières. Eu égard à cette situation, un certain nombre de mesures ont été identifiées en rapport avec la tutelle technique. Ces mesures ont trait aux options envisageables en vue d'une refonte du modèle économique de CI-ENERGIES et la restructuration de sa dette financière.

Quant au PAA, les risques financiers à moyen terme (entre 2027 et 2033) sont contenus malgré l'augmentation importante du service de la dette avec la fin du différé de certains emprunts. Toutefois, en maintenant le rythme de croissance des chiffres d'affaires et résultat d'exploitation de la société, enregistrés durant ces trois (3) derniers exercices, les ressources propres devraient suffire pour mitiger ce risque. De même, le risque de défaut des sociétés FER, SIR, AIR CI et SOGEDI est moindre au regard des analyses conduites pour l'appréciation de la viabilité de leurs dettes en raison de l'existence de mesures de couvertures déployées par lesdites sociétés.

En ce qui concerne le second chantier relatif à la santé financière des entreprises publiques, il a été mis en œuvre à partir de divers outils, notamment la notation financière du portefeuille et les études diagnostic via l'outil FMI SOEHCT (Health Check Tool). Appliqué à un échantillon restreint d'entreprises présentant un besoin en recapitalisation, l'analyse a, entre autres, mis en lumière la nécessité d'accentuer l'action du Gouvernement sur des mécanismes favorisant une meilleure rentabilité financière des entreprises CI-ENGINEERING, Air CI, PCI, I2T et INS ainsi que le besoin d'améliorer leurs ratios de liquidité pour une meilleure santé financière.

La poursuite des deux (2) chantiers sus indiqués consistera en la généralisation de ces études à l'ensemble du portefeuille des entreprises publiques et la mise en place d'un dispositif permanent d'alerte précoce sur les risques liés à la gestion desdites entreprises.

IV.2. RISQUES LIES AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE

En Côte d'Ivoire, trois (3) Institutions de Prévoyance Sociale (IPS) sont bénéficiaires de concession de service public de l'Etat. Ces Institutions fournissent un service d'intérêt public dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sociale du Gouvernement. Il s'agit de la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE), de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM).

Les IPS CGRAE et CNPS gèrent chacune un régime de retraite par répartition. Il s'agit d'un système où les cotisations des actifs, c'est-à-dire des travailleurs en activité, servent à financer directement les pensions des retraités actuels. Il repose sur un principe de solidarité intergénérationnelle : les actifs d'aujourd'hui financent les retraites des générations précédentes. Dans ce système, les cotisations ne sont pas épargnées ou investies pour le futur, mais immédiatement redistribuées. Cela signifie que la viabilité du régime dépend du rapport entre le nombre de cotisants (travailleurs) et le nombre de bénéficiaires (retraités).

En outre, ces Institutions ont également élargi leur champ d'activités par la mise en place de régimes de retraite par capitalisation. Pour la CNPS, il s'agit des régimes social et complémentaire des travailleurs indépendants, opérationnels depuis août 2020. Au niveau de la CGRAE, le Régime de Retraite Complémentaire par capitalisation, au profit des Fonctionnaires et Agents de l'Etat (RCFAE) dont l'opérationnalisation a effectivement eu lieu en novembre 2021.

Un régime de retraite par capitalisation est un système dans lequel les cotisations des travailleurs sont investies dans divers actifs financiers, comme des actions, des obligations ou des biens immobiliers. Ces cotisations accumulent des intérêts au fil du temps, créant ainsi un capital. Lorsque l'individu atteint l'âge de la retraite, l'épargne accumulée majorée des intérêts capitalisés est utilisée pour verser des prestations de retraite. Contrairement à un régime par répartition, où les cotisations des actifs financent directement les pensions des retraités actuels, dans un régime par capitalisation, chaque cotisant épargne pour sa propre retraite.

La CNAM, quant à elle, est chargée du pilotage et de la régulation de la Couverture Maladie Universelle (CMU). La CMU est un système national obligatoire de couverture contre le risque maladie au profit des populations résidant en Côte d'Ivoire, avec deux (02) régimes à savoir le Régime Général de Base (régime contributif) et le Régime d'Assistance Médicale (régime non contributif) qui vise les personnes vulnérables.

Ces Institutions de Prévoyance Sociale sont exposées dans leur fonctionnement à plusieurs risques qui sont susceptibles d'appeler l'intervention budgétaire de l'Etat. Les principaux risques pouvant survenir ainsi que les mesures de mitigation de leur impact sont présentées ci-après :

IV.2.1. Déséquilibre financier des régimes de retraite

Le risque de déséquilibre financier des régimes de retraite constitue le principal risque d'impact de ces Institutions sur le budget de l'Etat. Ce déséquilibre survient lorsque les recettes découlant du recouvrement des cotisations sociales ne permettent plus de couvrir totalement le paiement des pensions.

IV.2.1.1. Au titre de l'IPS-CNPS

Le déséquilibre financier se matérialise sous deux formes. La première, s'est manifestée par des déficits accumulés par l'Institution ayant conduit à une réforme des paramètres du système de retraite. La seconde forme, certes moins atténuée, pourrait entraver à terme le déséquilibre financier de la branche retraite.

La première forme du risque de déséquilibre financier du régime de retraite était liée aux déficits subis par la CNPS.

De 1994 à 2011, l'Institution a connu deux grands déficits dont le dernier avoisinait 200 milliards de FCFA suite aux crises sociales qu'a connues le pays. En raison des limites du modèle de base et afin de faire face à ces déficits, la CNPS a réalisé en 2007 une première étude actuarielle.

Les recommandations inhérentes ont conduit avec le soutien de l'Etat de Côte d'Ivoire à une réforme paramétrique en 2012. Les principales mesures ont été les suivantes :

- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite passant de 8% en 2011 à 12% en 2012 puis à 14% (7,7% part patronale et 6,3% part salariale) depuis 2013 ;
- l'apport en fonds de dotation de 10 milliards de FCFA par l'Etat ;
- le report de l'âge de la retraite de 55 à 60 ans.

Ces mesures ont permis à l'Institution de retrouver dès 2012 son équilibre financier.

En vue d'assurer la viabilité des différentes branches et de disposer d'une vision prospective de celles-ci, la CNPS réalise depuis 2022 un audit actuariel annuel de ses régimes afin de garantir la pérennité de son système de prévoyance sociale. Cette décision est en conformité avec les normes internationales en matière d'actuariat.

Cet audit actuariel permet d'évaluer sur le long terme la solidité financière des branches des régimes et, si nécessaire, de proposer des réformes visant à corriger des déficits prévisionnels ou à améliorer et/ou étendre les prestations.

Il en ressort que le régime général des travailleurs salariés du secteur privé conservera un solde technique positif sur tout l'horizon de la projection d'environ 130 milliards de FCFA en 2022 à 400 milliards de FCFA en 2071.

Même si ce risque de déséquilibre financier demeure faible sur la période 2025-2027 en raison de la zone de stabilité actuelle de la branche retraite, la CNPS doit poursuivre le renforcement de son modèle économique actuel. Dans cette optique, un système par capitalisation est en cours de mise en œuvre. De plus, l'intensification des activités de placements financiers et immobiliers s'avère primordiale afin de permettre à ces régimes de continuer à enregistrer des excédents de trésorerie et assurer leur pérennité.

La seconde forme du risque de déséquilibre financier est caractérisée par l'accumulation de la dette sociale du secteur public vis-à-vis de la CNPS.

Les cotisations sociales des agents contractuels travaillant dans les démembrements de l'Etat déclarés à la CNPS, s'accroissent et enregistrent quelque fois des retards dans leur recouvrement. De plus, les arriérés de cotisations sociales des employeurs connaissent une relative accumulation au fil des exercices et leur recouvrement pourrait être difficile à effectuer.

Cette situation pourrait entraîner des difficultés à moyen et long terme dans le paiement des prestations au profit des retraités. Ces créances s'élèvent à environ **65 milliards de FCFA** au 31 décembre 2023.

La probabilité de survenance de ce risque reste élevée et l'impact sur le budget de l'Etat est moyen à court terme (0,47%).

Face à ce risque, les mesures suivantes sont à envisager :

- sensibiliser les employeurs au paiement des cotisations sociales ;
- renforcer le cadre législatif et réglementaire en matière de recouvrement des créances et amplifier le contrôle des employeurs par la CNPS ;
- la titrisation des arriérés de cotisations sociales.

IV.2.1.2. Au titre de l'IPS-CGRAE

Le déséquilibre financier du régime de retraite de la CGRAE est survenu entre 2005 et 2012 et se chiffrait à hauteur de 105 milliards de FCFA. Ce déséquilibre était dû à l'insuffisance des ressources issues des cotisations et à la non-actualisation du modèle économique mis en place au sein de la CGRAE. En effet, dans les régimes par répartition, outre la solidarité intergénérationnelle, les excédents de trésorerie doivent servir à effectuer des placements dans des produits financiers ou immobiliers à fort taux de rendement. La quasi-absence de placements a été également l'une des causes de ces déséquilibres constatés sur la période sus indiquée.

Face à ce déséquilibre, une vaste réforme du système des pensions publiques a été menée. Les principales mesures prises en 2012 ont été les suivantes :

- la modification du statut juridique en application de la loi n°99-476 du 02 août 1999 portant définition et organisation des IPS et à travers le décret n°2012-367 du 18 avril 2012, portant création de l'Institution de Prévoyance Sociale dénommée Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (IPS-CGRAE) et modifié par le décret n° 2017-108 du 15 février 2017 ;
- l'augmentation du taux de cotisation sociale de retraite qui est passé de 18% à 25% (16,67% part patronale et 8,33% part salariale);
- le report de l'âge de départ à la retraite de 55 ans à 60 ans pour certaines catégories et 65 ans pour d'autres ;
- l'apport en fonds de dotation de 10 milliards de FCFA.

Les dernières études actuarielles réalisées ont montré que le prochain déséquilibre du régime pourrait survenir autour de 2070.

Aussi, si cette situation survenait, l'Etat serait amené à octroyer un appui budgétaire à la CGRAE ou à réajuster les paramètres affectant la pérennité du système, notamment l'âge de départ à la retraite, le taux de cotisations sociales et le taux d'annuité liquidable.

La survenance du déséquilibre financier demeure faible sur la période 2025-2027 au regard des résultats de l'étude actuarielle avec un impact faible sur le budget de l'Etat.

Afin de maintenir cette situation, il est nécessaire de :

- continuer la sensibilisation des structures cotisantes quant à l'importance du reversement des cotisations sociales ;
- effectuer le suivi annuel des indicateurs du régime, définir et mettre en œuvre des actions de remédiation, le cas échéant ;
- instaurer des études actuarielles tous les trois ans ;
- poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation ;
- renforcer le dispositif de la lutte contre la fraude aux prestations sociales.

IV.2.1.3. Au titre de l'IPS-CNAM

Le risque de déséquilibre financier pourrait être causé par l'évolution du panier de soins et le transfert du programme de gratuité ciblée à la CNAM.

Le coût élevé des prestations de santé du fait de l'évolution du panier de soins (la prise en compte de certaines pathologies dont le diabète et l'hypertension artérielle ne figurant pas dans le panier de soins initial) par rapport aux cotisations versées par les assurés pourrait à terme conduire à un risque de déséquilibre financier du régime.

Pour rappel, le programme de gratuité ciblée a été initié avec pour objectif d'offrir, à titre gracieux, des services et actes médicaux dans le cadre des consultations prénatales, des accouchements et d'éventuelles complications, des consultations pour les enfants de 0 à 5 ans et de la prise en charge du paludisme grave.

En effet, la subvention allouée au programme de gratuité ciblée pourrait ne pas couvrir les dépenses y afférentes. Par conséquent, une étude actuarielle est en cours pour consolider les estimations. Les résultats de cette étude pourraient amener l'Etat à augmenter le montant de la subvention à allouer.

Depuis le démarrage des activités en octobre 2019, le régime se trouve en situation d'équilibre. Toutefois en cas de déséquilibre, les mesures idoines devraient être prises par l'Etat, en vue d'assurer un équilibre à court et moyen terme de la CMU.

La probabilité d'occurrence du risque et son impact sur le budget de l'Etat sont faibles.

Les mesures d'atténuation en cas de déséquilibre financier du régime d'assurance maladie pourraient être les suivantes :

- l'augmentation de la subvention de l'Etat ;
- le recours à la parafiscalité ;
- l'augmentation du montant des cotisations.

En outre, certains risques, en cas de leur survenance, pourraient grever le risque de déséquilibre financier du régime.

➤ **Surconsommation médicale dans le cadre des prestations servies**

Cette situation est causée par la fraude liée à la consommation abusive des prestations et peut entraîner des déficits dans la gestion.

La probabilité d'occurrence du risque et son impact sur le budget de l'Etat sont faibles.

Les mesures d'atténuation de ce risque pourraient être :

- la sensibilisation continue des assurés ;
- le contrôle effectif des prestations ;
- la prise de textes réglementaires en matière de sanctions en cas de fraude.

➤ **Surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.)**

La surfacturation des prises en charge peut être causée par la faiblesse du dispositif de contrôle des prestations facturées.

La probabilité d'occurrence du risque et son impact sur le budget de l'Etat sont faibles.

Les mesures d'atténuation des impacts de la réalisation éventuelle de ce risque peuvent se résumer :

- au renforcement du dispositif de contrôle des prestations ;
- à l'application de sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires ;
- à l'informatisation de tous les centres de santé.

IV.3. RISQUES LIÉS A LA GESTION FINANCIERE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DISTRICTS AUTONOMES

La politique de communalisation démarre en novembre 1955 avec la création des premières communes. Toutefois, la Côte d'Ivoire n'amorce véritablement son processus de décentralisation que dans les années 80. Il s'agit, à travers ce processus, d'associer et de responsabiliser les populations dans les prises de décisions concernant la gestion et le développement de leur territoire.

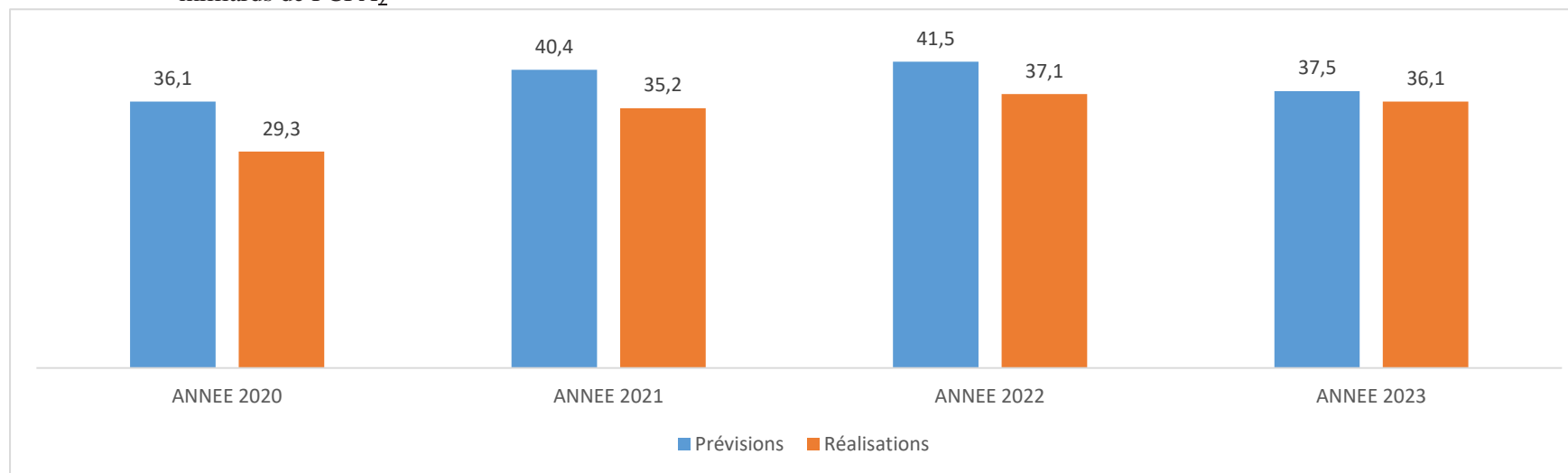
Depuis le 09 juin 2021, la Côte d'Ivoire compte 246 Collectivités Décentralisées répartis comme suit :

- quatorze (14) districts autonomes ;
- trente-et-une (31) régions ;
- deux-cent-une (201) communes.

La gestion financière des collectivités territoriales expose le budget de l'Etat à des risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres et à leurs dettes.

IV.3.1. Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

Graphique 5 : Evolution comparative des prévisions et réalisations des recettes propres des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes de 2020 à 2023 (en milliards de FCFA)



Source : MIS/DGDDL

L'analyse du tableau ci-dessus fait observer des écarts entre les prévisions de recettes et leurs réalisations depuis 2020. Cette situation pourrait s'expliquer par des insuffisances dans les estimations des recettes propres et surtout l'incapacité à atteindre les objectifs de recettes. Le non recouvrement de l'ensemble des recettes s'est exacerbé avec la COVID-19 qui a occasionné la fermeture de certains commerces à fort rendement dans le budget des collectivités territoriales et Districts Autonomes.

Notons que la faible mobilisation des recettes propres est de nature à contraindre les collectivités à solliciter plus d'appuis financiers de l'Etat.

L'impact de ce risque sur le budget de l'Etat est faible avec une occurrence moyenne.

III.3.2. Risques liés à la dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

La dette des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes est passée de 47,4 milliards à 40,2 milliards de francs CFA sur la période 2022 à 2023. Elle est constituée essentiellement de dettes fournisseurs qui représentent 98% en 2023.

S'agissant de l'encours des dettes institutionnelles contractées auprès du Fonds de Prêt aux Collectivités Locales (FPCL), destinées spécifiquement aux communes, il se chiffre à environ 0,84 milliard de FCFA en 2023 contre 1,8 milliard de FCFA en 2022 ; 1,1 milliard de FCFA en 2021 et 1,3 milliard de FCFA en 2020.

Cette situation induit un risque potentiel d'intervention de l'Etat en vue de renforcer les moyens des Collectivités destinés au remboursement de leurs dettes. Toutefois, l'impact de ce risque sur le Budget de l'Etat apparait faible à court terme avec une probabilité d'occurrence moyenne.

III. 3.3. Mesures de mitigation des risques liés à la gestion financière des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes

En vue de mitiger l'impact des risques évoqués ci-dessus, les mesures suivantes ont été identifiées :

- accroître les missions d'assistance-conseil en matière de gestion financière auprès des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ;
- réformer le cadre juridique en l'adaptant au fonctionnement des Régions ;
- appliquer le décret relatif au recouvrement électronique ;

- étendre le Projet d'Appui à la Mobilisation des Revenus Propres des Collectivités (PAMREC) à toutes les Collectivités Territoriales ayant un faible niveau de recouvrement des recettes propres ;
- prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des capacités financières de chaque Collectivité Territoriale et District Autonome ;
- renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes en matière de gestion budgétaire ;
- auditer les dettes des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes et les inscrire dans un plan d'apurement.

IV.4. RISQUES LIES AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX ET STRUCTURES ASSIMILEES

Conformément aux dispositions des articles 20 et 55 de la loi n°2020-627 du 14 août 2020 fixant les règles générales relatives aux établissements publics nationaux et portant création de catégories d'établissements publics, les budgets des Etablissements Publics Nationaux (EPN) sont inclus dans la Loi de Finances et leurs ressources sont constituées par les subventions du budget de l'Etat, le produit des cessions de leurs travaux et prestations, les redevances versées par les usagers et les subventions d'organismes publics ou privés nationaux ou internationaux.

En application de l'article 45 alinéa 5 de la Loi Organique n°2014-336 du 05 juin 2014 relative aux Lois de Finances, la contribution de l'Etat au fonctionnement et aux projets d'investissement des EPN ainsi que l'affectation des autres ressources à leurs charges font l'objet d'une annexe explicative qui accompagne la Loi de finances.

Au titre de l'exercice 2025, quatre-vingt-dix-neuf (99) Etablissements Publics Nationaux et Structures Assimilées bénéficient des subventions de l'Etat, comprenant cinquante-sept (57) Etablissements Publics Administratifs (EPA), onze (11) Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC), dix-sept (17) Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN) et quatorze (14) structures publiques assimilées aux EPN.

Les Etablissements Publics Hospitaliers Nationaux (EPHN) constituent une nouvelle catégorie d'Etablissements Publics Nationaux créée au terme de la Loi n°2019-678 du 23 juillet 2019 portant réforme hospitalière.

Chaque EPN est doté d'un budget financé d'une part, par les subventions et les recettes affectées d'autre part, par leurs potentielles ressources propres. L'exécution de ces budgets pouvant impacter le budget de l'Etat, il est nécessaire d'identifier les risques potentiels qui peuvent en découler en vue d'anticiper leur survenance ou d'atténuer leurs effets.

Les risques budgétaires pouvant être observés sont présentés ci-après.

IV.4.1. Risque lié aux redressements fiscal et social

Chaque année, des crédits budgétaires sont octroyés aux EPN pour le paiement de leurs charges fiscales et sociales. Toutefois, certains EPN enregistrent des arriérés concernant lesdites charges. L'apurement de ces arriérés à l'issue des redressements effectués par la Direction Générale des Impôts (DGI), la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) et la Caisse Générale de Retraite des Agents de l'Etat (CGRAE) peut nécessiter des appuis budgétaires de l'Etat.

Un redressement d'un montant de 1,6 milliard avait été effectué par la DGI concernant les impayés sur les impôts sur salaires pour sept (7)

EPN en 2023.

Pour les arriérés CGRAE, le montant s'élève à 0,8 milliard pour trois (3) EPN en 2023.

L'impact sur le budget de l'Etat est faible (0,02%) avec une probabilité d'occurrence moyenne (9,9%).

IV.4.4. Mesures de mitigation

En vue d'atténuer l'impact de ce risque budgétaire **lié aux redressements fiscal ou social** ou de prévenir sa survenance, les acteurs des EPN doivent être sensibilisés à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales et à également les prioriser lors de l'élaboration de leur du budget.

V. RISQUES LIES AU RECOUVREMENT DES RESSOURCES

Le budget de l'Etat se caractérise par la mobilisation des ressources en vue de financer les dépenses prévues dans le cadre de la mise en œuvre des politiques publiques. Ces ressources servent à doter les administrations publiques de crédits budgétaires pour le financement de leurs activités.

Toutefois, le recouvrement de ces ressources est soumis à un certain nombre de facteurs de risque qui peuvent affecter la réalisation des objectifs budgétaires. Ces risques peuvent être appréhendés au niveau des ressources intérieures et des ressources extérieures :

V.1. RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES

Ces risques portent à la fois sur les recettes fiscales intérieures, les recettes de porte et les recettes non fiscales.

S'agissant des risques qui portent à la fois sur les recettes fiscales intérieures et les recettes de porte, il concerne :

- **La baisse des prix et de la production des produits agricoles de rente** affecte le niveau de recouvrement des recettes douanières et des recettes fiscales intérieures.

A titre d'illustration, la chute des cours du cacao a amené le Gouvernement à abandonner en 2017, les droits d'enregistrement sur ce produit. Le manque à gagner au plan budgétaire est évalué à plus de 83 milliards de FCFA. Pour l'année 2021, la chute des cours a occasionné une révision à la baisse de **19,5** milliards de FCFA des prévisions initiales.

En 2023, le prix CAF de référence pratiqué (1 278 F/ KG) est inférieur au prix CAF ayant servi de base pour les prévisions (1 517 F/KG). De même, les objectifs de recettes ont été établis sur la base de 2,173 millions de tonnes de cacao à exporter. A fin 2023, selon les statistiques douanières, les quantités de cacao exportées s'établissent à 1,987 millions de tonnes.

Les effets combinés de ces deux facteurs ont induit une perte de recettes de **16,6** milliards au niveau de la DGI et de **42,3** milliards pour la DGD.

A fin juin 2024, les estimations de productions d'anacarde et de cacao affichent des contractions de 24% et 19% respectivement, par rapport aux prévisions initiales. Les recettes enregistrent un écart négatif de **35,29** milliards pour le cacao et de **10,83** milliards pour l'anacarde en comparaison avec les prévisions de la période.

- **La sortie frauduleuse des produits agricoles de rente vers les pays limitrophes** : En raison des différences de prix bord champ pratiqués entre la Côte d'Ivoire et les pays limitrophes, certains opérateurs pourraient convoier leurs produits pour commercialiser à des prix préférentiels, entraînant ainsi une baisse de la quantité exportée.

- **Le montant élevé des exonérations accordées** progresse de 42,7% à fin juin en glissement annuel. Il s'établit à la même période à **178,9 milliards**; en relation avec les exonérations issues du Code des Investissements et des Conventions d'Etat, mais non prévues pour l'année budgétaire.
- **Le non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets et mesures dont les impacts attendus sont prévus au budget de l'Etat :**

A titre d'illustration :

- les résultats de l'exploitation du dispositif de contrôle des flux de télécommunication, devant améliorer le niveau de recouvrement des recettes fiscales d'au moins **19,5 milliards en 2024**, sont mitigés ;
- la mesure relative à la déclaration fusionnée des ITS et des cotisations sociales ainsi que celle portant sur le renforcement des capacités du module de gestion automatisée de la TVA ont enregistré un retard dans la mise en œuvre. Les travaux sur le module de gestion de la TVA ont été implémentés et déployés à fin juin. Quant à la déclaration unifiée des ITS et des cotisations sociales, elle n'est pas encore mise en œuvre alors que l'impact budgétaire a été évalué à **5 milliards** ;
- les arrêtés interministériels pour la mise en œuvre des mesures de suppression d'exonération de TVA sur le riz de luxe, le poisson de luxe, ainsi que les abattements importés ne sont pas encore pris. Les recettes attendues de ces mesures s'élèvent à 16 milliards.

- **La survenance des crises d'envergure internationale :**

La survenance de la pandémie de Covid-19, la crise ukrainienne et sous régionale ont affecté la mobilisation des recettes. Par exemple, en 2020, la pandémie de la Covid-19 a impacté négativement le niveau de mobilisation des recettes douanières à hauteur de 42,13 milliards de FCFA sur la période de février à fin juin 2020. En outre, la crise ukrainienne a engendré l'abandon des taxes sur le carburant routier (gasoil et super carburant) en réponse à l'inflation induite par cette crise. Ainsi, la perte sur les produits pétroliers a été évaluée à 380 milliards de FCFA. Aussi, les importations de blé ont été exonérées à hauteur de 6,5 milliards de FCFA.

Pour ce qui concerne la sous-région, la sortie des pays de l'Alliance des Etats du Sahel (AES : Burkina Faso, Mali, Niger) de la zone CEDEAO pourrait occasionner des pertes de recettes fiscales.

V.1.1. Au niveau des recettes fiscales intérieures

Les risques liés au recouvrement des recettes fiscales intérieures se déclinent comme suit :

- **La pratique d'optimisation fiscale par les entreprises (réorganisation des activités, politique commerciale, etc.)** des secteurs à forte contribution fiscale peuvent entraîner des pertes importantes de ressources budgétaires.

C'est le cas notamment dans **le secteur des télécommunications** (environ 18% des recettes fiscales intérieures) où la baisse du chiffre d'affaires des entreprises en relation avec les stratégies commerciales affecte considérablement les performances de la DGI. En 2019, les pertes liées à la baisse de l'activité des télécommunications s'élèvent à **plus de 30 milliards en matière d'impôt BIC**.

- **Certaines mesures de politique économique affectent négativement le recouvrement des impôts et taxes.** En effet, au cours de l'année 2020, les mesures prises pour contenir les effets de la COVID 19 ont induit des pertes de recettes qui s'élèvent à **101,5 milliards**. En 2023, le relèvement de la facturation de l'électricité moyenne tension a affecté le résultat des entreprises induisant une baisse de l'impôt BIC au 1^{er} semestre 2024 de 86 milliards de FCFA par rapport aux objectifs de la période en matière d'impôt BIC.

A la fin du premier semestre 2024, l'effet conjugué de ces deux facteurs a induit un écart négatif de **86 milliards** par rapport aux objectifs de la période en matière d'impôt BIC.

V.1.2. Au niveau des recettes fiscales de porte

La perception des droits et taxes de porte est soumise au risque **la fraude douanière** qui constitue un risque dans le recouvrement des recettes douanières (la contrebande, les fausses déclarations de valeur et d'espèces). Sur la période 2015-2023, le niveau des droits compromis réalisé dans le cadre de la lutte contre la fraude douanière représente en moyenne 1,44% du total des recouvrements. En tenant compte de ce niveau, l'impact sur les ressources douanières se chiffrerait en moyenne à 47,79 milliards de FCFA sur la période 2024-2027.

Tableau 26 : Niveau des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes DGD (Base TOFE) (1)	1 474,88	1 556,11	1 669,81	1 696,65	1 849,95	1 955,81	2 239,70	2 097,10	2 417,15
Droits Compromis (2)	22,08	20,42	17,15	29,19	33,95	16,44	28,4	34,54	43,87
Ratio (2)/(1)	1,50%	1,31%	1,03%	1,72%	1,84%	0,84%	1,27%	1,65%	1,81%

Source : MFB/DGD

Tableau 27 : Niveau des prévisions des droits compromis

(En milliards de FCFA)

LIBELLE	2024	2025	2026	2027
Recettes DGD (Base TOFE)	2 751,89	3 249,03	3 549,37	3 709,28
Droits Compromis	39,67	46,84	51,17	53,47
Ratio moyen 2015-2023	1,44%			

Source : MFB/DGD

Pour faire face à tous ces risques sur le recouvrement des recettes susmentionnés, les mesures de mitigation ci-après ont été identifiées :

- renforcer les mesures de contrôle aux frontières en les rendant étanches ;
- améliorer la collaboration avec les pays limitrophes afin d'harmoniser les prix bord champ ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations à travers l'encadrement des conventions d'Etat ;
- renforcer la dotation des bureaux de douanes en moyens modernes de contrôle (scanners, vidéo-surveillance) et mettre en place un programme de conformité volontaire des opérateurs économiques ;
- renforcer les dispositifs d'analyse des risques ;
- rendre opérationnels les fonds de stabilisation des prix du café et du cacao ;
- mettre en œuvre de manière effective les mesures et réformes fiscales adossées à la Loi de finances de l'année ;

- appliquer la Stratégie de Mobilisation des Recettes à Moyen Terme (SRMT) ;
- poursuivre l'élaboration du rapport annuel sur les écarts entre les données d'importations ivoiriennes et les données internationales d'exportations vers la Côte d'Ivoire pour renforcer la prise en charge de certains produits ciblés par ledit document ;
- accroître la capacité de stockage des produits pétroliers.

V.2. RISQUES LIÉS À LA MOBILISATION DES APPUIS EXTERIEURS

L'appui budgétaire est une modalité d'aide au développement consistant à transférer des ressources vers un pays bénéficiaire à qui il appartient de déterminer l'utilisation qui en sera faite selon le mode de programmation et de gestion de ses finances publiques. En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs fixés contractuellement avec les bailleurs. La mobilisation des appuis budgétaires attendus est entravée par des risques qui portent notamment sur les lourdeurs liées à certaines conditionnalités de décaissement ainsi que la fluctuation des taux de change des devises de ces appuis.

- **Risques liés aux conditionnalités de décaissement des appuis extérieurs (dons programmes, dons projets, prêts projets, prêts programmes)**

Les conditionnalités fixées pour les appuis extérieurs intègrent parfois des critères liés à la gouvernance, notamment les notions de genre, de climat, d'équité ou de démarche qualité. La non-satisfaction de ces conditionnalités affecte négativement le niveau des ressources attendues.

Par exemple, la gestion des populations impactées par la réalisation de certains projets cofinancés (réinstallation, désintéressement, purge des droits coutumiers, etc.) constitue souvent une conditionnalité à l'utilisation des ressources de certains bailleurs.

- **Risques liés à la fluctuation du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les appuis budgétaires sont parfois libellés en devises et sont donc sujets aux fluctuations de taux de change. Une dépréciation de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources d'appuis budgétaires en monnaie locale.

Les mesures de mitigation pour atténuer les risques liés à la mobilisation des appuis budgétaires sont :

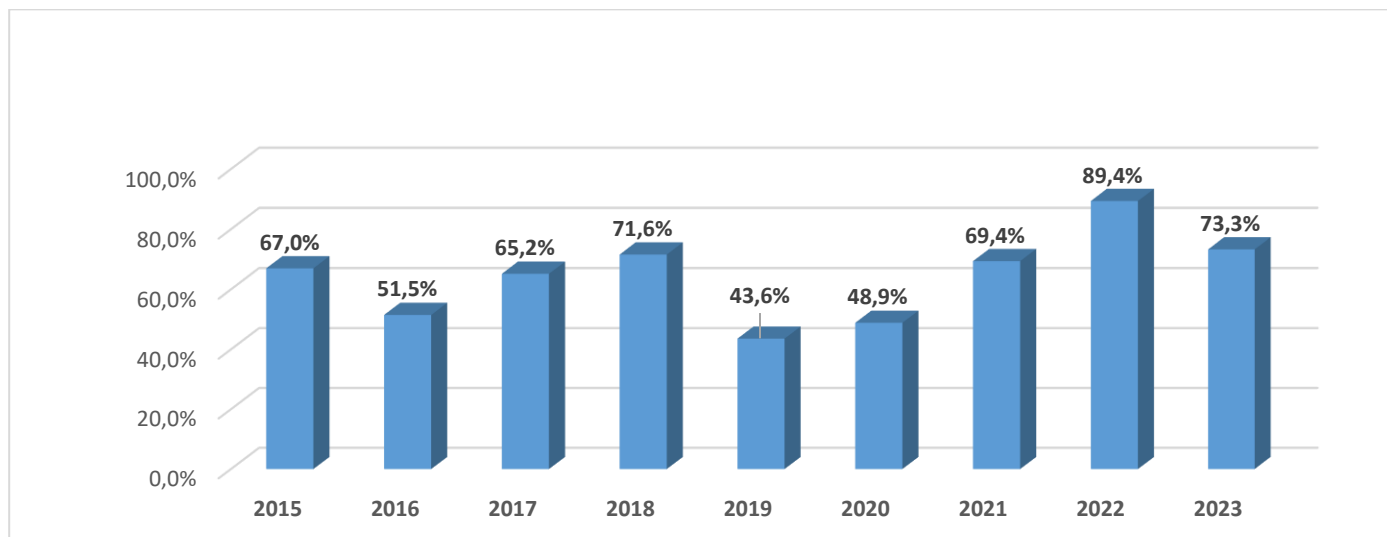
- définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis extérieurs avant la mise en œuvre ;
- privilégier les appuis extérieurs libellés en monnaie locale ou en devise ayant un taux de change fixe.

VI. RISQUES LIES A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES

Une gestion efficace des dépenses de l'Etat notamment des investissements publics structurants contribue à stimuler la croissance à travers l'impact positif sur le développement des activités économiques et sur le potentiel productif. Les risques liés à la capacité d'absorption des crédits d'investissements peuvent être appréhendés sous deux aspects : les projets d'investissements cofinancés et les projets d'investissements financés sur ressources propres.

VI.1. RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES EN PARTIE OU EN TOTALITE SUR RESSOURCES EXTERIEURES

Graphique 6 : Taux d'exécution des investissements sur financement extérieur de 2015 à 2023



Source : MFB/DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources extérieures varie de 43,6% à 89,4% de 2015 à 2023. Les risques possibles dus à ce faible niveau sont énumérés ci-dessous :

- **Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO**

Les accords de prêts libellés en devise sont sujets pour la plupart aux fluctuations du taux de change.

Une dépréciation de la devise entraîne inéluctablement la révision à la baisse des ressources budgétaires. Ainsi, l'écart qui se dégage doit être supporté par l'Etat de Côte d'Ivoire afin de permettre aux projets d'atteindre leurs objectifs.

- **Risques liés à la qualité des études de certains projets**

L'absence d'études fiables pourrait entraîner des surcoûts en cours d'exécution qui doivent être supportés par l'Etat. Cette situation peut également prolonger le délai d'exécution des projets en ce sens que la reprise desdites études peut être sollicitée par les bailleurs. Un niveau de qualité moindre de la préparation des projets constitue donc un risque d'augmentation des dépenses liées à l'exécution desdits projets.

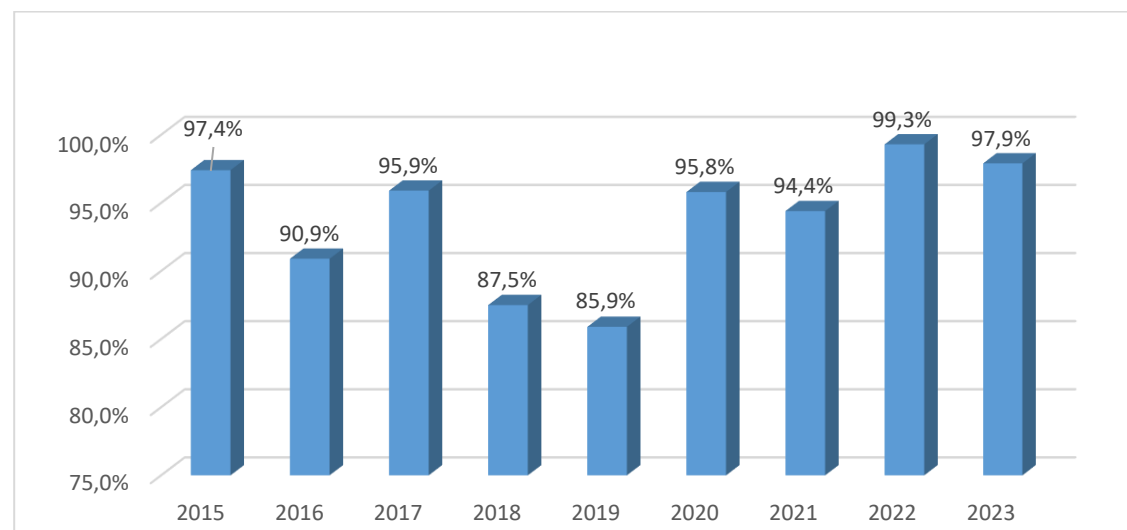
- **Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires**

Le processus de mise en vigueur des accords de prêts ou de dons peut s'étendre sur une période assez longue. Cette situation peut entraîner, entre autres, un report de la date de démarrage effective du projet si la date de signature de la convention de prêt ou de don n'est pas déterminée comme date de mise en vigueur. Ainsi, les longs délais dans les procédures internes des institutions partenaires peuvent impacter l'efficacité de l'exécution des projets.

Par ailleurs, les retards issus de la non disponibilité des fonds dans les délais entraînent des surcoûts dus notamment à l'inflation, et les charges de fonctionnement.

VI.2. RISQUES LIES AUX PROJETS FINANCES SUR RESSOURCES INTERIEURES

Graphique 7 : Taux d'exécution des investissements sur financement trésor de 2015 à 2023



Source : MFB/DGBF/ DPSB

Le taux d'exécution des investissements financés sur les ressources propres (trésor) varie de 85,9% à 99,3% du budget de 2015-2023.

Les principales difficultés qui entravent l'exécution totale des dépenses d'investissement sont :

- la non-disponibilité de sites du fait de problèmes liés à la purge des droits coutumiers ;
- la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures ;
- la mauvaise qualité des études de certains projets ;
- l'incapacité technique et/ou financière des opérateurs en charge de l'exécution des travaux ;
- l'instabilité institutionnelle qui entraîne la mutation récurrente des acteurs des projets.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue des risques susmentionnés, les mesures de mitigation ci-dessous sont proposées :

- mettre en place un dispositif de contrôle et de vérification de la qualité des études en vue de s'assurer de l'exhaustivité des études ;
- renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement ;
- renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ;
- sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement et de simplifier leurs procédures internes, en référence au décret n°475 du 1^{er} juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers ;
- renforcer le cadre institutionnel de bonne gouvernance des projets publics et les capacités managériales des Responsables et Coordonnateurs des projets publics afin de mieux garantir leur succès ;
- prioriser les prêts libellés en monnaie nationale et en euro pour se prémunir contre les risques de change ;
- mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets.

VI.3. RISQUES LIES A LA PRISE EN COMPTE DES COÛTS RÉCURRENTS INDUITS PAR LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PUBLIC

La maîtrise des risques budgétaires inhérents à la non prise en compte ou la mauvaise évaluation des coûts récurrents induits par les investissements devient un impératif, comme le confirment les récentes évaluations PIMA (Public Investment Management Assessment) et PEFA (Public Expenditure and Financial Accountability).

Cette situation a pour conséquence :

- l'insuffisance des crédits pour une meilleure exploitation des actifs ;
- l'insuffisance dans la productivité des actifs ;
- la faible durabilité de l'investissement public.

Pour atténuer l'impact ou empêcher la survenue de ce risque, il convient d'améliorer le processus de détermination et de prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics, afin d'intégrer ces charges dès la phase de préparation des projets ou programmes, jusqu'à la phase de programmation budgétaire. Aussi, il s'agira de :

- améliorer la connaissance sur la durée de vie des actifs publics, en vue de mieux planifier et prendre en compte les coûts récurrents relatifs à leur exploitation et à leur entretien ;
- élaborer des fiches type d'évaluation des coûts récurrents par grands secteurs et en fonction de la typologie des actifs ;
- trouver des modes alternatifs de financement des coûts récurrents en s'appuyant sur l'exemple du FER ;
- renforcer les capacités de contre-expertise des agents en charge de la programmation des investissements publics et de ceux en charge de la programmation budgétaire sur l'évaluation des charges récurrentes ;
- intégrer l'estimation des charges récurrentes induites par les projets d'investissements publics aux DPPD.

VI.4. RISQUES SUR LA MASSE SALARIALE

La mise en œuvre de la stratégie de maîtrise de la masse salariale 2014-2022 adoptée par le Gouvernement en 2014 a permis de contrôler l'évolution de ce poste de dépense et d'assurer une convergence progressive du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales vers la norme communautaire de 35%. Toutefois, la poursuite de cette dynamique reste tributaire d'une paix sociale durable dont l'un des instruments demeure la trêve sociale. A ce sujet, le Gouvernement a signé en août 2022 avec les organisations syndicales du secteur public, une trêve sociale d'une durée de 5 ans en remplacement de celle conclue en 2017 qui a expiré. Suivant cet accord, les syndicats se sont notamment engagés, en contrepartie des mesures salariales décidées par le Gouvernement, à respecter pleinement et entièrement la trêve sociale pour la stabilité économique et sociale du pays.

Il convient de préciser que les efforts financiers consentis par le Gouvernement dans le cadre de cette trêve sociale sont estimés à 227 milliards de FCFA en moyenne par an. Pour rappel, le coût estimatif annuel de l'ensemble des revendications salariales présentées par les syndicats à l'entame des négociations avec le Gouvernement était de plus de 3000 milliards de FCFA.

Aussi, une rupture de la trêve sociale en vigueur constitue-t-elle le principal facteur de risque pour la masse salariale. En effet, celle-ci pourrait se traduire par la réactivation de la part des organisations syndicales de revendications non satisfaites dans le cadre de la trêve en vigueur. C'est le cas notamment de la revendication relative au relèvement de l'Indice Référentiel de Base (IRB) de 233,456 FCFA actuellement à 500 FCFA pour un coût annuel de plus de 1800 milliards de FCFA.

Afin de prévenir ce risque, il convient :

- d'assurer le bon fonctionnement du comité paritaire de suivi permanent du protocole d'accord portant trêve sociale pour la période 2022-2027 ;
- de mettre en place dans tous les ministères les comités sectoriels de dialogue social prévus par les accords.

VI.5. RISQUE LIE A LA CONSTITUTION DE PASSIFS

La constitution de passifs est un risque majeur qui entrave la bonne exécution du budget. Les passifs résultent de l'exécution de commandes publiques par certaines structures sans l'existence de couverture budgétaire. Conformément aux dispositions réglementaires, la constitution des passifs est illégale et interdite.

Cependant, le caractère spécifique de la période allant de 2000 à 2010 a induit la constitution de certains passifs pour lesquels les travaux d'audits, menés par l'Inspection Générale des Finances et d'autres entités, ont permis de valider un montant de 362,3 milliards de FCFA, dont 291,1 milliards de FCFA restaient à prendre en charge par l'Etat. L'apurement de ces passifs nécessite de prévoir des dotations budgétaires chaque année sur une certaine période, réduisant ainsi la marge de manœuvre pour les nouvelles dépenses.

Pour empêcher la survenue de risque de constitution de passifs, les mesures de mitigation ci-dessous sont envisagées :

- respecter la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ;
- vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ;
- organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire ;
- mettre à niveau des crédits budgétaires pour la réalisation des activités ;
- poursuivre la sensibilisation des opérateurs économiques notamment par le biais de la CELIOPE ;
- poursuivre la formation des acteurs pour la maîtrise effective des instruments du budget-programmes ;
- faciliter l'accès aux informations relatives aux marchés budgétisés aux opérateurs économiques.

VII. RISQUES LIES AUX PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE (PPP)

Les Partenariats Public-Privé (PPP) sont au cœur de la stratégie de développement visant à faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Pour relever ce défi, l'Etat a décidé de mettre en place, en 2012, un cadre institutionnel pour la gestion des PPP en Côte d'Ivoire : le Comité National de Pilotage des Partenariats Public-Privé (CNP-PPP). Structure régie par les décrets n°2018-358 et 2018-359 du 29 mars 2018, le CNP-PPP a pour missions (i) de favoriser le développement des PPP, (ii) d'apporter son appui aux autorités contractantes aux différentes étapes de réalisation des PPP et (iii) de gérer le fonds d'étude dédié aux PPP.

Depuis 2018, le CNP-PPP a initié l'identification et l'évaluation des risques budgétaires associés aux contrats de PPP. A cet effet, le cabinet canadien CPCS a été mandaté en vue de réaliser cette étude sur l'ensemble des contrats. Le rapport produit par ledit cabinet en avril 2024 concernait 56 contrats de PPP et faisait suite à quatre études réalisées en 2019, 2020 et 2021 et 2022.

Il convient de noter que les risques budgétaires associés à la survenance d'évènements extraordinaires (force majeure, imprévision, etc.) n'ont pas été évalués dans le cadre du présent rapport.

Le principe général de la mise en œuvre d'un projet en PPP est de transférer au secteur privé une partie de la responsabilité et des risques associés à sa construction, son financement et son exploitation. Il n'en demeure pas moins que tout contrat de PPP pourrait engendrer pour la personne publique des engagements financiers qu'il est par essence nécessaire d'inscrire dans les comptes publics.

Ces engagements financiers peuvent être distingués en deux catégories : les engagements explicites et directs, et les engagements contingents.

- ❖ **les engagements explicites et directs** se traduisent par des flux déterminés ou déterminables que ce soit pour des paiements périodiques ou des contributions à un moment donné. Ces engagements devraient généralement être reflétés dans le cadre budgétaire du pays ;
- ❖ **les engagements contingents** qui ne se concrétisent qu'à la survenance d'un évènement exceptionnel et imprévisible, et qui comprennent principalement les compensations dues par l'État au partenaire privé dans le cas où cet évènement conduit à un déséquilibre financier de la société de projet ou à une résiliation anticipée du contrat de PPP.

En raison de leur caractère incertain, ces engagements explicites ou contingents conduisent à des risques budgétaires dans la mesure où :

- les premiers, bien qu'explicités et déterminables, peuvent s'accroître par rapport aux prévisions faites puisqu'ils dépendent également de facteurs exogènes au projet (inflation des paiements, part des engagements en devises) dont l'évolution nécessite aussi la formulation d'hypothèses probabilistes ;
- les seconds nécessitent pour leur détermination l'estimation d'une probabilité d'occurrence des événements qui les déclenchent, par nature incertaine.

Ainsi la quantification des risques budgétaires est complexe, tout d'abord parce qu'elle dépend d'estimations de probabilité de réalisation d'événements et ensuite, parce que la détermination des montants correspondants aux engagements déclenchés par ces événements contingents nécessite de disposer de l'ensemble des informations financières du projet et du modèle financier du projet mis à jour.

Cette section présente une estimation des coûts liés à différents types de risques budgétaires dans les contrats de PPP, non associés à des événements extraordinaires (force majeure, fait du prince et imprévision en particulier).

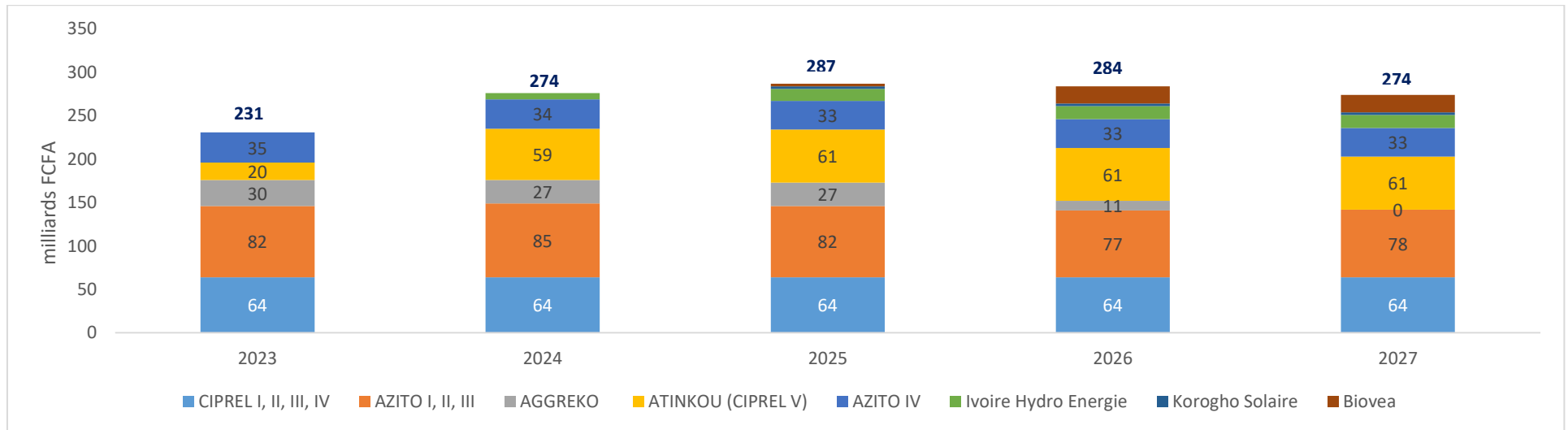
VII.1. RISQUES LIÉS AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS AVEC LES PRODUCTEURS INDÉPENDANTS D'ÉLECTRICITÉ (PIE)

Il s'agit de contrats impliquant des paiements de la part de l'État avec les PIE, notamment pour l'achat d'électricité. Ces contrats sont considérés comme des partenariats public-privé (PPP) à paiement public.

Les PIE perçoivent leurs revenus de l'État par l'intermédiaire de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE) en échange de la vente d'électricité. Étant donné que la CIE revend cette électricité aux consommateurs, et que le tarif appliqué aux utilisateurs ne reflète pas toujours les coûts réels de production et de distribution, le risque budgétaire réside dans la différence entre ces coûts et le tarif payé par les utilisateurs.

Sur la période prévisionnelle 2023-2027, les estimations des montants annuels de ces paiements sont présentées dans le graphique ci-dessous.

Graphique 8 : Estimation des paiements publics (achats d'électricité) entre 2023 et 2027 par les Producteurs Indépendants d'Electricité

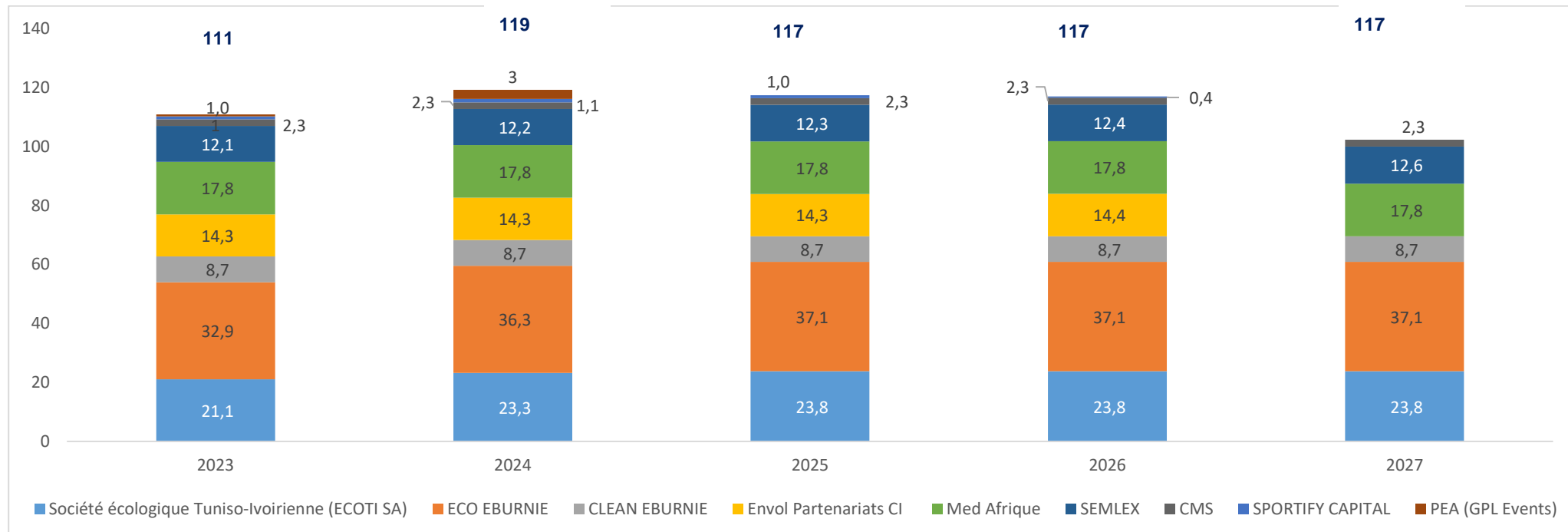


Source : Rapport 2023 CPCS

VII.2. RISQUES LIÉS AUX PAIEMENTS PUBLICS DES CONTRATS PPP (HORS PRODUCTEURS INDÉPENDANTS D'ÉLECTRICITÉ)

Hormis les contrats avec les producteurs indépendants d'électricité, les contrats prévoyant des paiements publics devraient occasionner à minima selon les estimations, des dépenses budgétaires allant de **109** milliards de FCFA en 2023 à **117** milliards de FCFA en 2027 (confère graphique 12).

Graphique 9 : Répartition par opérateur des paiements publics des projets PPP en Côte d'Ivoire entre 2023 et 2027 (hors PIE)



Source : Rapport 2023 CPCS

VII.3. RISQUES LIES AUX GARANTIES

Le risque de garantie est le coût supporté par l'État et lié à la non réalisation de l'évènement visé par la garantie.

Le coût budgétaire associé à la garantie de la fourniture du combustible pour les centrales électriques CIPREL, AZITO et AGGREKO est estimé à 10% des revenus annuels de ces projets.

Une attention particulière devra être portée aux garanties liées à la fourniture du combustible aux centrales électriques pour la maîtrise de l'incidence de celles-ci sur le budget de l'Etat.

VII.4. RISQUES LIES AUX CLAUSES DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE FINANCIER

Ce risque est lié au coût supporté par l'État dû à la rupture de l'équilibre financier du contrat. En effet, la majorité des contrats inclue des clauses de rétablissement de l'équilibre financier qui indiquent que, sous certaines conditions, le partenaire privé et / ou le partenaire public peuvent demander une modification des termes du contrat afin de rétablir l'équilibre financier entre les parties

Les **contrats de PPP** qui incluent ce type de clauses sont entre autres,

- Les contrats STL et CITRANS pour l'exploitation d'un réseau de transport public par bateaux-bus sur le plan d'eau lagunaire.
- La convention avec AERIA pour l'extension, le développement, le renouvellement, la modernisation, l'entretien et l'exploitation de l'aéroport Felix-Houphouët Boigny d'Abidjan, qualifiée **de niveau de risque moyen**.

VII.5. AUTRES RISQUES BUDGETAIRES LIES AUX PPP

D'autres risques budgétaires ont été identifiés :

- **pour le contrat de la SITARAIL**, les coûts potentiels associés aux mesures d'expropriation sont à la charge de l'Autorité Concédante. Ceux-ci devraient être toutefois inférieurs à l'ensemble des redevances payées à l'Autorité Concédante. Le risque budgétaire semble donc plutôt faible, à l'échelle du contrat ;
- **pour le contrat de l'Université de San Pedro**, les coûts de gros entretien-renouvellement ne sont pas estimés dans le contrat. Dans la mesure où les coûts réels pourraient être plus élevés que ceux prévus par l'Autorité Contractante, cela entraînerait un risque budgétaire pour l'Etat ;
- **pour le contrat de la bibliothèque nationale**, l'Autorité Concédante est responsable pour toute compensation aux concessionnaires en cas de difficultés associées au déplacement des réseaux en phase travaux. Cependant, ce montant devrait être inférieur à l'ensemble des redevances payées à l'Autorité Concédante. Il n'en découle donc pas de risque budgétaire particulier à l'échelle du contrat.

Compte tenu de la durée de l'exercice qui est réalisé depuis 2018, il est paru intéressant de développer un indicateur du niveau de risque budgétaire de chaque contrat. Cet indicateur simple permet pour un exercice donné de classer le niveau de risque selon sa criticité (faible, moyen, élevé et critique) pour chacun des contrats analysés.

Il permet d'identifier les risques les plus critiques encourus par l'Etat sur une convention PPP compte tenu de sa probabilité de survenance et de son impact budgétaire.

Le niveau de risque

En se basant sur le modèle d'analyse des risques budgétaires PFRAM⁸ (PPP Fiscal Risk Assessment Model), le niveau de risque est obtenu à partir de deux (2) variables, à savoir : **la probabilité de survenance du risque et l'impact budgétaire du risque.**

La probabilité de survenance du risque est classée sur une échelle à trois (3) niveaux (Faible, Moyen et Elevée).

⁸ <https://www.imf.org/external/np/fad/publicinvestment/pdf/PFRAM2.pdf>

Tableau 28 : Echelles des Probabilités de survenance des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Très improbable que cet évènement survienne. Pas de faits avérés qui justifient la survenance de cet évènement Il y a eu des mesures d'atténuation de ce risque qui limitent sa probabilité de survenance
Moyen	Probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu quelques fois dans le passé Il y a certaines mesures d'atténuation du risque qui ont été prises mais ont un impact limité
Elevé	Très probable que cet évènement survienne Cet évènement est survenu à plusieurs reprises dans le passé Il y a eu très peu de mesures d'atténuation de ce risque

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

L'**impact budgétaire** représente la matérialisation financière du risque s'il est avéré en fonction du montant, tel que proposé dans le tableau ci-dessous. Les seuils prévus ont été arbitrairement déterminés par nos soins en appliquant un taux sur le budget 2021.

Tableau 29 : Echelles des impacts des risques budgétaires

Echelle	Description
Faible	Impact sur le déficit budgétaire en dessous de 1 milliard de FCFA (soit 0,01% du budget 2021)
Moyen	Impact sur le déficit budgétaire entre 1 milliard FCFA et 9 milliards de FCFA (soit 0,1% du budget 2021)
Elevé	Impact sur le déficit budgétaire supérieur à 9 milliards de FCFA

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 30 : Echelles des niveaux de risques budgétaires des projets PPP (degré de criticité)

		Impact budgétaire		
		Faible	Moyen	Elevé
Probabilité de survenance	Faible	Faible	Faible	Moyen
	Moyen	Faible	Moyen	Elevé
	Elevé	Moyen	Elevé	Critique

Source : FMI (PFRAM), Analyses CPCS

Tableau 31 : Définition des classifications

Niveau de risque	Explication
« Critique »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau critique
« Elevé »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau élevé et n'ont pas de risque budgétaire critique.
« Moyen »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau moyen et n'ont pas de risque budgétaire critique ni élevé.
« Faible »	Les projets qui ont au moins un risque budgétaire d'un niveau faible et n'ont pas de risque budgétaire critique, ni élevé ni moyen.

Source : Analyses CPCS

Le montant total des risques budgétaires **estimés** liés aux autres contrats PPP en vigueur en 2023 s'élève à **24,5 milliards de FCFA** répartis comme suit par niveau de risque :

- Trois (3) contrats de production indépendante d'électricité (AZITO, CIPREL et AGGREKO) présentent un niveau de risque moyen avec un impact budgétaire cumulé de 17,6 milliards de FCFA. Ces risques sont liés aux augmentations du combustible, dont la fourniture aux centrales électriques est garantie par l'Etat de Côte d'Ivoire ; il est estimé à 10% des revenus annuels de ces projets.
- Deux (2) contrats de délégation de services publics (Gare routière et Bibliothèque nationale de la renaissance africaine d'Abidjan) présentent également un risque budgétaire moyen avec respectivement des montants de 2,1 milliards FCFA et 4,8 milliards FCFA.

Selon le rapport CPCS de 2023, les niveaux de risques évalués se décomposent comme suit :

- **01** contrat avec un risque **élevé** ;
- **29** contrats avec un risque **moyen** ;
- **26** contrats avec un risque **faible**.

Le montant total de ces risques budgétaires liés aux contrats est estimé à **366,48 milliards de FCFA**.

Tableau 32 : Degré de criticité des risques budgétaires liés aux projets PPP par secteur en 2022 et 2023

Secteurs	Niveau de risque 2022					Niveau de risque 2023				
	Faible	Moyen	Elevé	Critique	TOTAL	Faible	Moyen	Elevé	Critique	TOTAL
Hydraulique				1	1	1	1			2
Transport Routier	1	2			3	2	2			4
Energie	1	6	3		10	1	9	1		11
Transport maritime	6	6			12	7	5			12
Transport ferroviaire		2			2		2			2
Sécurité		1			1	4	1			5
Transport aérien		4			4		2			2
Industrie		1			1	3	2			5
Sport		2			2	1	2			3
Salubrité		3			3	3				3
Hotellerie		2			2	1	2			3
Arts	1				1	1	1			2
Enseignement	1				1	1				1
Santé	1				1	1				1
TOTAL	11	29	3	1	44	26	29	1	0	56

Source : Contrats PPP, Analyses CPCS

VII.6. MESURES DE MITIGATION DES RISQUES BUDGETAIRES ASSOCIES AU PPP

La gestion des risques budgétaires associés aux contrats de PPP est un processus qui débute lorsqu'un contrat de PPP est en cours de négociation et s'étend sur la durée totale du contrat. Ainsi pour atténuer les risques budgétaires associés au PPP, les mesures suivantes sont envisagées :

- renforcer l'implication des structures dédiées de l'Etat dans les phases d'initiation, de négociation et d'exécution des contrats PPP ;
- renforcer le processus d'évaluation des risques liés aux contrats de PPP à l'initiation de ceux-ci, par l'analyse approfondie des risques financiers, opérationnels, environnementaux, juridiques et politiques associés au projet envisagé ;
- s'assurer d'une répartition claire et équilibrée des risques entre les parties contractantes. Les risques inhérents à la phase de construction, d'exploitation, de maintenance et de fluctuations des revenus doivent être convenablement attribués à la partie la plus apte à les gérer ;
- veiller à la mise en place et au bon fonctionnement des mécanismes de garantie de performance par l'introduction des garanties financières ou d'engagements de qualité des travaux afin d'assurer le respect effectif des obligations contractuelles par le partenaire privé ;
- intégrer des clauses de flexibilité permettant d'ajuster les modalités en cas de circonstances imprévues ou de changements conjoncturels afin de minimiser les impacts défavorables au plan budgétaire ;
- maintenir une surveillance permanente dès le démarrage du projet pour assurer le respect des engagements contractuels par le partenaire privé, maîtriser les coûts et garantir la conformité aux attentes.

VIII. AUTRES RISQUES BUDGETAIRES SPECIFIQUES

Certains risques spécifiques pourraient engendrer des impacts sur le budget en cas de survenance. Il s'agit principalement des risques liés au(x) :

- crises socio-politiques et sécuritaires ;
- secteur financier ;
- ressources minières ;
- litiges ;
- changements climatiques ;
- pandémies.

VIII.1. RISQUES SOCIO-POLITQUES ET SECURITAIRES

VIII.1.1. Risques socio-politiques

L'analyse des risques politiques en Côte d'Ivoire inclut la prise en compte de plusieurs facteurs notamment la stabilité politique, les remous sociaux et les élections.

En effet, l'histoire récente de la Côte d'Ivoire a été marquée par des périodes de crises socio-politiques et militaires, qui ont impacté les agrégats macroéconomiques. Le taux de croissance du PIB est ressorti en 2000 à environ -3,3% suite au coup d'Etat de 1999. De même, la crise post-électorale de 2011 a entraîné une baisse de la croissance économique qui s'est établie à -4,7%.

Aussi, les manifestations politiques survenues lors des élections présidentielles de 2020 ont entraîné une baisse de l'activité économique.

Bien que le climat socio-politique actuel soit apaisé avec le dialogue inclusif avec les partis politiques, la grâce présidentielle accordée aux prisonniers politiques et la poursuite des initiatives en vue de renforcer la cohésion sociale, les élections présidentielles de 2025 constituent un risque politique.

Pour prévenir ces facteurs de risques, des mesures d'atténuation sont proposées en vue de maintenir un climat social et politique apaisé.

Il s'agit de :

- poursuivre le dialogue social, politique et la cohésion nationale ;
- respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale et maintenir le dialogue entre le Gouvernement et les syndicats;
- impliquer davantage, la société civile (ONG, rois et chefs traditionnels et guides religieux etc...) dans le dialogue politique ;
- améliorer la communication sur les dénouements majeurs de la vie de la nation à l'endroit des populations.

VIII.1.2. Risques sécuritaires

La récurrence des attaques terroristes dans la sous-région laisse peser la perspective de nouvelles menaces d'attaques sur le territoire national depuis les attaques terroristes de Grand-Bassam en 2016. Les zones du nord de la Côte d'Ivoire ont connu des remous sécuritaires. En effet, le 10 juin 2020 à Kafolo dans le département de Kong (au nord), un assaut terroriste a été enregistré, suivi d'une autre attaque en juin 2021. De même, le 07 juin 2021, la localité de Tougbo, dans le département de Bouna (nord-est) était prise pour cible, suivie de la localité de Téhini (90 km de Bouna) le 12 juin 2021.

Aussi, la persistance des attaques terroristes et les coups d'Etat enregistrés dans les pays tels que le Burkina-Faso, le Mali et le Niger représentent un véritable défi sécuritaire pour la Côte d'Ivoire en raison de leur proximité.

Cette situation couplée à l'encadrement des réfugiés engendrerait une hausse des dépenses militaires et sécuritaires en raison de la mise en œuvre d'un dispositif national de veille.

Par ailleurs, l'ouverture de la Côte d'Ivoire sur le golfe de Guinée, expose ses activités maritimes à d'éventuelles attaques de pirates qu'il faudra prendre en compte.

La survenance de tels évènements pourrait entamer la confiance des investisseurs, provoquer un ralentissement du secteur des services, et avoir par conséquent un effet négatif sur l'économie nationale et les finances publiques.

Face à ces risques, des mesures d'atténuation sont proposées :

- poursuivre l'application des mesures et activités définies par les lois de programmation militaire et de sécurité intérieure ;
- renforcer le fonctionnement de l'Académie Internationale de Lutte contre le Terrorisme ;

- renforcer les mécanismes de sécurité pour prévenir toute attaque terroriste et maintenir un climat de paix qui rassure les investisseurs ;
- améliorer la stratégie de veille sécuritaire et mettre en œuvre les mesures adéquates en cas de survenance d'une situation d'insécurité ;
- poursuivre les activités du Conseil National de Sécurité ;
- poursuivre le renforcement de la coopération transfrontalière pour mutualiser les actions afin d'assurer la sécurité dans la sous-région ;
- poursuivre le renforcement des capacités des agents chargés de la lutte antiterroriste ;
- poursuivre la sensibilisation des populations en vue de dénoncer toute activité ou toute personne susceptible d'actes de terrorisme ;
- assurer la sécurité dans la zone nord du pays en renforçant les patrouilles près des frontières ;
- mettre en place des unités de police de proximité dans les zones frontalières du Nord, et renforcer le dispositif de vidéo surveillance afin de décourager toutes formes de criminalités.

Dans son engagement à lutter contre la pauvreté, le gouvernement ivoirien à travers son ministère de la jeunesse, a mis en place un fonds spécial de 2 milliards de FCFA pour financer les projets des jeunes des régions de la Bagoué, du Tchologo et du Bounkani. Environ 3 000 jeunes ont bénéficié de ce programme d'urgence (depuis 2022) qui est en cohérence avec le second programme Social du Gouvernement (PSGouv 2022-2024) dont l'un des cinq axes est consacré à la lutte contre la fragilité dans les zones frontalières du nord.

VIII.2. RISQUES LIES AU SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier regroupe le secteur bancaire (banques et établissements financiers à caractère bancaire), les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), les Emetteurs de Monnaie Electronique (EME), les Intermédiaires en Opération de Banque (IOB), les sociétés d'intermédiation financière (SGI, fonds communs de placement ...) et les assurances (compagnies d'assurance, courtiers en assurance).

Les risques budgétaires sont essentiellement liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), principaux secteurs dans lesquels l'Etat est impliqué.

VIII.2.1. Identification des risques budgétaires liés au secteur bancaire et aux Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)

Compte tenu de la spécificité de leurs activités, les établissements de crédits (banques et établissements financiers à caractère bancaire) et les SFD sont exposés en plus des risques opérationnels, à des risques financiers, notamment les risques de crédit (défaut de remboursement d'un prêt) et les risques de marché (cours des actions, taux d'intérêt, taux de change, cours des matières premières, etc.).

La non maîtrise ou la mauvaise gestion de ces risques et/ou les infractions vis-à-vis de la réglementation peuvent aboutir, après une série de mesures administratives et la mise en œuvre des actions de supervision, à la prise de sanctions telles que la mise sous administration provisoire ou la mise en liquidation.

Une telle décision est à l'appréciation de la Commission Bancaire de l'Union Monétaire Ouest Africain (UMOA) qui, selon l'annexe à la convention de la Commission Bancaire, prononce des sanctions et en réfère au Ministre en charge des finances de l'Etat concerné qui nomme un administrateur provisoire ou un liquidateur, compte tenu de son rôle de garant des dépôts et de régulateur du système financier. Cette situation peut engendrer des risques budgétaires.

Ces risques budgétaires peuvent être classés en trois catégories, à savoir (i) les risques de restructuration du capital, (ii) les risques de mise sous administration provisoire et (iii) les risques de liquidation :

- **les risques de restructuration du capital**

Le risque de restructuration se manifeste par l'intervention de l'Etat soit pour résorber le déficit de l'établissement, soit pour le rendre conforme aux normes internationales.

Par exemple, suite à la décision de relèvement du capital social minimum des banques de 10 à 20 milliards FCFA prise par le Conseil des Ministres de l'UMOA le 21 décembre 2023, les actionnaires de VERSUS BANK (Etat de CI & CGRAE) se sont réunis en Assemblée Générale

Mixte (AG Ordinaire et Extraordinaire) le Jeudi 27 juin 2024 et ont procédé à l'augmentation de son capital social pour le porter de dix (10) à vingt (20) milliards FCFA, par incorporation des réserves, en vue d'assurer sa conformité réglementaire et prudentielle.

Au niveau de Versus Bank, les Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) de plus de 5 ans portant sur un montant de 10,352 milliards de FCFA ont été déclassées en pertes conformément au plan comptable révisé de 2018. Ces créances ont été cédées à l'Etat depuis fin 2019 entraînant le paiement par l'Etat de 10,352 milliards de FCFA sur 5 ans à raison de 2 milliards de FCFA par an avec un différé de 5 ans. Ces paiements débuteront en janvier 2025, par conséquent l'impact de cette opération devrait commencer à se faire sentir sur le budget à partir de l'exercice 2025.

En ce qui concerne la BHCI, face à l'échec de la privatisation en 2019, l'Etat a pris en mars 2022 des mesures pour une augmentation de sa participation financière dans le capital de la banque par l'acquisition de 4 333 760 nouvelles actions, portant ainsi à 4 613 760 la part de l'Etat dans le capital de la BHCI, soit 89,17% du capital de la banque.

- **les risques de mise sous administration provisoire**

Le risque de mise sous administration provisoire d'une banque et d'un SFD se traduit par la nomination d'un administrateur provisoire qui assume la plénitude des pouvoirs de direction, d'administration ou de gestion en vue du redressement éventuel de l'établissement et de la sauvegarde des avoirs des déposants.

- ✓ **Au niveau des banques**

Seule la Banque Populaire de Côte d'Ivoire (ex CNCE) a été mise sous administration provisoire de 2015 à 2018. A cet effet, l'Etat a injecté 13 milliards de FCFA dans la banque en 2018 afin de résorber le déficit lié au niveau des fonds propres.

Aucune nouvelle mise sous administration provisoire de banque n'étant envisagée en 2025 au regard des décisions de la 141^{ème} session de la Commission Bancaire de l'UMOA en juillet 2024, le risque reste faible.

- ✓ **Au niveau des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD)**

A ce jour, il y a un (1) seul SFD (UNACOOPEC-CI) sous administration provisoire. Cependant, l'Etat s'est désengagé du financement des charges liées à l'administration provisoires depuis l'année 2020.

Ce risque présente de faible probabilité de se réaliser sur la période 2025-2027.

- **les risques de liquidation**

Le risque lié à la liquidation d'une banque se traduit par l'intervention de l'Etat dans l'apurement du passif de l'établissement de crédit ou du SFD en vue du remboursement des clients.

- ✓ **Au niveau des banques**

Ce sont les cas de la Banque pour le Financement de l'Agriculture (BFA) en 2014 et de COFIPA INVESTMENT BANK en 2018.

La liquidation de la BFA en 2014 a coûté 32,742 milliards de FCFA à l'Etat de Côte d'Ivoire. Celle de COFIPA est en cours.

La probabilité d'occurrence du risque lié à la liquidation d'une banque est de 1,38% sur 10 ans (*voir encadré 9*).

La probabilité de survenance de ce risque au niveau du secteur bancaire au cours de l'année 2025 est faible.

- ✓ **Au niveau des SFD**

A ce jour, les 211 SFD ayant perdu l'agrément sont en cours de liquidation. Par ailleurs, l'Etat n'a financé aucune liquidation de SFD.

La probabilité de survenance de ce risque est faible.

Encadré 9 : Méthodologie d'évaluation du risque lié à la liquidation d'une banque

Pour évaluer le risque lié à la liquidation, un échantillon de 16 banques en activité en 2013 en Côte d'Ivoire a été sélectionné. Ce même échantillon a été suivi de 2013 à 2023 c'est-à-dire sur 10 ans (*cf tableau ci-après*). L'évènement observé est la liquidation d'une banque.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de banques suivie à la date i (ni)	16	15	15	15	15	14	14	14	14	14	16
Nombre banques liquidées à la date i (di)	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0
ni-di	16	14	15	15	15	13	14	14	14	14	16
(ni-di)/ni	1	0,9333	1	1	1	0,9286	1	1	1	1	1

Ainsi, la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée au bout de 10 ans peut être approximée par l'estimateur de

Kaplan-Meier définie par la formule suivante : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni}$, où $\frac{(ni-di)}{ni}$ représente la probabilité qu'une banque ne soit pas liquidée à la date i sachant qu'elle n'a pas été liquidée à la date i-1, $i \geq 1$.

Après calcul, on a : $\prod_{i=1}^{10} \frac{(ni-di)}{ni} = 108,619\%$

On n'en déduit que la probabilité qu'une banque soit liquidée au bout de 10 ans est de 1,086%.

VIII.2.2. Mesures de mitigation des risques

Pour atténuer l'impact des risques identifiés, les mesures présentées ci-après ont été prises :

Mesures de mitigation	Risques couverts
La mise en place d'un fonds de garantie des dépôts au sein de l'UMOA en mars 2014. Ce fonds est destiné à indemniser les déposants en cas de défaillance d'une institution financière membre (banque, SFD) dans la limite d'un plafond défini par le Conseil des Ministres de l'UMOA	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de liquidation
La mise en place systématique de comité de suivi du recouvrement des créances. L'objectif de ce comité est de recouvrer toute ou partie des créances de la banque en vue d'assainir la banque ou de faciliter le remboursement des clients	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
L'ouverture du capital d'une banque publique par l'Etat à des structures de prévoyances sociales. Cela a permis à la CNPS et la CGRAE de rentrer dans le capital respectivement de la BNI et de Versus Bank en 2019	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique
L'opérationnalisation de l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers (OQSF) créé en 2016 afin d'instaurer la confiance des services financiers	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation
L'opérationnalisation du bureau d'Information sur le Crédit CREDITINFO WEST AFICA (ex Creditinfo Volo) dont l'objectif est de réduire l'asymétrie d'information sur la solvabilité des emprunteurs et d'augmenter la perception du risque de crédit pour les institutions financières	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de restructuration du capital d'une banque publique - Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique - Risque de liquidation

Mesures de mitigation	Risques couverts
<p>Le développement du tribunal du commerce afin de garantir une équité et une compétence adaptée dans le traitement des litiges commerciaux notamment à travers la création et l'opérationnalisation de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan en avril 2018 (décret n°2017-501 du 2 août 2017), la publication en ligne des statistiques judiciaires du Tribunal de commerce d'Abidjan (années 2016 et 2017) et de la Cour d'appel de commerce d'Abidjan (juin-octobre 2018), etc.</p> <p>La création en cours des tribunaux de commerce de San Pedro et Abidjan Sud.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
<p>La poursuite de l'assainissement et du renforcement de la supervision du secteur des SFD notamment par le regroupement de 24 Coopératives d'épargne et de crédit afin d'avoir le niveau minimal de capital (3 milliards de FCFA) par coopérative</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de liquidation
<p>La création de l'Agence de Promotion de l'Inclusion Financière (APIF) en mai 2018 avec pour objectif entre autres d'adapter l'offre des services financiers aux populations à faibles revenus, de faciliter l'accès au financement et de lutter efficacement contre la pauvreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de restructuration du capital d'une banque publique – Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique – Risque de liquidation
<p>Le renforcement du contrôle sur pièces et de la supervision basée sur les risques des SFD</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Risque de mise sous administration provisoire – Risque de liquidation

VIII.3. RISQUES LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

VIII.3.1 Description des risques liés au changement climatique

La Côte d'Ivoire est fortement exposée au changement climatique en raison de l'élévation des températures, du niveau de la mer et des changements du régime des pluies. La température moyenne a augmenté entre 0,5°C et 0,8°C entre 1970 et 2021 (moyenne mobile sur 5 ans). Les régimes pluvieux ont changé à mesure que les précipitations sont devenues plus fréquentes pendant la saison sèche, tandis qu'il y a eu plus de périodes sans pluie pendant la saison des pluies.

Classée 144^{ème} sur 169 pays pour son indice Notre Dame Global Adaptation Initiative (ND- GAIN), la Côte d'Ivoire figure parmi les pays les plus vulnérables aux changements climatiques du fait de sa situation géographique, de sa structuration économique et sa faible préparation à faire face aux effets néfastes des changements climatiques.⁹

Selon la Banque mondiale, les perspectives de croissance plus inclusive de la Côte d'Ivoire sont confrontées aux défis dus au changement climatique. Le changement climatique pourrait plonger entre 2 et 3,5 millions de personnes dans la pauvreté à l'horizon 2050, avec des pertes essentiellement supportées par le secteur agricole, le capital humain et les infrastructures. L'impact du changement climatique devrait être profond sur l'économie et la société ivoiriennes.

Les secteurs économiques clés, dont l'agriculture et l'énergie, courent le risque de connaître des contre-performances si aucune mesure n'est prise maintenant même pour faire face aux impacts climatiques et tirer parti des mutations technologiques ou des changements de réglementations.

Dans le cadre d'un scénario climatique pessimiste, les changements climatiques devraient réduire le produit intérieur brut (PIB) réel de la Côte d'Ivoire de 13 % d'ici à 2050 et empêcher 1,63 million de personnes d'échapper à la pauvreté. Les mesures d'adaptation sont coûteuses mais peuvent potentiellement compenser une grande partie des effets négatifs du climat, en particulier sur les pauvres.

⁹ Contributions Déterminées Nationales (CDN 2022)

VIII-3-1. Situation des risques de catastrophe en Côte d'Ivoire

Selon le plan Nation d'adaptation de la Côte d'Ivoire, le pays est épargné par les grandes catastrophes connues à travers le monde (tremblements de terre, cyclones, tsunami, typhon). Il n'est cependant pas à l'abri de l'impact des aléas naturels ou des accidents anthropiques qui provoquent des pertes en vies humaines, des dégâts matériels et le déplacement de personnes ainsi que la destruction d'infrastructures socio-économiques. Les principaux types de catastrophe d'origine naturelle en Côte d'Ivoire sont les inondations, les glissements de terrain, la sécheresse et les feux de brousse.

Les changements climatiques restent un facteur aggravant des catastrophes naturelles dans le pays, qui augmentent la sévérité et la fréquence des aléas climatiques. Les inondations et glissements de terrain affectent principalement les villes où l'urbanisation non contrôlée conjuguée à l'aléa naturel favorise les catastrophes.

La Côte d'Ivoire s'est engagée dans la mise en place d'outils efficaces et efficaces pour mener à bien les études et évaluations dans le domaine de la Réduction des Risques et de la Gestion des Catastrophes (RRGC). Le rapport d'Évaluation des pertes, dommages et besoins suite aux inondations de juin 2018 à Abidjan (PDNA)¹⁰ a permis d'identifier les effets par secteurs. Ils sont estimés à près de 18 milliards de FCFA dont 20% représentent les secteurs sociaux (santé et logement) et 57% les infrastructures, notamment les systèmes de drainage. Les besoins, quant à eux, ont été évalués dans ce même rapport à 205 milliards de FCFA, dont les infrastructures représentent la plus grande part (52%), suivies par les secteurs sociaux (39%). L'ensemble de ces besoins constituent des activités indispensables pour enrayer de futures inondations et faire face aux effets du changement climatique dans le long terme.

❖ Les inondations

Les inondations se traduisent principalement par des hausses de précipitations au-delà de la moyenne prévue. En 2024, le niveau élevé de pluviométrie observé, allant de 236 mm³ à 479 mm³, a occasionné les inondations qui ont causé environ 29 décès sur toute l'étendue du territoire. (Diagnostic de la protection civile, ONPC, 2024).

Par ailleurs, entre 2017 et 2022, les inondations ont occasionné plus 344 décès, de nombreux disparus et d'importants dégâts matériels, 1 139 habitations ont été inondées et 233 maisons effondrées, plus de 160 blessés avec 68 896 ménages impactés (Bilan activités, MSLCP

¹⁰ PNDA : Post Di

2017- 2022). Les Pertes et Dommages enregistrés dans les secteurs, du logement, du transport, de la santé, de l'éducation, de l'eau, de l'assainissement et de la gouvernance des risques, avoisinent plus de 15 milliards de FCFA, tandis que les besoins de relèvement ont été chiffrés à hauteur de **43 milliards de FCFA** (Rapport PDNA, 2022).

De septembre à décembre 2022, les inondations de superficies des Cultures vivrières (Rizière, Manioc, Maïs, Ignames, Arachide, Haricot) impactées étaient de **2124,3 ha**. Celles des cultures pérennes (Cacao, Hévéa) étaient de **888,65 ha** avec **2987** ménages concernés (Bilan activités, MSLCP, 2022).

❖ La sécheresse

En Côte d'Ivoire, la sécheresse a été causée au cours de ces dernières années par des températures anormalement élevées par rapport à la moyenne observée sur le long terme. De façon spécifique en 2023, cette augmentation des températures s'est accentuée depuis les mois de Mars et Avril 2023, atteignant désormais un excès de +1,5°C par rapport à la norme. Ce phénomène dénommé « El Nino » continuera de s'amplifier avec des écarts moyens projetés à environ +2°C d'ici le mois de Décembre 2023, avant de commencer à diminuer au cours de Mars, Avril et Mai 2024. Concernant la sécheresse, en moyenne, 1,3 million de personnes soit 5,4 % de la population seront touchées par an. À l'avenir, ce chiffre devrait atteindre 7,9 % (2,4 millions de personnes)

Aujourd'hui en moyenne 5,2 % du PIB est affecté par la sécheresse, ce pourcentage devrait atteindre 8,1% dans les années à venir soit une augmentation de 55%. Ainsi celui-ci passerait de 1,9 milliard à 2,9 milliards USD par an.

Les feux de brousse occasionnés par la sécheresse ont causé le décès de plus de 122 personnes de 1983 à 2004, détruit plus de 356 villages et plus de 130 280 hectares de cultures de café et de cacao. Pour ces superficies brûlées au cours de ces deux décennies, une perte de plus de 1 000 milliards de FCFA a été estimée (Guide de sensibilisation sur la Réduction des risques de catastrophe, 2011).

❖ L'érosion côtière

La montée des eaux est un phénomène de plus en plus présent en Côte d'Ivoire causé par le réchauffement climatique. Ce sont environ 500 km du littoral ivoirien qui seraient menacés par l'expansion de l'océan Atlantique.

Les villes côtières du pays sont fortement menacées par l'élévation de l'eau, ce qui provoque fréquemment des inondations et contribue à la disparition des villages. Cela impacte l'économie du pays, mais également le capital humain. Un déplacement de la population devient

souvent nécessaire, puisqu'une certaine partie du territoire est tout simplement submergée (2). Les États côtiers d'Afrique sont gravement touchés par cette catastrophe, et il peut être difficile de mettre en place des solutions puisqu'ils ont des ressources limitées. Selon l'Institut d'études de sécurité, la montée des eaux aurait impacté le produit intérieur brut de la Côte d'Ivoire de 5 %.

Selon un reportage de TV5 Monde, l'océan Atlantique gruge 40 mètres de plus chaque année. Cette montée des eaux a de graves conséquences sur les Ivoiriens, puisque le littoral génère environ 50 % du PIB annuel. La pêche côtière est affectée par cette catastrophe, car les pêcheurs ne savent plus où garer leurs embarcations. La destruction des mangroves et des écosystèmes impactera assurément la quantité de prises. D'ici 2050, la pêche côtière pourrait être réduite de 26 %.

D'autre part, l'océan engloutit de belles plages au détriment de l'industrie du tourisme. Selon un propriétaire d'un hôtel-restaurant, les prochaines saisons de tourisme vont être difficiles, car les voyageurs ne font qu'observer les ravages. Des résidus de bâtiments et des arbres déracinés rendent la destination moins attrayante. Il devient difficile de survivre financièrement pour les gens œuvrant dans le tourisme parce qu'ils ne font que pallier les dégâts.

La montée des eaux accentue l'érosion sur la côte ivoirienne et impacte négativement l'activité touristique.

VIII.3.2 Impact et évaluation des risques liés au changement climatique

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif et transversal sur :

✓ Le secteur agricole

L'agriculture constitue l'un des moteurs de l'économie. Celle-ci reste exposée aux aléas climatiques. En effet, l'agriculture en Côte d'Ivoire est presque entièrement pluviale, l'irrigation n'étant utilisée que sur 0,2% des terres cultivées du pays. En conséquence, les changements attendus de température et de précipitations augmenteront les risques de mauvaises récoltes ou obligeront les agriculteurs à ajuster les cultures qu'ils cultivent et le changement pourrait réduire de moitié les superficies cultivables dans le sud du pays d'ici 2050 (Rapport CCDD, 2023). Les variations de récoltes se répercutent sur le revenu des paysans et leur capacité à investir dans les actifs nécessaires à l'essor de leurs activités. A plus long terme, la baisse prévue des précipitations et la hausse des températures risquent de réduire la fertilité des terres, en augmentant l'évaporation et donc l'assèchement des terres. A cela s'ajoute les risques sur les cultures vivrières directement consommées par les producteurs et assurant une certaine sécurité alimentaire à des milliers d'ivoiriens. En outre, les risques d'épidémies et d'invasion d'insectes devraient aussi s'accroître.

Le réchauffement prévu des températures devrait mettre à mal les plantations de cacao, notamment celles situées dans les régions des Lagunes et du Sud-Comoé. Les terres cultivables devraient être asséchées plus rapidement ce qui réduirait leur fertilité. Le cacao, dont la Côte d'Ivoire est le premier producteur mondial, représente 10% du PIB et un tiers des exportations. Ce secteur fait vivre cinq millions de personnes, soit un cinquième de la population. Le réchauffement des températures, le changement du régime des pluies et l'assèchement des terres cultivables menacent directement les plantations de cacao.

La Banque mondiale estime que les terres propices à la production de cacao diminueront également d'environ la moitié d'ici 2050. Le pays exporte également d'importantes quantités de noix de cajou, de coton et de bananes. Les autres principales cultures en Côte d'Ivoire sont le café, le maïs, le palmier à huile, les bananes plantains, le riz, la canne à sucre et l'igname. Le Country Climate and Development Report (CCDR) de la Banque mondiale estime que la plupart de ces cultures seront affectées par la hausse des températures, avec une baisse de la production allant jusqu'à 20 à 30% dans le scénario le plus pessimiste. Il est important de noter que même les cultures résistantes à la chaleur, comme le coton, risquent d'être affectées négativement en raison de la perturbation du cycle de l'eau. Par exemple, en janvier 2023, la production de coton – qui est le troisième produit d'exportation agricole, après le cacao et la noix de cajou – a presque diminué de moitié en Côte d'Ivoire (par rapport à la campagne précédente), en raison des sécheresses qui ont entraîné des ravages généralisés, soit l'équivalent de 60 millions de dollars de dommages.

Les estimations démontrent que les coûts de l'inaction pour la Côte d'Ivoire pourraient s'élever à 1 milliard de dollars US d'ici 2050, ce qui aurait un impact sur le PIB agricole de 4,5 %. En y ajoutant les restrictions de l'Union Européenne liées aux exportations de cacao issues de la déforestation, l'impact serait de 2 milliards de dollars US d'ici 2050, soit 9 % du PIB agricole.

Le changement climatique pose également un risque pour la sécurité de l'eau, ce qui affecte l'agriculture et d'autres secteurs. Bien que la Côte d'Ivoire dispose de ressources en eau suffisantes, celles-ci sont inégalement réparties sur l'ensemble du territoire, les régions méridionales étant bien arrosées et les régions septentrionales connaissant souvent des pénuries d'eau. Par exemple, Bouaké, la deuxième plus grande ville de Côte d'Ivoire, a connu une pénurie d'eau en 2018, qui a laissé 1,5 million de personnes sans accès à l'eau potable.⁵ Compte tenu de l'évolution des régimes de précipitations et de la tendance à la baisse des précipitations totales, la concurrence pour les ressources en eau s'intensifiera probablement. Le principal utilisateur d'eau est l'agriculture, avec environ la moitié de la consommation totale d'eau dans le pays.

⁵ Claon et al (2020) Pénurie d'eau dans les villes africaines : facteur anthropique ou changement climatique ? Cas de Bouaké (Côte d'Ivoire). https://en.unesco.org/sites/default/files/claon_0.pdf

✓ La déforestation

Sous l'impulsion de pratiques de production agricole intensive, le pays a connu une grave perte de forêts, passant de 37% de la couverture du pays en 1960 à 14% en 2010. En 2019, la couverture forestière était tombée à 8 %. Alors que les forêts captent généralement le carbone, la déforestation réduit cet effet. Il augmente également la vulnérabilité au changement climatique en amplifiant l'augmentation de la température, en diminuant la probabilité de précipitations et en dégradant les terres, augmentant ainsi le risque d'inondations et de glissements de terrain.

✓ Les infrastructures

Le changement climatique devrait avoir un impact significatif sur le secteur des infrastructures en Côte d'Ivoire en raison de la multiplication des événements météorologiques extrêmes. La hausse des précipitations peut entraîner l'inondation des routes et des voies ferrées, particulièrement dans les zones côtières de faible altitude, tandis que la hausse des températures provoque des fissures et une dégradation plus rapide des routes, des ponts et des structures de protection. En Côte d'Ivoire, le transport se fait principalement par la route, qui assure pratiquement l'intégralité du fret intérieur, l'accès aux soins, à l'éducation, au crédit et autres services.

Les coûts sur les infrastructures économiques du réchauffement climatique quoique non encore estimés seront immenses. De manière générale, les infrastructures, sont toutes vulnérables aux impacts du réchauffement climatique. Les effets des intempéries sur les routes peuvent entraîner des coûts de réhabilitation très élevés, surtout si celles-ci ont été construites sans prendre en compte les conditions climatiques.

En outre, le changement climatique entraînera plus fréquemment des perturbations de la circulation des personnes et des biens, avec une incidence directe sur la productivité économique.

Selon une étude menée par la Banque Mondiale en 2018, les mesures de relèvement concernant les infrastructures à la suite des inondations pour la seule ville d'Abidjan représentent 52% du montant total alloué soit environ **107 milliards de FCFA**

✓ **Les ressources humaines et matérielles**

En Côte d'Ivoire, le bilan humain et matériel des catastrophes naturelles a augmenté au cours de ces dernières années suite aux inondations de plus en plus graves et fréquentes. En 2017, par exemple, le bilan humain a été de 20 morts et 43 blessés, sans compter les nombreuses personnes déplacées. Cette situation est aggravée à Abidjan où les inondations à chaque saison des pluies font des dégâts énormes dans plusieurs quartiers. En outre, la fréquence de ces aléas a augmenté depuis ces dernières années poussant au déplacement des populations et à la destruction de plusieurs quartiers situés dans des bassins de ruissellement d'eaux de pluie.

✓ **Santé**

Le changement climatique imposera probablement un fardeau supplémentaire à la Côte d'Ivoire, en contribuant à la propagation des maladies. La Banque mondiale estime que les maladies à transmission vectorielle (paludisme, dengue) et hydriques (diarrhées) pourraient augmenter. Bien que les projections pour les maladies à transmission vectorielle soient incertaines – et dans certains scénarios, elles diminuent même avec le changement climatique, les épidémies et la propagation des maladies d'origine hydrique sont susceptibles d'augmenter.

VIII.3.3. Les engagements climatiques de la Côte d'Ivoire

Le développement socio-économique et le climat sont inextricablement liés. Sans mesures adéquates, le changement et la variabilité climatiques mettront en péril les progrès durement acquis depuis quelques décennies et pourront faire basculer des millions de personnes dans la pauvreté.

En matière d'adaptation, la Côte d'Ivoire vise à atteindre à l'horizon 2030 une réduction de la forte vulnérabilité et à accroître la résilience des secteurs identifiés que sont : les ressources en eau, l'agriculture, l'élevage et l'aquaculture, la foresterie, l'utilisation des terres, la santé ainsi que les zones côtières. Le Plan National d'Adaptation (PNA) de la Côte d'Ivoire cible les mêmes secteurs de l'adaptation couverts par la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), et s'articulent autour de 85 options d'adaptation. Le coût de la mise en œuvre des programmes d'adaptation dans les secteurs les plus affectés est estimé à près de **12 milliards de dollars US\$**.

Au niveau de l'atténuation, les autorités ivoiriennes ont révisé l'engagement climatique en 2022 et se sont fermement engagées à poursuivre les politiques d'atténuation. L'objectif global actualisé de la Côte d'Ivoire représente une réduction des émissions de GES à l'échelle de son économie de 30,41 % à l'horizon 2030 par rapport au scénario de référence.

Le rehaussement de son ambition climatique à 30,41% correspondant à un abattement de trente-sept (37) millions de tonnes équivalent CO2 des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) de tous les secteurs, y compris la Foresterie et les autres Affectations des Terres (FAT), à l'horizon 2030 par rapport au nouveau scénario de référence.

Le scénario d'atténuation menant à l'objectif global de 30,41% dont la mise en œuvre est estimée à dix (10) milliards de dollars US\$ pourrait créer environ 34800 emplois dans tous les secteurs.

En définitif, l'atténuation des risques budgétaire associés aux changements climatiques passerait par : (i) l'estimation des coûts du réchauffement climatique sur les infrastructures économiques majeures ; et (ii) l'amélioration de l'identification des dépenses budgétaires liées aux changements climatiques.

En cette période la Côte d'Ivoire qui avait souscrit à une police d'assurance contre les risques de sécheresse de la Mutuelle panafricaine African Risk Capacity, avait reçu en retour un versement de 738 835 USD environ 370 millions de FCFA comme indemnité à la suite des graves déficits pluviométriques enregistrés dans la région centrale du pays pour la saison agricole 2019 (Rapport d'activités direction des assurances).

Pour faire face à ces catastrophes naturelles les mesures suivantes sont prévues :

- **au titre des pluies diluviennes**

- investir dans l'acquisition des données climatiques et météorologiques pour une bonne analyse de l'influence du climat sur les secteurs d'activités ;
- poursuivre la mise en œuvre du nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan ;
- sensibiliser les populations à l'approche des saisons de pluies sur les zones à risque ;
- déguerpir et assister (relocalisation et indemnisation) les populations des zones à risques ;
- sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur le changement climatique ;
- activer le plan ORSEC.

- **au titre de la sécheresse**

- adhérer à la mutuelle Panafricaine de Gestion des Risques (ARC) dont la mise en œuvre des activités a pour objectif principal de mutualiser les risques liés au changement climatique, en vue de répondre efficacement aux impacts des événements climatiques extrêmes et des catastrophes naturelles sur les populations ;
- soutenir la recherche pour la mise au point de nouvelles variétés agricoles résistantes à la sécheresse ;
- améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte) ;
- poursuivre la sensibilisation de proximité des agriculteurs sur la sécheresse ;
- poursuivre la mise en œuvre du plan national de reboisement.

- **au titre de l'érosion côtière**

- poursuivre la restauration de la biodiversité par le planting d'arbres ;
- construire des digues naturelles et des barrières en bétons ou pierres placés le long du littoral pour renvoyer les vagues vers la mer;
- construire des épis de bois, de bétons ou de roches à angle droit avec le rivage pour piéger le sable et ralentir la dérive littorale ;
- construire des brise-lames à l'effet de réduire l'énergie des vagues et l'érosion sur la côte ;
- construire des revêtements en structures inclinées placées sur les berges ou les falaises dans les zones côtières pour absorber l'énergie des vagues.

VIII.4. RISQUES LIES AUX RESSOURCES MINIERES

Cette section aborde la situation du secteur et les risques probables

VIII.4.1. Situation du secteur

La réforme du cadre légal et réglementaire applicable au secteur minier en 2014 a permis à ce secteur d'être l'un des moteurs de la relance et de la croissance économique. Cela s'est matérialisé par la mise en valeur progressive du potentiel géologique et minier relativement peu exploité avant cette réforme, et également par la diversification et l'augmentation du volume des substances minérales exploitées (Or, Manganèse, Bauxite, Diamant) ainsi que par la progression du volume des investissements, des chiffres d'affaires et des recettes fiscales issues de ressources minérales durant la décennie écoulée

Les perspectives d'une meilleure contribution au PIB à l'horizon 2027 de l'exploitation des ressources minières sont assurées comme l'illustrent les tableaux ci-dessous.

Tableau 33a : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme

N°	Intitulé du projet	Localités	Sociétés	Date estimatives début d'exploitation	Durée de vie de la mine (ans)	Réserve (tonnes)	Profil de production (Tonnes/an)	Investissements à réaliser (milliards/CFA)	Type de financements : extérieur
1	Exploitation du gisement de colombo-tantalite d'issia	Issia	SODEMI	2025	6	240	36	3	Public local-Extérieur
2	Exploitation du gisement de nickel*cuivre de Samapleu	Samapleu	Sama Nickel	2025	13	50 millions		221	Privé Extérieur
3	Exploitation d'un gisement d'or	Séguela	Roxgold Sango	2023	10	31	2,78	82,3	Privé Extérieur
4	Exploitation d'un gisement d'or	Zoukougbeu	Tieto Minerals	2023	9	32	3,56	128	Privé Extérieur
5	Exploitation d'un gisement d'or	Dabakala	Endeavour Mining	2023	10	65,32	6,22	182	Privé Extérieur

Source : MMPE/DGMG

Tableau 33b : Récapitulatif des principaux projets miniers à court et moyen terme (suite)

N°	Intitulé du projet	Localités	Sociétés	Date estimatives début d'exploitation	Durée de vie de la mine (ans)	Réserve (tonnes)	Profil de production (Tonnes/an)	Investissements à réaliser (milliards/CFA)	Type de financements : extérieur
6	ASPIRE NORD(BAGOUE)	Korhogo-Boundiali-M'Bengue	Perseus Mining	2024	4	2,6	0,650		Privé extérieur
7	Exploitation d'un gisement d'or	Fondara/Boundiali	Barrick Gold	2027	-	26		30	Privé Extérieur
8	Exploitation d'un gisement d'or	Kani Séguela	Montage Gold (PROJET KONE)	2027	20	155	11 millions	427,2	Privé Extérieur
9	Exploitation du gisement de nickel-cobalt de Sipilou	Sipilou Biankouma	NOCI	2025	20	163 millions	8000	289	Privé Extérieur
10	Exploitation d'un gisement d'or	Doropo Bouna	Centamin Côte d'Ivoire	2027	15	78,167	-	205	Privé extérieur
11	Exploitation d'un gisement d'or	Tanda	Endeavour Mining	2028	-	140	-	-	Privé extérieur

Source : MMPE/DGMG

Tableau 34 : Récapitulatif de la production minière de 2020 à 2026

Désignation	Réalisée			Estimée	Projetée		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Or (tonnes)	38,523	41,857	48,317	50	52	54	56
Manganèse (Milliers de tonnes)	1 325,525	961,267	929,705	900	900	850	850
Nickel (Milliers de tonnes)	1 347,975	1 764,150	1840,796	2100	2300	2500	3000
Bauxite (Milliers de tonnes)	272,294	0	54,963	315	315	315	315
Diamant (carats)	4012	4122	3969	2400	2300	2200	2100

Source : MMPE/DGMG

Tableau 35 : Les chiffres clés de l'économie du secteur minier en Côte d'Ivoire de 2012 à 2022

(En milliards de FCFA)

Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Investissements	67	162	74	77	105	121	268,1	136,3	302,8	196,8	224,4
Chiffre d'affaires	301	302	385,4	479,2	483,7	539,1	594,2	762,0	988,8	1154,2	1 539,8
Recettes fiscales	19,5	23,0	10,9	19,5	34	56,6	65,8	94,6	146,3	227,1	351,5

Source : MMPE/DGMG

Outre ces chiffres relatifs aux investissements, aux chiffres d'affaires et aux recettes fiscales, le secteur minier génère des investissements sociaux relativement conséquents en faveur des populations riveraines dans le cadre des projets de développements communautaires.

A fin décembre 2021, on dénombre (11) Comités de Développements Local Minier (CDLM) installés par l'Administration des mines depuis 2015. Les activités des CDLM sont financées à hauteur de 0,5 % du chiffre d'affaires de la société d'exploitation.

Aussi, dans le cadre de la réforme du Code minier, un accent particulier sera mis sur le contenu local et sur la fiscalité minière afin d'assurer l'attractivité du secteur minier ivoirien et d'augmenter son impact socio-économique et financier sur l'économie nationale.

Cependant, certains évènements peuvent impacter négativement la dynamique du secteur minier et constituer un handicap pour la réalisation des recettes fiscales prévisionnelles liées à l'exploitation des ressources minières.

VIII.4.2. Risques liés au secteur minier

Les évènements qui constituent les principaux risques budgétaires sont :

- les risques géologiques et technologiques ;
- les risques liés aux lourdeurs administratives dans le cadre de l'élaboration des conventions minières ;
- les risques liés à une mauvaise coordination des Administrations impliquées dans la mise en œuvre de la politique minière ;
- les risques liés aux conflits sociaux (internes et externes) ;
- les risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures (routes, quais et énergie) ;
- les risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international ;
- les risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite.

L'évaluation des risques liés à l'exploitation minière se présente comme suit :

➤ Les risques liés aux études géologiques et technologiques

Une mauvaise étude de faisabilité technique, économique, sociale et environnementale peut entraîner un retard dans la construction d'une mine (projet d'exploitation d'or d' Afema et projet d'exploitation de bauxite de Bénéné) ou un mauvais choix de la méthode de traitement du minerai faussant ainsi les prévisions de production.

➤ Les risques liés aux conventions minières

Les conventions minières sont des actes qui fixent le régime économique, financier des projets miniers ainsi que les droits et obligations des investisseurs miniers. Le retard dans leur élaboration peut affecter les prévisions budgétaires de l'Etat ainsi que le développement des projets miniers.

➤ Les risques liés à la coordination de la mise en œuvre de la politique minière

Les contentieux fiscaux et douaniers entre les investisseurs et l'Administration sont suscités en partie par la coordination entre les Administrations (DGMG, DGI, DGD) dans le cadre de la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières contenues dans les conventions minières. Ces contentieux entraînent parfois un ralentissement des opérations minières.

➤ **Les risques liés aux conflits sociaux**

Les grèves répétées des travailleurs qui revendiquent un mieux-être et le mécontentement des populations riveraines qui souhaitent bénéficier d'une partie de la richesse créée, pourraient impacter négativement la production.

En effet, en 2018, la grève des travailleurs de la mine de Tongon sur une longue période (plus d'une cinquantaine de jours) a impacté négativement la production d'or en Côte d'Ivoire (24,488 tonnes pour une prévision de 26,5 tonnes).

➤ **Les risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite**

L'orpaillage illicite participe au pillage des ressources minières de l'Etat. La pratique de cette activité entraîne des pertes au niveau des recettes publiques. Les travaux de recherche sont impactés négativement par : (i) les galeries et autres excavations ; (ii) les contaminations des échantillons par les produits chimiques utilisés (le cyanure et le mercure) et (iii) la dégradation de la faune et de la flore. Ainsi, ces facteurs ralentissent et influencent les études liées à la découverte d'un probable gisement qui pourrait améliorer la prévision en matière de production d'or.

VIII.4.3. Les mesures de mitigation des risques miniers

Ce paragraphe porte sur les mesures d'atténuation des risques liés à l'exploitation minière.

➤ **Les mesures de mitigation des risques liés aux études géologiques et technologiques**

- exiger des opérateurs du secteur minier un plan et un programme d'exploitation prévisionnelle annuelle prenant en compte l'état actuel des réserves de minerais et s'assurer du respect de son suivi ;
- s'assurer de la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 JORC, etc) pour minimiser les risques d'incertitude ;
- renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation des ressources et le calcul des réserves ;
- exécuter le contrôle et le suivi des activités minières conformément à la réglementation minière en vigueur.

➤ **Les mesures de mitigation des risques liés aux conventions minières**

- créer un comité de négociation des conventions minières ;
- respecter le délai légal imparti pour l'élaboration des conventions minières ;

- fixer des délais et modalités dans le traitement des requêtes fiscales et douanières formulées par les entreprises minières dans le cadre de l'élaboration des conventions minières.

➤ **Les mesures de mitigation liés à la coordination de la mise en œuvre de la politique minière**

- harmoniser les points de vue des Administrations dans le cadre de la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières ;
- gérer de façon efficiente les contentieux liés à la mise en œuvre des obligations fiscales et douanières des sociétés minières.

➤ **Les mesures de mitigation des risques liés aux conflits sociaux**

Ces mesures sont :

- mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs par la création d'un département des relations extérieures ;
- veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ;
- impliquer les Comités Locaux de Développement Minier (CDLM) au règlement des conflits entre les populations et les sociétés d'exploitation ;
- mettre en place une politique de « local content » afin d'apaiser les tensions sociales entre populations et la société d'exploitation ;
- créer un comité de suivi des impacts environnementaux dans chaque société d'exploitation, animé par les représentants des populations et de la société afin de permettre à chaque partie prenante d'être au même niveau d'information pour éviter les crises sociales ;
- veiller à la mise en œuvre de la responsabilité sociale (RSE) des entreprises minières ;
- œuvrer pour le suivi et le respect des conventions minières et des protocoles d'accord entre bénéficiaires d'autorisation et populations impactées par les activités.

- **Les mesures de mitigations des risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international.**
 - arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'or conformément au code minier de 2014) ;
 - reformer le code minier.

- **Les mesures de mitigations des risques liés à l'orpaillage illicite :**
 - accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et d'autorisation d'exploitation des mines ;
 - élaborer la cartographie des sites d'orpaillages illicites dans le cadre du projet de déguerpissement ;
 - financer les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter les autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage illicite ;
 - déployer des chantiers écoles pour former les artisans miniers afin de les intégrer dans le secteur légal et formel ;
 - sensibiliser les populations aux dangers de l'orpaillage illicite sur l'ensemble du territoire avec l'appui des Comités Techniques Locaux ;
 - renforcer les actions de renseignement et de répression de la Brigade de Répression des Infractions au Code Miniers (BRICM) et du Groupement de Sécurité et de Lutte contre l'Orpaillage Illégal (GSLOI) ;
 - améliorer la procédure d'attribution des autorisations d'exploitation semi-industrielles et artisanales ;
 - renforcer la traçabilité de la production du secteur de la petite mine ;
 - sortir les orpailleurs de la clandestinité en ouvrant un comptoir d'achat de toute la production issue de l'orpaillage illicite.

VIII.5. RISQUES LIES AUX LITIGES

VIII.5.1 Quantification et évaluation des risques liés aux litiges

Le dénouement des litiges en défaveur de l'Etat constitue des risques budgétaires du fait que ces litiges peuvent entraîner des coûts budgétaires importants. Il convient donc de les identifier eu égard aux enjeux posés par la multiplicité des contentieux non fiscaux, ainsi que les difficultés de l'Etat à anticiper le risque budgétaire associé.

De 2014 à 2023, la dépense moyenne liée aux contentieux non fiscaux est d'environ 4 milliards par an. Au premier trimestre 2024, l'Etat a été condamné à payer la somme de 11 153 429 978 francs CFA. Les estimations financières des contentieux sur les affaires pendantes devant la justice sont de **37 159 568 269** FCFA. Les contentieux portent sur des faits, tels que l'expropriation pour cause d'utilité publique, de ruptures de contrats, de démolitions de biens d'autrui, de retraits ou attributions de parcelles, de dommages résultant de l'activité de l'Etat.

La gestion de ce risque est assurée par l'Agence Judiciaire de l'Etat.

Tableau 36 : Récapitulatif des paiements des frais liés aux contentieux non fiscaux de 2014 à 2023

(Montant en FCFA)			
ANNEE	HONORAIRES (A)	INDEMNISATION(B)	DEPENSES(C=A+B)
2014	0	1 500 000 000	1 500 000 000
2015	833 201 097	2 361 237 925	3 194 439 922
2016	1 155 738 184	745 066 448	1 900 804 632
2017	2 294 007 014	747 006 725	3 041 013 739
2018	2 431 436 870	2 654 050 186	5 085 487 056
2019	2 942 995 821	1 461 637 507	4 404 633 328
2020	2 212 287 977	6 574 003 390	8 786 291 367
2021	2 135 907 143	7243 140 276	9 379 047 419
2022	833 931 128	1 839 521 949	2 673 453 077
2023	915 965 497	758 156 437	1 674 121 934


Source : MFB/ AJE.

Tableau 37 : Evaluation et priorisation des risques liés aux litiges

Identification du risque	Description du risque	Probabilité d'occurrence	Évaluation de l'impact budgétaire potentiel
		(Faible-Moyen-Élevé*)	
Risque de condamnations de l'Etat à payer des dommages et intérêts	L'État pourrait être condamné à verser des dommages et intérêts à la suite de litiges, qu'ils soient nationaux ou internationaux	Haut	Faible
Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice contre l'État par les juridictions nationales	Majoration progressive des intérêts de retard attachés au montant principal de la décision de justice contre l'Etat	Moyen	Faible
Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice rendues contre l'Etat par les juridictions supranationales	Majoration progressive des intérêts de retard attachés au montant principal de la condamnation à l'Etat	Moyen	Faible
Risque de dépassement du montant principal des condamnations dans les décisions de justice rendues contre l'Etat par les instances arbitrales	La majoration des intérêts de retard attachés au montant principal de la sentence arbitrale contre l'Etat	Moyen	Faible

Source : MEF/ AJE

Probabilité d'occurrence : Faible : <10% ; 10 %<Moyen <30 % ; Élevé : >30%. / Impact budgétaire : Faible <5% ; 5%< Moyenne <20% ; Haut : >20% ;

Ampleur : Risque faible  Risque moyen  Risque élevé 

Les mesures de mitigation des risques :

- renforcer la gestion proactive des risques ;
- promouvoir et renforcer la conformité auprès des citoyens, des entreprises et des services de l'Etat ;
- adopter les modes alternatifs de règlement des conflits ;
- faire l'évaluation financière et le provisionnement ;
- exécuter les décisions de justice pour éviter l'accumulation des intérêts de droits.

VIII.6. RISQUES SANITAIRES

L'année 2020 a été marquée par l'expansion de la maladie à corona virus (COVID-19) dont les effets ont conduit à une récession économique mondiale. La Côte d'Ivoire dont le premier cas de contamination a été enregistré le 11 mars 2020, a adopté une série de mesures visant à protéger la vie de ses populations, à réduire la propagation du virus et à préserver l'activité économique. Cela a entraîné la baisse de la croissance économique qui est ressorti à 2% en 2020 et la mobilisation des ressources. Pour atténuer les effets perniciose liés à la COVID-19 et relancer l'économie, le gouvernement ivoirien a adopté et mis en œuvre avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un plan de soutien économique, social et humanitaire d'un montant de 1700 milliards de FCFA sur la période 2020-2021. Ce plan a permis la reprise des activités économiques avec un taux de croissance estimé à 7,1% en 2021 et de 6,2% en 2022 malgré les conséquences du conflit russo-ukrainien. Toutefois, la Côte d'Ivoire reste toujours exposée à des risques sanitaires dont la survenance est susceptible de remettre en cause, l'atteinte des prévisions macro-budgétaires pour les exercices à venir, ainsi que la stratégie de relance de l'économie et la confiance des investisseurs. Il s'agit notamment, des risques liés à la résurgence d'un variant plus virulent de la covid 19, du déclenchement d'épidémies liées à la maladie à virus de Marburg et à la variole du singe.

VIII.6.1 Identification et évaluation des risques sanitaires

L'apparition d'une pathologie aussi virulente que la COVID-19, à savoir :

- **la maladie à virus de Marburg (2022) ;**
- **la variole du singe (2024).**

A l'analyse, il ressort que ces différentes pathologies ont des traits communs en termes de capacité de propagation rapide et peuvent produire des effets plus ou moins similaires à ceux produits par la Covid-19, tant sur le plan économique que social. En d'autres termes, l'économie ivoirienne et par ricochet les finances publiques, pourraient être à nouveau affectées. En effet, la résurgence de la variole du singe (Mpox) en août 2024 suscite un risque majeur en termes de risque sanitaire qui pourrait impacter considérablement le budget de l'Etat. On assisterait d'une part à un recul de la croissance économique du fait du ralentissement de l'activité économique et d'autre part à une augmentation des dépenses publiques en lien avec la mise en application des mesures de mitigations, qui seraient prises à l'effet de protéger les populations, réduire la propagation du/des virus et préserver l'activité économique.

VIII.6.2 Mesures de mitigation des risques sanitaires

Dans le but de prévenir la survenance des risques identifiés, il est recommandé de (i) mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires et (ii) renforcer les protocoles d'urgence sanitaire.

IX. ANALYSE SYNTHETIQUE DES RISQUES BUDGETAIRES 2025-2027

IX.1. SYNTHESE DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

Tableau 38 : Présentation synthétique des risques budgétaires

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques macroéconomiques									
Risque lié à une perte de croissance du PIB réel		X		X				X	
Risque de productivité plus faible du secteur privé			X	X				X	
Risque d'un niveau plus faible du taux d'exécution des investissements publics		X			X			X	
Risque lié aux fluctuations des cours du cacao	X				X			X	
Risque lié aux fluctuations de la production du cacao		X		X			X		
Risque lié à la hausse du cours du pétrole		X			X			X	
Risque de variation des prix des produits pétroliers		X			X			X	
Risque lié au taux d'inflation			X		X			X	
Risque d'un niveau plus faible de production énergétique	X			X			X		
Risques liés aux ressources gazières et pétrolières	X			X			X		
Risques liés à la dette									
Risque de refinancement	X			X			X		
Risque de taux d'intérêt			X	X				X	
Risque de taux de change	X			X			X		
Risque lié à l'émission des garanties publiques	X			X			X		
Risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociale et aux collectivités									
Risques liés aux entreprises publiques	X			X			X		

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Intensité de l'impact budgétaire			Degré de criticité		
	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé	Faible	Moyen	Elevé
Risques liés aux institutions de prévoyance sociale	X			X			X		
Risques liés à la gestion financière des collectivités décentralisées		X		X			X		
Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux		X		X			X		
Risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques									
Risques liés aux recouvrements des recettes			X		X				X
Risques liés au recouvrement des appuis extérieurs	X			X			X		
Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures	X			X			X		
Risques liés aux projets financés sur ressources intérieures	X			X			X		
Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissements publics	X			X			X		
Risques sur la masse salariale	X					X		X	
Risques liés à la constitution de passifs	X			X			X		
Autres risques									
Risques politique et sécuritaires		X		X			X		
Risques liés aux partenariats publics privés (PPP)	X			X			X		
Risques liés au secteur financier	X			X			X		
Risques liés au changement climatique	X			X			X		
Risques liés aux ressources minières		X		X			X		
Risques liés aux litiges		X		X			X		
Risques sanitaires	X					X		X	

Source : MFB/DGBF

L'analyse du tableau fait ressortir six (6) principaux types de risques à savoir, les risques macroéconomiques, les risques à long terme de la dette publique, les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociales, EPN et Collectivités territoriales, les risques liés à la mobilisation des recettes et à l'exécution des dépenses publiques et les autres types de risques.

- Les risques macroéconomiques ont une probabilité d'occurrence moyenne, des degrés de criticité moyens avec des impacts peu modérés sur le budget de l'Etat.
- Les risques associés à la dette (refinancement, taux d'intérêt, taux de change, émission de garanties publiques) ont une probabilité d'occurrence moyenne et des degrés de criticité moyens avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat.
- Les risques liés aux entreprises publiques, aux institutions de prévoyance sociales, EPN et Collectivités territoriales ont en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat.
- Les risques liés au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses publiques en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts moyens sur le budget de l'Etat.
- Les autres types de risques (sécuritaires, Partenariats Publics Privés, secteur financier, ressources naturelles, changement climatique, sanitaire) ont en moyenne des probabilités d'occurrence et des degrés de criticité faibles avec des impacts faibles sur le budget de l'Etat.

IX.2. GRILLE D'ANALYSE DES RISQUES BUDGETAIRES 2025-2027

La classification des risques budgétaires selon leur probabilité de survenance et le coût budgétaire potentiel permet de faire ressortir la grille ci-après :

- risques macroéconomiques et macro-budgétaires ;
- risques de la dette à long terme ;
- risques politiques et sécuritaires ;
- risques liés aux entreprises publiques ;
- risques liés aux Partenariats Public-Privé ;
- risques liés au secteur financier ;
- risques liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles ;
- risques liés aux Collectivités Territoriales et Districts Autonomes.

La compilation de tous ces risques a été synthétisée dans le FRAT. Cet outil fait la synthèse et analyse les différents risques budgétaires. Il permettra désormais d'anticiper et de mieux maîtriser les risques pouvant entacher l'exécution du budget de l'Etat tout en formulant des mesures d'atténuation.

Graphique 10 : Matrice des risques budgétaires

Impact budgétaire potentiel	Haut I > 0,1% du budget	Risques sanitaires		
	Moyen 0 < I < 0,1% du budget		Risques macroéconomiques Risques liés aux EPN	Risques liés au recouvrement des recettes
	Faible I < 0,1% du budget	<ul style="list-style-type: none"> -Risques liés au secteur financier -Risques liés aux Partenariats public-privé, <li style="padding-left: 20px;">Risques liés à la dette publique -Risques liés aux Entreprises publiques -Risques liés aux Institutions de prévoyance sociale -Risques liés au changement climatique -Risques liés à l'exécution des dépenses 	<ul style="list-style-type: none"> -Risques liés aux ressources minières -Risques liés aux Administrations locales -Risques liés aux revendications juridiques contre l'Etat -Risques sécuritaire et politique 	
		Peu probable P < 10%	Probable 10% < P < 30%	Hautement probable P > 30%
Probabilité de matérialisation				

Source : MFB/DGBF/DPSB

L'analyse du graphique issu du FRAT fait ressortir une probabilité de survenance moyenne des risques macro-économiques et ceux liés aux EPN représentant un coût budgétaire moyen. Pour les risques macroéconomiques, ils se matérialisent par la fluctuation des cours du cacao, du cours du pétrole, de la hausse de l'inflation occasionnées par la survenance des crises économiques au niveau mondial et la non-maîtrise des facteurs exogènes comme la persistance du conflit Russo-ukrainien et l'inflation au niveau mondial. Le risque lié aux EPN concerne le risque de redressement fiscal ou social de ces entités.

L'analyse des risques selon le FRAT montre un impact budgétaire faible et une survenance peu probable des risques liés aux Partenariats public-privé, au secteur financier, à la dette publique, aux Entreprises publiques, aux Institutions de prévoyance sociale, au changement climatique et à l'exécution des dépenses :

- au niveau des PPP, les engagements financiers pour la personne publique, qu'ils soient explicites ou contingents, peuvent s'accroître par rapport aux prévisions en raison de leur caractère incertain ;
- le risque sur le secteur financier a une probabilité d'apparition faible qui peut avoir des répercussions sur le budget du fait de l'intervention de l'État pour résoudre le problème afin d'éviter une crise du secteur bancaire ;
- au niveau de la dette publique, la survenance des fluctuations du taux de change par rapport au dollar demeure relativement faible. Cependant, les risques associés au taux d'intérêt variable présentent une probabilité d'apparition moyenne du fait de l'exposition du portefeuille de la dette aux changements de taux d'intérêt du marché et le durcissement des conditions financières sur les marchés financiers et monétaires ;
- les risques liés aux Entreprises publiques résultent principalement de la contre-performance de celles-ci qui peuvent conduire à des pertes de recettes non fiscales ;
- concernant les Institutions de prévoyance sociale, des manquements dans leur fonctionnement, notamment des déséquilibres financiers peuvent nécessiter l'intervention budgétaire de l'Etat ;
- la survenance des risques liés au changement climatique caractérisés par les inondations, la sécheresse et l'érosion côtière engendre un coût budgétaire pour l'Etat qui se doit de mobiliser des moyens pour faire face aux préjudices occasionnés ;
- l'impact budgétaire provoqué par la réalisation des risques liés à l'exécution des dépenses publiques peut être entraîné, entre autres, par une dépréciation de la devise, un prolongement des délais d'exécution des projets. Cette situation provoque des écarts entre les prévisions et les réalisations qui doivent être supportés par l'Etat.

Quant aux risques sanitaires, bien que représentant une probabilité d'apparition forte ont un impact budgétaire faible en cas de survenance.

Selon l'analyse du FRAT, les risques liés aux ressources minières, aux Administrations locales, aux revendications juridiques contre l'Etat, aux risques sécuritaire et politique présentent un niveau de risque avec une probabilité moyenne et un faible effet sur le budget.

- Les risques liés aux ressources minières sont liés à des facteurs géologiques, technologiques, administratifs, sociaux, et aux fluctuations des commodités sur le marché international, etc. La survenance de ces risques peut affecter les prévisions budgétaires de l'Etat.
- Les risques liés aux Administrations locales concernent l'encours de leur dette et les difficultés de mobilisation de leurs ressources propres.
- Les éléments susceptibles d'avoir un impact négatif sur le budget de l'Etat dans le cadre de la gestion des Etablissements Publics Nationaux sont le redressement fiscal et social, la constitution d'impayés dus à la CIE, l'évolution de la masse salariale. La survenance de ces événements appelle l'intervention de l'Etat.
- Au niveau des revendications juridiques contre l'Etat, la multiplication de litiges (contentieux fiscaux et non fiscaux, etc.) et leurs dénouements non favorables à l'Etat justifient ce positionnement.
- Les risques sécuritaire et politique peuvent entraîner une baisse de la croissance économique donc des recettes fiscales et occasionner un manque à gagner pour l'Etat, au niveau budgétaire.

L'analyse du FRAT montre que les risques liés au recouvrement des recettes présentent une probabilité d'apparition forte avec un impact moyen sur le budget. L'impact sur le sur budget peut s'expliquer par certains événements telles la baisse des prix et de la production des produits agricoles, la survenance de crises d'envergure internationale, la pratique d'optimisation fiscale par les entreprises, etc. Ceux-ci peuvent entraîner nécessairement des pertes de recettes pour l'Etat.

CONCLUSION

L'engagement du Gouvernement Ivoirien à améliorer et moderniser les outils de gestion des finances publiques a conduit au renforcement de la transparence budgétaire par l'élaboration du présent document de Déclaration sur les Risques Budgétaires (DRB) pour la période 2025-2027.

Ce document a identifié cinq (5) principaux groupes de risques à savoir les risques macroéconomiques et de dette à long terme, les risques liés aux entreprises publiques et aux institutions, les risques liés au recouvrement des recettes et à l'exécution des dépenses publiques, les risques liés aux Partenariats Publics Privés et les autres risques spécifiques qui impactent à des degrés différents le budget de l'Etat.

Cette DRB 2025-2027 propose des mesures de mitigation pour atténuer les effets des risques ayant un degré de criticité significatif sur le budget de l'Etat.

La prise en compte de ces risques dans l'élaboration du budget de l'Etat et la mise en œuvre des mesures de mitigation correspondantes permettront d'assurer une bonne gestion des finances publiques.

L'élaboration de ce document permettra au Gouvernement de garantir la bonne mise en œuvre de sa politique budgétaire et améliorer le bien-être de la population.

ANNEXE : TABLEAU RECAPITULATIF DES RISQUES BUDGETAIRES

Le tableau ci-dessous donne un aperçu synthétique des risques budgétaires identifiés avec une tentative d'évaluation approximative et sommaire de leurs degrés de criticité ainsi que les mesures d'atténuation de ces risques :

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
I- RISQUES MACROECONOMIQUES ET DE DETTE A LONG TERME								
1.1 Risque de la perte de croissance du PIB réel								
➤ Baisse de 1 point de croissance		X			X		La dégradation du solde primaire de base de 0,14%.	✓ Accroître la mise en œuvre des réformes contribuant au changement structurel de l'économie
1.2 Risque de productivité plus faible du secteur privé								
➤ Risque d'une baisse de 1% de la production du secteur privé			X		X		Scénario : diminution de 1% de la production du secteur privé ✓ CT : -65,7 milliards de FCFA des recettes budgétaires	✓ Poursuivre la mise en œuvre des mesures pour améliorer davantage le climat des affaires ✓ Rassurer les investisseurs sur les mesures de contingence si le choc est en lien avec la situation sécuritaire, sanitaire et socio-politique
➤ Risque d'une baisse de 2% de la production du secteur privé			X		X		Scénario : diminution de 2% de la production du secteur privé ✓ CT : -131,4 milliards de FCFA des recettes budgétaires ✓ MT : -6,6 milliards de FCFA des recettes budgétaires	
➤ Risque d'une baisse de 5% de la production du secteur privé		X			X		Scénario : diminution de 5% de la production du secteur privé ✓ CT : -335,0 milliards de FCFA des recettes budgétaires	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
							✓ MT : -13,1 milliards de FCFA des recettes budgétaires	
1.3 Risque d'un niveau plus faible du taux d'investissement global								
➤ Réduction de 10% des investissements globaux par rapport à son niveau initial		X			X		Diminution de 0,73% des recettes fiscales, soit 45,2 milliards	✓ Mettre en place des mesures efficaces afin d'atténuer les incidences sur le niveau de la croissance économique, ainsi que des recettes publiques.
➤ Réduction de 10% des investissements publics par rapport à son niveau initial		X			X		Diminution de 0,54% des recettes fiscales, soit 33,4 milliards	
➤ Réduction de 10% des investissements privés par rapport à son niveau initial		X			X		Diminution de 0,19% des recettes fiscales, soit 11,8 milliards	
1.4 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
1.4.1 Risque lié aux fluctuations des cours du cacao								
➤ Baisse de 30% du prix du cacao à l'international (M)	X				X		Diminution des recettes fiscales ✓ CT : -6,4%, soit 396,2 milliards ✓ MT : -6,7%, soit 414,8 milliards	✓ Maitriser de l'offre à travers la poursuite ou non des politiques impactant la production nationale ✓ Accélérer de la transformation des produits agricoles par le biais d'un code d'investissement incitatif
➤ Baisse de 25% du prix du cacao à l'international (M)	X				X		Diminution des recettes fiscales ✓ CT : -4,3%, soit 266,2 milliards ✓ MT : -5,6%, soit 346,7 milliards	
➤ Baisse de 10% du prix du cacao à l'international (M)							Diminution des recettes fiscales ✓ CT : -2,14%, soit 132,5 milliards	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
							✓ MT : -2,24% soit 138,7 milliards	
1.4.2 Risque lié aux fluctuations de la production du cacao								
➤ Baisse de 10% de la production de cacao		X		X			✓ Diminution des recettes fiscales de 0,48% soit un montant 29,7 milliards	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Consolider la politique de diversification de l'économie et surtout par l'accélération de la transformation du cacao ; ✓ Lutter contre les maladies ravageuses telles que le Swollen Shoot qui sont source de destruction de plantation ; ✓ Lutter contre le trafic illicite de cacao dans les pays limitrophes ; ✓ Poursuivre la recherche à travers des conventions entre le Conseil Café-Cacao d'une part et d'autre part le CNRA et le FIRCA en vue de mettre en place des protocoles de production innovants.
➤ Baisse de 30% de la production de cacao		X		X			✓ Réduction de la croissance économique de 1,3 points de pourcentage	
1.5 Risque lié à l'inflation								
➤ Impact de court terme d'une hausse des prix de deux (2) points de pourcentage			X		X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte de recettes de 0% tant que la variation négative du taux d'épargne reste en dessous de 1,12 points de pourcentage en valeur absolue 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre une action coordonnée et dynamique entre les acteurs, les consommateurs et les commerçants pour le contrôle des prix ✓ Mener des politiques de transformation structurelle et d'industrialisation de l'agriculture, ✓ Encourager les efforts de surveillance des prix menés par le Ministère chargé du Commerce

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
1.6 Risque d'un faible niveau de production énergétique								
➤ La baisse de 3% de la production de l'électricité	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Perte de recettes fiscales de 0,82% soit un montant de 50,8 milliards 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le mécanisme de soutien aux entreprises impactées, ✓ Améliorer la capacité installée, ✓ Mettre en place une cellule de crise Etat-secteur privé et accroître les investissements dans le secteur, ✓ Accélérer les grands projets dans le secteur
1.7 Risque à la hausse du cours du pétrole								
➤ Hausse de 5% du cours	X				X		Augmentation des recettes du gouvernement <ul style="list-style-type: none"> ✓ CT : 0,22% ✓ MT : 0,06% 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître la capacité de stockage de la SIR
➤ Hausse de 10% du cours	X				X		Augmentation des recettes du gouvernement <ul style="list-style-type: none"> ✓ CT : 0,45% MT : 0,13% 	
➤ Hausse de 20% du cours	X				X		Augmentation des recettes du gouvernement <ul style="list-style-type: none"> ✓ CT : 0,88% 	

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
							MT : 0,24%	
1.8 Risque de variation des prix des produits pétroliers								
➤ Risques de non-réalisation à hauteur de 89% de la taxation du gasoil et de 87% pour le super carburant	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2025 : 529,4 milliards de FCFA ✓ 2026 : 634,4 milliards de FCFA ✓ 2027 : 817,0 milliards de FCFA 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître le potentiel de stockage de la SIR
➤ Risques de non-réalisation de la taxation du gasoil et du super carburant		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2025 : 522,2 milliards de FCFA ✓ 2026 : 625,8 milliards de FCFA ✓ 2026 : 806,0 milliards de FCFA 	
1.9 Risque lié à la dette								
➤ Risque de refinancement	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre des réformes visant à réduire le déficit budgétaire, en augmentant les recettes ; ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette
➤ Risque de taux d'intérêt			X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Initier des opérations de gestion active de la dette ; ✓ Privilégier les financements à taux fixe
➤ Risque de taux de change	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2025 : 5,1 milliards de FCFA ✓ 2026 : 7,8 milliards de FCFA ✓ 2027 : 8,0 milliards de FCFA 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Limiter le recours au financement en dollars ; ✓ Poursuivre les opérations de couverture de risque EUR/USD
➤ Risque lié à l'émission de garanties publiques	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre de mécanismes efficaces d'identification exhaustive et de gestion des risques

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités d'analyse des modèles financiers et économiques ainsi que des négociations des contrats PPP, avec l'appui de partenaires techniques au développement
II-RISQUES LIES AUX ENTREPRISES PUBLIQUES, AUX INSTITUTIONS DE PREVOYANCE SOCIALE ET AUX COLLECTIVITES								
2.1 Risques liés aux entreprises publiques								
➤ Risque lié à la contre-performance opérationnelle des entreprises publiques		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ 0,18% du Budget 2024 soit un montant de 25,1 milliards 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un plan stratégique et la contractualisation des objectifs au moyen de contrats de performance avec l'Etat. ✓ Conduire des analyses des modèles économiques des sociétés du portefeuille de l'Etat.
➤ Risque lié à l'accès préférentiel au crédit par les entreprises publiques	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 0,84% du Budget 2024 soit un montant de 115,3 milliards ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Porter une attention particulière sur l'analyse de la viabilité de leur dette, en amont des levées de fonds tout en se conformant aux dispositions réglementaires d'encadrement de la dette des entreprises publiques
➤ Risque lié à la baisse des revenus provenant des	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 0,23% du Budget 2024 soit un montant de 31,1 milliards 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir un mécanisme d'abandon des dettes fiscales par l'Etat dont l'objectif est d'assainir le passif de ces entreprises et par

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
entreprises du portefeuille de l'Etat								conséquent de bonifier leur résultat net ; ✓ Diligenter des études de réduction de charges et de renforcement des recettes propres des entreprises présentant des marges opérationnelles structurellement déficitaires,
2.2 Risques liés aux institutions de prévoyance sociale								
➤ Risque de déséquilibre financier des régimes de retraite lié aux déficits subis par la CNPS		X		X			✓ Moyen : 0,07% du budget 2024 soit un montant de 9,6 milliards	✓ Poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation ; ✓ Intensifier les activités de placements financiers et immobiliers ; ✓ Instaurer des études actuarielles triennales.
➤ Risque de déséquilibre financier lié à l'accumulation de la dette sociale du secteur public vis-à-vis de la CNPS		X			X		✓ Moyen : 0,47% du budget 2022 soit un montant de 64,5 milliards	✓ Sensibiliser les employeurs au paiement des cotisations sociales ; ✓ Renforcer le cadre législatif et réglementaire en matière de recouvrement des créances et amplifier le contrôle des employeurs par la CNPS ; ✓ Envisager la titrisation des arriérés de cotisations sociales.
➤ Risque de déséquilibre financier de la CGRAE	X			X			✓ 0,07% du budget 2024 soit un montant de 9,6 milliards	✓ Continuer la sensibilisation quant à l'importance du reversement des cotisations sociales ; ✓ Effectuer le suivi annuel des indicateurs du régime ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer des études actuarielles tous les trois ans ; ✓ Poursuivre le renforcement du modèle économique par capitalisation. ✓ Augmenter la subvention de l'Etat ; ✓ Recourir à la parafiscalité ; ✓ Augmenter le montant des cotisations.
➤ Risque lié au déséquilibre financier lié à l'évolution du panier de soins et le transfert du programme de gratuité ciblée de la CNAM	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Instaurer des études actuarielles triennales en cohérence avec les réalités démographique et le paramétrage du régime ; ✓ Augmenter la subvention de l'Etat dans le cas de la CNAM ✓ Recourir à la parafiscalité dans le cas de la CNAM
➤ Risque de déséquilibre financier lié à la surconsommation médicale dans le cadre des prestations de service de la CNAM	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser de façon continue les assurés ✓ Contrôler effectivement les prestations ✓ Mettre en place des textes législatifs d'application de sanctions en cas de fraudes

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risque lié à la surfacturation des prises en charge (consultation, hospitalisation, frais pharmaceutiques, etc.) de la CNAM	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le dispositif de contrôle des prestations ; ✓ Appliquer des sanctions aux contrevenants, notamment la suspension de l'agrément des prestataires ✓ Informatiser tous les centres de santé
2.3 Risques liés aux collectivités décentralisées								
➤ Risques liés aux difficultés de mobilisation des ressources propres des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes		X		X			0,06% du budget 2024 soit un montant de 8,2 milliards	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître les missions d'assistance-conseil en matière de gestion financière auprès des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes ; ✓ Réformer le cadre juridique en l'adaptant au fonctionnement des Régions ; ✓ Appliquer le décret relatif au recouvrement électronique ; ✓ Étendre le Projet d'Appui à la Mobilisation des Revenus Propres des Collectivités (PAMREC) à toutes les Collectivités Territoriales
➤ Risques liés à la dette des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes		X		X			0,007% du budget 2024 soit un montant de 137,2 millions	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prendre des mesures d'encadrement des modalités de résorption des dettes et des déficits budgétaires en fonction de leur importance et des

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								capacités financières de chaque Collectivité Territoriale et District Autonome ; ✓ Renforcer les capacités des élus locaux et des agents des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes en matière de gestion budgétaire
2.4 Risques liés aux Etablissements Publics Nationaux								
➤ Risque lié au redressement fiscal ou social		X			X		➤ 0,02% du budget 2024 soit un montant de 2,7 milliards	✓ Sensibiliser à l'utilisation efficiente des crédits destinés au paiement des charges sociales et fiscales ; ✓ Veiller à intégrer toutes les charges sociales et fiscales à la masse salariale lors de la préparation du budget des EPN.
III- RISQUES LIES A LA MOBILISATION DES RECETTES ET A L'EXECUTION DES DEPENSES PUBLIQUES								
3.1 Risques liés à la mobilisation des ressources								
➤ Risques liés à la baisse des prix et à la production des matières premières agricoles de rente			X			X	✓ 83 milliards de FCFA en 2017 ✓ 19,5 milliards de FCFA au 1er trimestre 2021 ✓ 58,9 milliards de FCFA en 2023 ✓ 46,12 milliards à fin juin 2024 ✓ 52,6 milliards pour 2025	✓ Rendre opérationnels les fonds de stabilisation des prix des produits agricoles ; ✓
➤ Sortie frauduleuse des produits agricoles de rente vers les pays limitrophes	X			X			➤ Saisie de 42 tonnes de cacao à Man et Odienné à fin juillet 2024 soit un montant de 20 millions	✓ Renforcer les mesures de contrôles aux frontières en les rendant étanches

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								Améliorer la collaboration avec les pays limitrophes afin d'harmoniser les prix bord champs
➤ Risques liés au dépassement du montant des exonérations prévues			X			X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 149 milliards de FCFA en moyenne/an (152 milliards de FCFA en 2020 et 146 milliards de FCFA en 2021) ✓ 178,9 milliards à fin juin 2024 ✓ 98,3 milliards pour 2025 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre la mise en œuvre du plan de rationalisation des exonérations fiscales à travers l'encadrement des conventions d'Etat
➤ Risques liés au non-respect des délais dans la mise en œuvre de certains projets dont les impacts attendus sont prévus dans le budget		X		X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ 82,04 milliards de FCFA, impact annuel moyen (DGI-DGD) ✓ 35,5 milliards de FCFA en 2024 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre de manière effective les mesures et réformes fiscales adossés à la loi de Finance de l'année
➤ Risques liés aux pratiques d'optimisation fiscale des entreprises de télécommunication			X			X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 30 milliards de FCFA en 2019 ✓ 2021 ✓ 2022 ✓ 06 milliards de FCFA en 2023 ✓ 9,8 milliards de FCFA à fin juin 2024 ✓ 19,6 milliards de FCFA pour 2025 ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer la mise en place du dispositif de contrôle des flux de télécommunication
➤ Risques liés à la mise en œuvre de certaines mesures de politiques économiques			X			X	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 101,5 milliards en 2020 (plan Covid-19) ; ✓ 86 milliards 1^{er} semestre 2024 sur impôt BIC (relèvement de la facturation de l'électricité) ✓ 68,8 milliards de FCFA pour 2025 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appliquer la Stratégie de mobilisation des recettes à moyen terme

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés à la fraude en milieu douanier		X		X			✓ 47,8 milliards de FCFA en moyenne annuelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le contrôle par le recours aux outils modernes (scanners, module d'analyse des risques, vidéos surveillances) ✓ Renforcer la coopération avec les administrations douanières des pays frontaliers sur le renseignement (interconnexion des systèmes)
➤ Risques liés à la survenance de crise d'envergure internationale		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ 42,13 milliards de FCFA février à juin 2020 en lien avec la Covid-19 ✓ 380 milliards de FCFA en 2022 (abandon taxation produits pétroliers) et 6,5 milliards de FCFA (exonération sur le blé) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accroître les capacités de stockage de produits pétroliers ; ✓ Application stricte du mécanisme de fixation automatique des prix à la pompe des produits pétroliers
3.2 Risques liés à la mobilisation des appuis extérieurs								
➤ Risque lié aux conditionnalités de décaissement des appuis extérieurs (dons programmes, dons projets, prêts projets, prêts programmes)	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Définir et s'accorder sur des conditionnalités réalistes pour le décaissement des appuis extérieurs avant leur mise en œuvre
➤ Risque lié à la fluctuation du taux de change des devises autre que l'euro		X		X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Privilégier les appuis extérieurs libellé en monnaie locale ou en devises ayant un taux de change fixe par rapport au Francs CFA
3.3 Risques liés à l'exécution des dépenses publiques								
3.3.1 Risques liés aux projets financés en partie ou en totalité sur ressources extérieures								

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés à la baisse du taux de change des devises autres que l'EURO		X		X				✓ Privilégier les prêts libellés en Euros ou en monnaie locale
➤ Risques liés à la mauvaise qualité des études de certains projets		X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et les procédures des partenaires techniques et financiers ✓ Veiller à n'inscrire au PIP que les projets disposant d'études de qualité
➤ Risques liés aux retards dans la mise à disposition des fonds issus des prêts ou des dons et aux procédures internes des institutions partenaires	X				X			✓ Sensibiliser l'ensemble des partenaires techniques et financiers sur la nécessité de réduire leurs délais de décaissement en référence au décret N°475 du 1 ^{er} juillet 2015
➤ Risques liés à la non-mobilisation de la contrepartie de l'Etat dans les projets cofinancés	X			X				
➤ Risques liés au non règlement de la purge des droits des populations impactées par certains projets	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place un mécanisme de règlement des griefs qui permettra de traiter les dossiers des personnes impactées par les projets ✓ Associer toutes les parties prenantes à la réalisation des projets
3.3.2 Risques liés aux projets financés sur ressources propres								

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés à la faible appropriation des procédures de passation des marchés publics par certaines structures	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les capacités des acteurs en charge des projets sur la réalisation des études, la gestion des projets, l'exécution des dépenses publiques et des procédures ✓ Renforcer les capacités des ministères techniques en matière d'identification et de préparation des projets et programmes d'investissement
➤ Risques liés à la constitution des passifs	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au respect de la circulaire numéro 001/PM/2021 du 09 juillet 2021 relative à l'interdiction de constituer des passifs au cours de l'exercice budgétaire ; ✓ Vulgariser les règles et procédures d'exécution de la commande publique, notamment à travers leur diffusion sur les sites internet dédiés ; ✓ Organiser des rencontres d'échanges sur les mesures d'encadrement et d'accompagnement de la gestion budgétaire avec les opérateurs économiques.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés à la prise en compte des coûts récurrents induits par les dépenses d'investissement publiques	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la connaissance sur la durée de vie des actifs publics, en vue de mieux planifier et prendre en compte les coûts récurrents relatifs à leur exploitation et à leur entretien ; ✓ Finaliser l'élaboration de la méthode d'évaluation des coûts récurrents en fonction de la typologie des actifs ; ✓ Élaborer une fiche d'évaluation des coûts récurrents à intégrer aux fiches projet ; ✓ Trouver des modes alternatifs de financement des coûts récurrents en s'appuyant sur l'exemple du FER.

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
3.3.3 Risque sur la masse salariale								
➤ Risques liés à la rupture de la trêve sociale	X				X		✓ 1 800 milliards de FCFA/an (IRB)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Veiller au respect des engagements pris par chaque partie (Syndicats et Gouvernement) ; ✓ Veiller au bon fonctionnement du comité de suivi de la mise en œuvre du protocole d'accords signé en 2022
➤ Risque lié à la constitution des passifs	X			X			✓	✓
								✓
IV- RISQUES LIES AUX PPP								
➤ Risques liés à la structuration des PPP	X			X			✓ 41,53 milliards pour les 44 contrats PPP en vigueur en 2022	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer l'implication des structures pertinentes de l'Etat dans les phases d'initiation, de négociation et d'exécution des contrats PPP ; ✓ Encadrer le principe de stabilité économique et financier du contrat PPP. ✓ Maintenir une surveillance permanente dès le démarrage du projet pour assurer le respect des engagements contractuels par le partenaire privé, maîtriser les coûts et garantir la conformité aux attentes.
➤ Risques liés aux PPP signés	X			X				
➤ Risques de résiliation des PPP	X			X				
V-AUTRES RISQUES SPECIFIQUES								
5.1 Risques Socio-Politique et Sécuritaire								
➤ Risques sécuritaires		X		X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ ✓

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques socio-politiques		X		X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer le dispositif sécuritaire ; ✓ Poursuivre le dialogue social et politique et de la cohésion nationale ; ✓ Respecter les engagements pris dans le cadre de la trêve sociale ; ✓ Approfondir l'implication de la société civile dans les processus électoraux.
5.2 Risques liés aux Secteur Financier								
➤ Risque de restructuration du capital d'une banque de l'Etat	X				X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du déficit + 10 milliards de FCFA de fonds propres règlementaires 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place systématiquement de comité de suivi du recouvrement des créances.
➤ Risque de mise sous administration provisoire d'une banque publique	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'impact est fonction de la volonté politique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ouvrir le capital de banque à capitaux majoritairement publics par l'Etat à certaines structures.
➤ Risques liés à la liquidation	X			X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du déficit + charge de liquidation au cas où la garantie est nulle et les actifs sont insuffisant pour réaliser les passifs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Solliciter le fonds de garantie des dépôts et de résolution de l'UMOA.
5.3 Risques liés au changement climatique								
➤ Risques liés aux pluies diluviennes (Inondations)			X	X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du sinistre + indemnités de dédommagements 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Investir dans l'acquisition des données climatiques et météorologiques pour une bonne analyse de l'influence du climat sur les secteurs d'activités ;

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en œuvre le nouveau schéma d'assainissement de la ville d'Abidjan.
➤ Risques liés à la sécheresse	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Adhérer à la Mutuelle panafricaine de gestion des risques (ARC) dont la mise en œuvre des activités a pour objectif principal de mutualiser les risques liés au changement climatique ; ✓ améliorer la maîtrise de l'eau dans le secteur agricole (barrages, irrigation et production goutte à goutte), ✓ Mettre en œuvre d'un plan national de reboisement.
➤ Risques liés à l'érosion des villes côtières et à l'avancée de la mer	X			X				<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser les populations aux effets de l'homme sur les changements climatiques
5.4 Risques liés aux ressources minières								
➤ Risques géologiques et technologiques		X			X		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Montant du déficit occasionné 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Exiger la certification de l'estimation des ressources par des personnes qualifiées conformément aux normes mondialement reconnues (NI 43 101 et JORC) pour minimiser les risques d'incertitude ; ✓ Exécuter le contrôle et le suivi des activités minières conformément à la réglementation minière en vigueur ; ✓ Renforcer les capacités des agents des mines sur l'estimation

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								des ressources et le calcul des réserves.
➤ Risques liés aux conflits sociaux (internes et externes)		X			X		✓ Montant du déficit occasionné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre en place une politique de veille sur les relations entre les sociétés minières et les populations riveraines d'une part, et d'autre part entre le patronat et les travailleurs ; ✓ Veiller au strict respect du code de travail, des accords signés et des conventions collectives des entreprises ; ✓ Mettre en place un comité technique d'anticipation des crises et gestion des crises comprenant l'ensemble des parties prenantes.
➤ Risques liés à l'insuffisance et à la qualité des infrastructures	X			X			✓ Montant l'investissement et de les déficits occasionnés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménager les quais minéraliers dans les différents ports ; ✓ Stabiliser le réseau électrique sur les sites minières ; ✓ Entretien régulièrement les axes routiers pour la fluidité de l'acheminement des produits miniers vers les ports d'embarquement.
➤ Risques liés à la fluctuation des cours des commodités sur le marché international		X			X		✓ Montant du déficit occasionné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Arrimer la fiscalité minière à l'évolution des cours des substances minérales (cas de l'Or pour lequel le taux de la taxe ad-valorem varie en fonction du cours mondial de l'Or conformément au code minier de 2014).

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés à la prolifération de l'orpaillage illicite			X		X		✓ Montant du déficit fiscal occasionné	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accélérer le traitement des dossiers de demande de permis et d'autorisation d'exploitation des mines ; ✓ Elaborer la cartographie des sites d'orpaillages illicites dans le cadre du projet de déguerpissement ; ✓ Financer les comités techniques locaux installés, chargés de la veille pour détecter et alerter les autorités compétentes en cas de suspicion d'orpaillage illicite.
5.6. Risques sanitaires								
➤ Apparition de pathologies aussi virulentes de la COVID-19	X				X		✓ Montant des plans de ripostes nationaux	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mettre à niveau et maintenir le système de détection et d'alerte précoce des menaces sanitaires ; ✓ Renforcer les protocoles d'urgences sanitaire. Former le personnel de santé à l'élaboration des messages de sensibilisation aux populations et au plan de prévention et de riposte.
➤ Risques liés à la maladie à virus de Marburg	X				X			

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
➤ Risques liés à la variole du singe	X				X			
5.7 Risques liés au changement climatique								
➤ Risques liés au secteur agricole et aux activités de pêche	X				X			<ul style="list-style-type: none"> ✓ Estimer les coûts du réchauffement climatique sur les infrastructures économiques majeures ; ✓ Améliorer l'identification des dépenses budgétaires liées aux changements climatiques ; ✓ Réduire les émissions de gaz à effets de serre d'au moins 28% d'ici 2030 ; ✓ Utiliser 42% d'énergies renouvelables d'ici 2030 à travers : (i) l'utilisation des sources d'énergies « propres » ; (ii) l'utilisation et l'exploitation intelligentes des terres agricoles et des forêts et (iii) la gestion durable et la valorisation des déchets ; ✓ Promouvoir la gestion durable de l'utilisation des terres et de l'eau ; ✓ Renforcer la capacité de résistance des principales
➤ Risques liés aux infrastructures			X		X			
➤ Risques liés aux ressources humaines et matérielles	X			X				

FACTEURS DE RISQUES	Probabilité d'occurrence			Degré de criticité			Impact sur le budget	Mesures d'atténuation
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé		
								infrastructures et des réseaux urbains ; ✓ Accroître l'investissement dans l'énergie renouvelable,
5.8 Risques liés aux litiges								
➤ Dépassement de la provision budgétaire pour la couverture des décisions de justice contre l'État par les juridictions nationales			X	X			4,1 milliards de FCFA en moyenne par an	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer la gestion proactive des risques ; ✓ Promouvoir et renforcer la conformité auprès des citoyens, des entreprises et des services de l'Etat ; ✓ Adopter les modes alternatifs de règlement des conflits ; ✓ Faire l'évaluation financière et le provisionnement ; ✓ Exécuter les décisions de justices pour éviter l'accumulation des intérêts de droits
➤ Dépassement de la dotation budgétaire dédiée à la couverture des décisions de justice rendues contre l'Etat par les juridictions supranationales			X	X				
➤ Dépassement de la dotation budgétaire dédiée à la couverture des décisions rendues contre l'Etat par les instances arbitrales			X	X				

Source : DGBF/DPSB